

Wallon Dynamisme

04 2007



Le Hainaut en 2007 : une région transfrontalière

Nathalie Ragheno >> 06



Périodique mensuel de l'UWE : Chemin du Stockoy 3, 1300 Wavre - Avril 2007 - Numéro 204 - Prix 3 € - Bureau de dépôt : Namur X

Patrick Declerck (Decomo), notre invité du mois :
«Rassembler plutôt que diviser» >> 14

WANTED

DECHETS D'EMBALLAGES PLASTIQUES

★ PRIMES DE TRI ★

0,5 EURO/SAC ★ 50 EURO/TONNE

Pas besoin de jouer les cow-boys pour devenir chasseur de primes. Un coup d'œil sur ce qui se passe avec les déchets d'emballages de votre entreprise suffit... Le bois, le carton et le plastique sont triés et jetés dans les sacs ou les conteneurs sélectifs ? Parfait. Vous payerez moins cher la collecte de vos déchets. Vous faites appel à un opérateur agréé par VAL-I-PAC pour ramasser les déchets que vous avez trié ? C'est encore mieux ! VAL-I-PAC vous offre une prime de tri. Intéressé ? Contactez votre opérateur ou consultez notre site web.



Vous emballer, c'est notre métier.

www.valipac.be - 02/456 83 10

Editorial
Cohérence et courage

En matière de lutte contre le réchauffement climatique, des décisions politiques mûrement réfléchies – c'est-à-dire de préférence en dehors d'une période électorale – peuvent, et doivent, créer des effets pour le futur.



Eric Domb,
Président de l'Union
Wallonne des Entreprises

Marcel Pagnol faisait dire à un expert, dans « Manon des Sources » que "l'autorité des conseils municipaux sur les phénomènes souterrains peut être mesurée par un nombre voisin de zéro".

La capacité d'action des autorités publiques sur le réchauffement climatique en cours actuellement, c'est-à-dire celui qui résulte des émissions du passé, est tout aussi importante.

En revanche, des décisions politiques mûrement réfléchies – c'est-à-dire de préférence en dehors d'une période électorale – peuvent, et doivent, créer des effets pour le futur, pour autant qu'elles répondent à certaines conditions.

En premier lieu, elles devraient, davantage qu'aujourd'hui, établir le lien avec la consommation d'énergie, particulièrement celle produite au départ de combustibles fossiles.

Les grammes ou les kilos de dioxyde de carbone rejetés dans l'air frappent moins les esprits que les litres d'essence ou les mètres cubes de gaz naturel qui risquent de faire défaut ou, à tout le moins, de grever lourdement les budgets.

C'est tout simplement une question de marketing politique ; on peut se demander si le relatif insuccès, auprès des ménages notamment, des mesures prises jusqu'ici ne tient pas à ce facteur.

Ensuite, il faut que tous soient concernés et le sachent.

Comme on le sait, les efforts ont été très inégalement consentis jusqu'à ce jour ; sans aucun doute plus conscientes de l'impact économique, mais aussi faisant l'objet de davantage de « sollicitude » de la part des pouvoirs publics, les entreprises privées ont réalisé en Belgique comme ailleurs en Europe, les progrès les plus significatifs.

C'est du côté du citoyen qu'il faut agir, de manière ouverte et directe : vouloir sensibiliser la population au moyen de taxes frappant l'industrie, et que cette dernière répercute au consommateur, n'est pas la bonne manière de placer chacun devant ses responsabilités.

Enfin, une telle politique doit être cohérente.

Pour l'heure, il n'y a rien de tel en Belgique. Il est parfaitement absurde de continuer à soutenir, contre toute réalité, qu'il est possible, tout à la fois, de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, de réduire notre dépendance énergétique et de maintenir le prix de l'unité d'énergie à un niveau acceptable, tout cela en se privant des deux tiers de notre production d'électricité, à savoir ceux issus des centrales nucléaires.

Il faut choisir.


"Enfin une radio de l'info pour les top managers!"
Alain Renier
CEO Top Management Europe
Info & partenariat: christian.miroir@bfm.be
La seule rad
de l'économ
B fm
www.bfm.be

Sommaire **04/2007**

Dynamisme Wallon,
le mensuel de l'Union Wallonne des Entreprises, est édité par la Maison des Entreprises Wallonnes asbl



Chemin du Stockoy 3
B-1300 Wavre
Tel: +32 (0)10.47.19.40
Fax: +32 (0)10.45.33.43
dynamisme.wallon@uwe.be
www.dynamismewallon.be

Rédaction
Thierry Decloux
Madeleine Dembour
Vinciane Pinte
prenom.nom@uwe.be

Conseil de Rédaction
Luc De Cordier
Jean de Lame
Madeleine Dembour
Thierry Devillez
Didier Paquot
Vinciane Pinte
Vincent Reuter
Jean-Jacques Westhof

Mise en page
Interlignes Nivelles

Impression
Imprimerie Vase Frères

Photo de couverture
© Factory Studio

Régie Publicitaire
Alliance Media
Tel : +32 (0)10.40.13.12
info@alliancemedia.be

Editeur Responsable
Jean de Lame
Chemin du Stockoy 3
B-1300 Wavre

Abonnement annuel (11 numéros) :
30 € à verser sur le compte de la Maison des Entreprises Wallonnes 360-1149184-31






M. Saint Moulin>> 35




MD. Simonet >> 59

LE MOIS PROCHAIN DANS DYNAMISME WALLON

- **Formation : Bologne An III, un premier bilan**
- **Energie : si vos questions restent sans réponse…**


Manager Mode d'emploi
Scénario, dessin, couleur : Dehaes




AU BOULOT, C'EST MON PATRON.


À LA MAISON, C'EST MA FEMME.


MAIS ICI, C'EST MOI QUI COMMANDE !


LES CHASSEURS DE TÊTES SONT INTÉRESSÉS PAR LE GRATIN DES PROFESSIONS INTELLECTUELLES


MAIS QUI S'INTÉRESSE AUX MÉTIERS MANUELS ?


LES CHASSEURS DE MAINS ?






MOI NON PLUS QUAND J'ÉTAIS PETITE, JE N'AIMAIS PAS TRAVAILLER...


MAIS TU VERRAS PLUS TARD ...


TU N'AIMERAS PAS TRAVAILLER NON PLUS !

Inscrivez-vous !
Prix de l'Innovation technologique en Wallonie 2007

Vous êtes un chercheur et vous avez mis au point un produit ou un service qui est aujourd'hui commercialisé. Alors participez à ce prix. Il n'est pas limité aux universités, ou hautes écoles, mais s'adresse aussi aux centres de recherche ou aux entreprises ayant une implantation en Wallonie.

Propos recueillis par Madeleine **DEMBOUR**


Présentez votre candidature avant le 2 juillet et peut-être rejoindrez-vous le palmarès entamé en 2005 par KitoZyme, Delta Services Industriels et Free Field Technologies...

La deuxième édition du «Prix de l'Innovation technologique en Wallonie» est lancée : cette initiative a pour but de récompenser des entreprises qui, au cours des cinq dernières années, ont créé en Wallonie une activité nouvelle du fait de la valorisation de leurs recherches. Son but est d'accorder une plus grande reconnaissance au rôle de la recherche et de l'innovation dans la vie économique de la région et, en ce sens, ce prix s'inscrit dans le Plan d'actions prioritaires pour l'avenir des Wallons et des Wallonnes, dit «Plan Marshall».

Fruit du partenariat entre le Gouvernement wallon, le Conseil économique et social de la Région wallonne (CESRW) et le Conseil wallon de la Politique scientifique (CPS), et soutenu par le Conseil et la Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures de la Région wallonne, le prix s'adresse à trois catégories d'entreprises :

- «**Spin off**» : les entreprises créées au cours des cinq dernières années sur base d'un apport significatif et formalisé de propriété intellectuelle de la part d'une université, d'une haute école ou d'un centre de recherche;
- «**Jeune entreprise innovante**» : les entreprises créées au cours des cinq dernières années et ayant développé une activité innovante sur le plan technologique, tout en ne répondant pas à la définition de «spin off» telle que décrite ci-dessus;
- «**Entreprise innovante**» : les entreprises existant depuis plus de cinq ans et ayant développé une activité innovante sur le plan technologique au cours des cinq dernières années.

Pour chaque catégorie, trois entreprises seront nominées et un lauréat sera sélectionné par un jury composé d'acteurs des milieux économiques et sociaux, de chercheurs, d'experts en technologies et en marketing et de représentants du Cabinet de la Ministre, sur base de critères tels que l'originalité de l'innovation, son potentiel sur le marché, sa rentabilité, sa contribution au développement durable et au développement des exportations. Les lauréats se verront remettre un chèque de 2.500 euros ainsi qu'un diplôme officiel lors d'une cérémonie organisée le lundi 8 octobre 2007 au Point Centre à Gosselies.

Pour être recevable, l'innovation, qui doit avoir fait l'objet d'une première commercialisation entre le 1er janvier 2002 et le 31 décembre 2006, doit trouver son origine directe dans les travaux réalisés par un chercheur ou une équipe de recherche d'une université, d'une haute école, d'un centre de recherche ou d'une entreprise ayant une implantation en Wallonie. Elle doit avoir donné lieu à une production en Région wallonne si elle porte sur un produit, à une ou des prestations de services par une entreprise wallonne si elle porte sur un service ou à une exploitation en Région wallonne ou à une vente de matériel, d'ingénierie ou de savoir-faire par une entreprise établie en Wallonie, si elle porte sur un procédé. ||

En pratique

Les candidatures doivent être envoyées avant le 2 juillet 2007. Les formulaires officiels de participation sont disponibles sur simple demande auprès de l'agence MVG Partners (rue de Chaudfontaine 1 à 4020 Liège, tél. 04/365.75.77, fax : 04/365.85.75, info@mvgpartners.com) ou téléchargeables sur le site web de l'UWE (www.uwe.be).

Nouvelles technologies Brabant

IBA (Ion Beam Applications), qui développe des solutions de très haute précision dans le diagnostic et le traitement du cancer, a présenté en mars ses résultats consolidés pour l'année 2006. La société de Louvain-la-Neuve enregistre des ventes en croissance de 25,1% (pour atteindre 170,3 millions d'euros), un résultat récurrent de 9,8 millions d'euros (en nette progression par rapport aux 3,1 millions de 2005) et un résultat net de 30 millions d'euros. IBA a également confirmé son leadership en protonthérapie en enregistrant 3 nouvelles commandes fermes. Pour l'exercice 2007, IBA se montre confiante de pouvoir montrer des résultats récurrents au moins équivalents à ceux de 2006, vu le besoin encore important d'investissement en R&D dans tous ses marchés. Elle base ses estimations, notamment, sur un carnet de commande s'élevant à 141,6 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2006 et sur les estimations de croissance du marché des radiopharmaceutiques PET (tomographie à émission de positons), une technique d'imagerie médicale de pointe pour la détection et la gestion du cancer.

Informatique Liège

18 mois après avoir annoncé la disponibilité d'une application destinée à la Police pour la réalisation des constats d'accidents, la société liégeoise **Star-Apic** fait évoluer cette application et fournit en complément un système intégré de prises de mesures par laser. Le système DISTAR, qui comprend un distomètre laser communiquant par BlueTooth avec un PDA, vise à remplacer la roulette et le décamètre. Le distomètre calcule les coordonnées des traces de freinage, des points d'impact, des coins des véhicules, des débris et le PDA fournit instantanément une visualisation graphique des mesures prises. Avec ses cinq centres d'opérations, respectivement en Belgique, en France, au Royaume-Uni, au Maroc et en République Tchèque, le Groupe Star-Apic, établi à Angleur, s'est imposé, depuis sa création en 1983, comme un éditeur majeur de logiciels de Systèmes d'Information Géographique (SIG) et d'applications de gestion destinées aux gestionnaires de réseaux (eau, électricité), collectivités locales et administrations publiques.

Un débat le 30 mai
Convivialité et ouverture

Dans le paysage des associations et autres cercles qui s'adressent au public «chefs d'entreprise», l'AME, Association du Manager et de l'Entrepreneur, se distingue par son parti-pris de convivialité et d'ouverture.
Prochaine date clé : le 30 mai avec un débat sur... la corruption !

Par Madeleine **DEMBOUR**

Active dans la communauté Wallonie-Bruxelles depuis plus de 10 ans, l'AME, Association du Manager et de l'Entrepreneur, est une association indépendante, sans but lucratif, issue du regroupement de plusieurs associations.

L'AME organise régulièrement des forums, exposés, échanges, autour de thèmes liés au management, à l'entrepreneuriat et à la prospective stratégique. "*Notre but n'est pas de proposer des activités lourdes et chronophages, mais de privilégier la création d'un tissu relationnel positif entre nos membres, et ce dans un esprit de convivialité et d'ouverture*", explique Nathalie Ragheno (Febelfin), qui a repris la présidence en mai 2005.

Prochaine date : le 30 mai

Ces rencontres sont axées sur les témoignages, le vécu et la vision stratégique des intervenants et des membres, afin qu'elles servent de référence pour chacun, dans la conduite des affaires et des hommes. Les deux premières rencontres de 2007 ont été animées par Vincent Van Dessel (Euronext) et Roland Soreille (Doyen Auto), tandis qu'un débat est programmé le 30 mai sur le thème de la corruption, avec trois invités : Rudy Aernoudt, secrétaire général de l'administration flamande et auteur d'un livre sur le sujet, Philippe Montigny, Président de Ethic Intelligence (Paris) et le professeur Fr. Houtart (UCL).

Les rencontres se déroulent souvent à l'heure de midi, le temps d'un lunch, en petits groupes de 20 personnes, pour que liberté et richesse des échanges soient au rendez-vous, dans la convivialité.

Certains débats prennent place le soir car le propos mérite un espace de temps plus large, ce sera notamment le cas de la rencontre du 30 mai.



Nathalie Ragheno (Febelfin) préside l'Association du Manager et de l'Entrepreneur (AME) depuis mai 2005.

L'AME compte aujourd'hui un «noyau dur» de 300 membres, parmi lesquels Paul Dor (Fortis), Marc Deschamps (Investructure), Eric Domb (Président de l'UWE et Paradisio), Eric van der Schueren (Cercle du Lac), Xavier Mezquita (Mezquita & associates), Vincent Coussement (Nokia), Pierre Cormier (Plus), Marie-Paule Kirscht (StrateCare Partners). ||

En pratique

- *Affiliation individuelle : 110 € par an*
- *Affiliation d'entreprise : permet d'inscrire 5 managers pour 450 € par an*
- *Les activités sont ouvertes aux non-membres mais avec un coût de participation plus élevé.*

Plus d'infos ?
www.amebelgium.be

Opportunités pour les managers wallons
Le Leveraged Buy-Out

Le Leveraged Buy-Out (ou «LBO») désigne le rachat d'une entreprise par son management, en conjonction avec un fonds d'investisseurs spécialisés. Cette approche connaît ces dernières années un développement spectaculaire en Belgique, avec près d'un tiers des cessions d'entreprises réalisée selon ce modèle.
Toutefois le «LBO» reste encore peu connu en Wallonie.

Par Pierre-Olivier **MAHIEU**, Avocat/Partner, Allen & Overy LLP

Nombreux sont les dirigeants d'entreprises, ou les actionnaires de celles-ci, qui songent à une cession de leur entreprise : nécessité de croissance, problème de succession, évolution du marché… les motivations peuvent en être nombreuses.

Les deux voies traditionnelles s'ouvrant à eux étaient essentiellement, jusqu'il y a peu, la recherche d'un partenaire acquéreur actif dans le même domaine ou un domaine complémentaire et cherchant à développer ses activités, ou l'introduction en bourse et la vente au public d'une partie du capital de la société.

«Troisième voie»

A côté de ces deux modèles relativement bien connus et au demeurant assez différents, une troisième approche s'est développée dans les années '80 (au départ des USA) et a connu ces dernières années un développement spectaculaire en Belgique. Il s'agit du leveraged buy-out (ou «LBO»), dans lequel une entreprise est rachetée par son management en conjonction avec un fonds d'investisseurs spécialisés, que l'on dénomme habituellement fonds de private equity.

Si ce modèle semble devenir assez populaire en Belgique en général (selon Mergermarket, 43 transactions de cession d'entreprises sur les 139 réalisées en 2006 en Belgique pour un montant dépassant les 5 millions d'euros ont vu l'intervention d'un fonds de private equity), il semble moins connu en Wallonie. Il est vrai qu'il fait intervenir plusieurs groupes de participants (à savoir, schématiquement, le vendeur, la société cible, le groupe de management, le fonds de private equity et la banque, ainsi que leurs divers conseillers respectifs), et requiert la mise en place d'instruments juridiques et financiers relativement sophistiqués. Il présente néanmoins des caractéristiques uniques et séduisantes qui en ont assuré le succès, et mènent souvent à une situation win-win pour toutes les parties en présence.

Les grands traits d'un LBO

Quelles sont les caractéristiques principales d'une telle opération ? On peut en esquisser quelques grands traits :

- Typiquement, l'acquisition de l'entreprise, réalisée par une société constituée par les investisseurs, est financée par des fonds propres provenant des investisseurs eux-mêmes (principalement le fonds de private equity, et dans une certaine proportion, les managers eux-mêmes), et par un emprunt bancaire (dont le montant constitue souvent 70 à 80% du montant total du prix d'acquisition).
- L'objectif du fonds de private equity est de revendre sa participation à un tiers après, en général, quelques années de présence dans l'actionnariat. Il peut s'agir parfois d'un autre fonds de private equity (on parle alors de secondary buyout), et il est fréquent que, dans un tel cas, le management bénéficie financièrement du résultat de la vente des actions mais soit incité à réinvestir une partie de cette plus-value dans la nouvelle opération; Mais il peut également s'agir d'autres formes de «sortie» : cession à une entreprise commerciale (acquisition classique), ou introduction en bourse. Il est aussi fréquent qu'un fonds de private equity rachète une entreprise, puis procède (en utilisant les mêmes techniques) à des acquisitions complémentaires dans le même secteur, en vue de constituer un groupe plus fort et dynamique (technique dite du buy & build) avant de le céder ultérieurement.
- La qualité du management et la participation de celui-ci dans l'opération sont essentielles pour le fonds de private equity. Le fait que les managers mettent eux-mêmes en jeu des sommes propres (qui représentent pour eux un montant important, même si elles ne sont en général qu'une fraction de l'investissement total du fonds) les responsabilise dans le succès du développement de l'entreprise. Par ailleurs, leur connaissance de l'entreprise et les déclarations qu'ils feront au bénéfice du fonds de private equity rassureront celui-ci, qui n'a pas nécessairement la même connaissance du marché.
- La présence d'un emprunt bancaire finançant l'acquisition (qui peuvent se décliner en plusieurs volets avec un profil de risque différent tels que senior debt, mezzanine debt et junior debt), combinée aux différentes techniques financières de refinancement de l'entreprise et de debt push-down, sont essentielles car elles permettent d'assurer l'effet de levier désiré. Celui-ci consiste à assurer, lors de la revente, à supposer évidemment que l'entreprise connaisse le succès escompté, un taux de rentabilité sur fonds propres très important dès lors que la plus-value sur l'ensemble de la cession profitera essentiellement aux investisseurs sur fonds propres, qui n'ont investi qu'une fraction du prix d'acquisition.
- A la différence des business angels et fonds de venture capital, avec lesquels ont les confond parfois, les fonds de private equity n'investissent généralement pas dans une entreprise en phase de démarrage, et ne prennent que rarement des participations minoritaires dans des entreprises. ||

Petit déjeuner-présentation

En savoir plus sur le «Leveraged Buy-Out»

Mardi 5 juin 2007, de 8 à 10h00



*Thierry Huet a repris, il y a 7 ans, la biscuiterie **Desobry**. En compagnie de deux autres personnes du management, il a créé à l'époque Desobry International, contrôlé à 63% par le management et à 37% par la Banque Degroof. Aujourd'hui la biscuiterie réalise un chiffre d'affaires de quelque 24 millions d'euros et mobilise 225 personnes, faisant ainsi du biscuitier le premier employeur de l'agroalimentaire en Hainaut occidental.*

→ **Le saviez-vous ?**
Cette opération s'appelle un «Leveraged Buy-Out» (ou «LBO»).

→ **Un «LBO»désigne le rachat d'une entreprise par son management, en conjonction avec un fonds d'investisseurs spécialisés.**

→ **Cette approche connaît ces dernières années un développement spectaculaire en Belgique, avec près d'un tiers des cessions d'entreprises réalisée selon ce modèle.**

→ **Toutefois le «LBO» reste encore peu connu en Wallonie.**

Afin de permettre aux dirigeants et propriétaires d'entreprises de mieux cerner cette technique, l'Union Wallonne des Entreprises a demandé à des experts de la présenter et d'en faire ressortir les caractéristiques principales, sans pour autant s'égarer dans les détails techniques.

Cet évènement aura lieu le mardi 5 juin 2007 à Wavre sous la forme d'un petit déjeuner-présentation, qui se clôturera à 10h00.

Au programme :

8h00 **Accueil et petit-déjeuner**

8h30 **Présentation et débat :**

«Le «Leveraged buy-out» et les fonds de private equity : une opportunité pour les managers et propriétaires d'entreprises wallons»

Intervenants : *Vincent Reuter (UWE), Pierre-Olivier Mahieu (Allen & Overy LLP), Pierre Pepersack et William Vermeersch (Banque Degroof), Thierry Huet (Desobry SA)*

10h00 **Clôture**



Lieu :

Union Wallonne des Entreprises,
chemin du Stockoy 3,
1300 Wavre
(plan d'accès sur www.uwe.be/acces.html)

Renseignements :

Laurence Mortier : 010/47.19.44
laurence.mortier@uwe.be

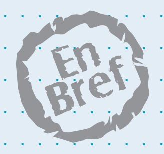
Participation **gratuite** mais **inscription obligatoire** au moyen du **formulaire en ligne** sur www.uwe.be/LBO.html

Une organisation de l'Union Wallonne des Entreprises (www.uwe.be) avec le soutien des partenaires média :









Campus de bureaux environnementaux initié par Investsud



C'est le 21 mars dernier – premier jour de printemps – que la société **Investsud**, basée à Marche-en-Famenne, a présenté un ambitieux projet immobilier tourné vers les technologies d'avenir et environnementales. Il s'agit d'un complexe de bâtiments industriels et administratifs, destinés à recevoir en partie les bureaux du groupe et en partie d'autres entreprises intéressées par le site.

Quelques chiffres sont parlants : là où un bâtiment classique consomme jusqu'à 100 kWh par an et m², le «campus» n'en utilisera que 30. Là où un bâtiment classique produit 30 tonnes de CO_2 par an, le «campus», pour la même surface, n'en produira que 8,2. Autre caractéristique : l'absence de climatisation dans l'ensemble des bâtiments.

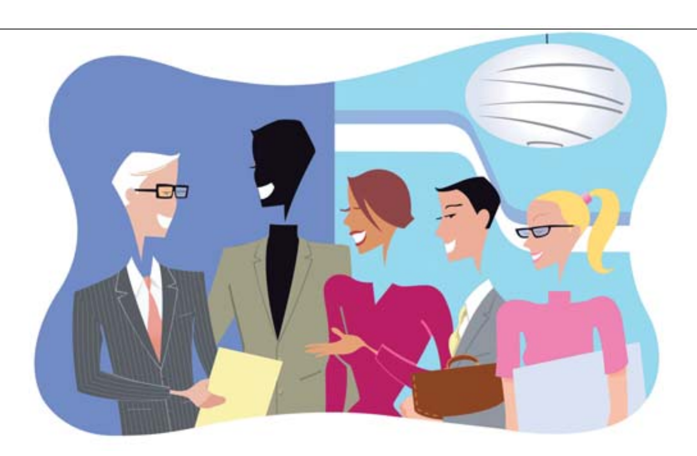
Yves Noël et Benoit Coppée, respectivement Président et Administrateur directeur général d'Investsud, réfutent la notion d'alibi écologique : "la conception des bâtiments met en avant des techniques de récupération de chaleur, de ventilation, d'isolation particulièrement à la pointe". Ils insistent sur les objectifs d'une telle réalisation : "offrir aux entrepreneurs une infrastructure hautement modulable et fonctionnelle, dans un cadre de travail agréable et dans des coûts d'investissement et de fonctionnement parfaitement maîtrisés".

Actif dans le métier du capital à risque, Investsud vient de créer deux nouvelles filiales : la première, consacrée aux Spin-off/Spin-out, permet d'accompagner des projets à haut degré de risque dans la province de Luxembourg ; la seconde est spécialisée dans le financement de projets industriels dans la filière bois.

Plus d'infos ?
www.capitaletcroissance.be

Débat le 22 mai 2007
Management et CA : quelles relations ?

Dans le cadre du partenariat qui lie l'UWE au Belgian Governance Institute, un débat est organisé le 22 mai à 16h30. Cet événement est également proposé aux membres de l'Association belge des Administrateurs et du Cercle de Wallonie.



Depuis 2005, chaque année, quelques 30 dirigeants d'entreprises suivent la formation de base «Approche pour une gouvernance de qualité» organisée par le BGI (Belgian Governance Institute) et l'UWE. La troisième édition de cette formation est actuellement en cours, au rythme d'un mardi par mois.

La séance du mois de mai se clôturera par un débat ouvert à toutes les personnes intéressées par le thème de la relation entre le management d'une entreprise et son conseil d'administration.

Ce débat aura lieu le mardi 22 mai 2007 à 16h30 au Cercle de Wallonie à Namur.

Il abordera non seulement la question du processus d'information du conseil d'administration par le management mais également le contenu et la qualité de cette information, laquelle devrait contribuer à un fonctionnement plus efficace du conseil d'administration.

Au-delà de l'aspect spécifique de l'information, les orateurs témoigneront également plus largement des autres facettes de la communication, parfois difficile entre le conseil d'administration d'une entreprise et son management et amorceront ainsi la discussion sur la valeur ajoutée pour chaque organe. ||

Débat du 22 mai 2007 :

«La communication, l'information et la relation entre le management d'une entreprise et son conseil d'administration»

16h30	*Accueil des participants*
16h45 à 18h00	*Débat*
Modérateur :	*Vincent Reuter, administrateur délégué de l'UWE*
Panel :	*Philippe Delaunois, administrateur de sociétés,*
	Pierre-Alain De Smedt, administrateur de sociétés,
	Jean-Philippe Despontin, président du comité exécutif de Spadel
18h00	*Cocktail*

Contact :
Sibylle du Bus : 02/513.18.14, sibylle.dubus@b-g-i.be
Tous les détails sur le débat du 22 mai 2007 ainsi qu'un programme détaillé sur : www.b-g-i.be

L'économie belge en 2007
Les recommandations de la Banque Nationale

Malgré une conjoncture plutôt meilleure qu'en Europe, la position structurelle de la Belgique ne cesse de se dégrader. Notre pays a besoin de politiques axées sur une vision de moyen et long termes, plaide la Banque Nationale de Belgique.

Par Madeleine **DEMBOUR**

La publication, en février, du Rapport annuel de la Banque Nationale de Belgique (BNB), est toujours un moment fort attendu par les milieux socio-économiques. Jean Hilgers, Directeur à la BNB, était récemment invité à l'UWE pour commenter ce document de 200 pages qui fait le tour des développements économiques et financiers récents en Belgique et à l'étranger.

D'une manière générale, l'année 2006 a été bonne pour l'ensemble des économies, avec toutefois des chiffres européens loin derrière ceux des Etats-Unis, qui sont tirés par la consommation privée. A noter aussi que pour la toute première fois, la proportion de la Chine dans le commerce mondial dépasse celle de la zone euro.

L'e-business est utilisé 3 à 4 fois plus aux Etats-Unis qu'en Europe.

A la base du «problème européen», une productivité à la traîne. La BNB pointe le rôle majeur joué outre-Atlantique par les technologies de l'information et de la communication, nettement mieux incorporées dans l'industrie et les services. L'e-business, par exemple, est utilisé 3 à 4 fois plus aux Etats-Unis qu'en Europe. Le vieux Continent reste trop peu orienté vers les secteurs à haute technologie, comme l'aviation, la chimie, la pharmacie.

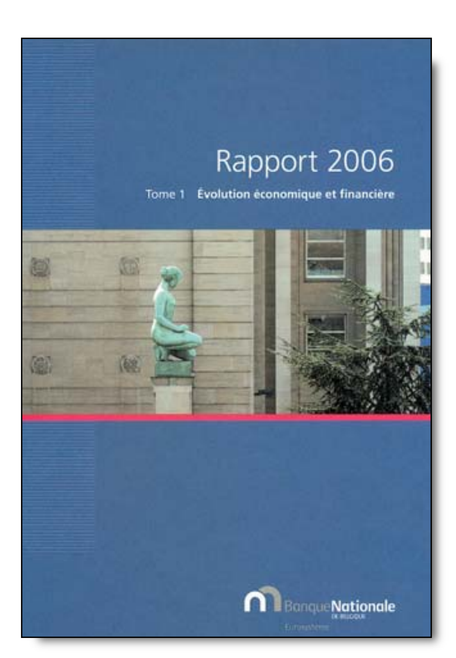
Et la Belgique ? Portée par une conjoncture internationale favorable, notre pays score un peu mieux que l'Europe en 2006 (3% de croissance du PIB contre 2,6%). Les prévisions de la Banque pour 2007 tablent sur une croissance de l'ordre de 2% en 2007.

"*Cette embellie conjoncturelle ne peut inciter à la complaisance*", souligne la Banque. En effet, malgré une conjoncture plutôt meilleure qu'en Europe, la position structurelle de la Belgique ne cesse de se dégrader. Notre pression fiscale et parafiscale sur le travail est une des plus élevées d'Europe, ce qui pose évidemment un problème si l'on souhaite pratiquer une politique dynamique de l'emploi. Or celle-ci est absolument vitale : il suffit de regarder notre taux d'emploi, qui enregistre un différentiel systématique de 5% par rapport au reste de l'Europe.

Le rapport de la BNB souligne que "*pour assurer une prospérité croissante et une protection sociale durable face à la mondialisation et au vieillissement de la population, l'économie a besoin de réformes et de politiques axées sur une vision de long terme*".

Les principales recommandations de la BNB consistent à : stimuler l'innovation, veiller à la compétitivité par les coûts, relever le taux d'emploi, accélérer la réduction de la dette publique. Un message qui trouve évidemment tout son sens à quelques semaines de la formation d'un nouveau gouvernement fédéral. ||

Plus d'infos ?
Le Rapport 2006 de la Banque Nationale de Belgique est disponible sur www.bnb.be.



Croissance dans les principales économies

	2003	2004	2005	2006	2007 (estimation)	Part dans l'économie mondiale
Etats-Unis	2.5	3.9	3.2	3.3	2.4	20.6
Japon	1.8	2.3	2.7	2.8	2	6.5
Zone euro	0.8	1.7	1.5	2.6	2.2	15.1
Chine	10	10.1	10.2	10.6	10.3	16.1
Inde	7.2	8.5	8.5	8	7.5	6.1
Monde	4.1	5.3	4.9	5.1	4.6	100

Pour la première fois, la proportion de la Chine dans le commerce mondial dépasse celle de la zone Euro.

Francis Verheughe, Président d'Agoria



A la tête de Siemens Belgique-Luxembourg depuis 10 ans et administrateur d'Agoria depuis de nombreuses années, **Francis Verheughe** (notre photo) a été confirmé fin mars à la présidence du conseil d'administration d'Agoria. Il succède à Thomas Leysen, CEO d'Umicore, qui a occupé ce poste pendant 5 ans. Des nominations ont également été entérinées au niveau régional. Deux nouveaux présidents ont été nommés à la tête d'Agoria Wallonie et d'Agoria Bruxelles, respectivement, **Marcel Miller**, Président et Administrateur délégué d'Alstom Belgium et **René Luyckx**, CEO de Steria Benelux. **Christel Joris**, Présidente du Conseil d'administration du fabricant d'éclairages Etap, conserve son mandat de présidente d'Agoria Vlaanderen.

Technologie spatiale Liège

La société d'ingénierie **Spacebel** vient de signer un gros contrat dans le cadre du projet PICARD, un microsatellite de 150 kg dont le lancement prévu en 2009 constituera le point de départ d'une mission scientifique d'observation du Soleil menée par le Centre National d'Etudes Spatiales (CNES), l'agence spatiale française. Spacebel développera le centre de mission du satellite, qui assurera la définition du plan de travail des différents instruments scientifiques montés à bord, centralisera toutes les demandes d'acquisition d'images et traitera les données collectées pour les mettre à disposition des scientifiques. Ce nouveau contrat représente un chiffre d'affaires de l'ordre de 900.000 euros pour la PME située dans le Spatiopôle liégeois, et dont le renom prend, une nouvelle fois, une belle envolée dans le domaine des microsatellites…

Journée Découverte Entreprises
Pourquoi pas vous ?

La 14e édition de la «Journée Découverte Entreprises» aura lieu le dimanche 7 octobre 2007. Cet événement permet à des entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'activité d'ouvrir leurs portes, de se faire connaître et de montrer leur dynamisme dans un contexte original, convivial et interactif.

La «Journée Découverte Entreprises» est le plus grand événement grand public d'un jour dans le monde de l'entreprise : 1.805 sociétés wallonnes, tous secteurs confondus, ont déjà accueilli près de 6 millions de visiteurs.



Il s'agit là d'une occasion unique pour les entreprises de montrer leur savoir-faire, leurs spécificités mais également les efforts qu'elles déploient en matière de protection de l'environnement, de sécurité, de nouvelles technologies, de recherche et développement, de création d'emplois ou de services.

Cette journée est également l'occasion d'augmenter la motivation de leurs collaborateurs, qui ont la possibilité de montrer à leur famille, leurs amis, leurs voisins comment s'effectue leur travail de tous les jours.

Bien entendu, ouvrir ses portes au grand public ne s'improvise pas ! Aussi les organisateurs de la «Journée Découverte Entreprises» proposent-ils à chaque entreprise participante une guidance et un «package» personnalisé de matériel de promotion et d'organisation (invitations, affiches, feuillets de bienvenue,…). En outre, les «hôtes d'un jour» bénéficient de la vaste campagne médiatique (sports TV et radio, annonces dans la presse écrite, magazine, site internet,…) qui entoure l'événement.

La «Journée Découverte Entreprises» est une magnifique opportunité de mettre votre entreprise à la Une ! Inscrivez-vous sans tarder ! ||

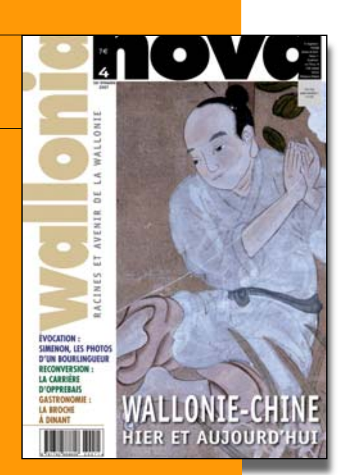
Plus d'infos ?
www.jde.be



La «Journée Découverte Entreprises» est une occasion unique pour les entreprises de montrer leur savoir-faire et leurs spécificités.



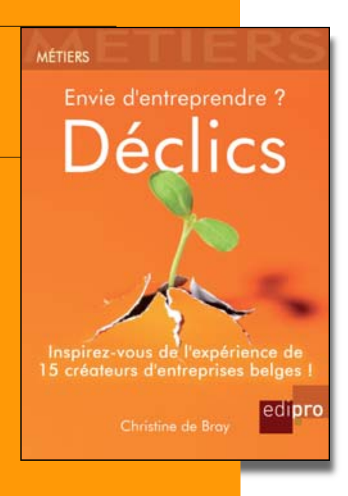
Wallonia Nova



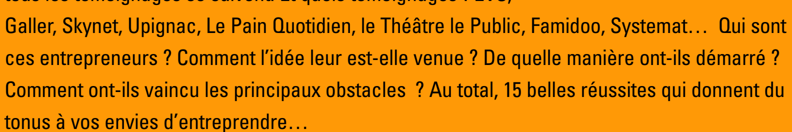
Wallonia Nova n'est pas une revue d'économie, elle n'est pas non plus un outil de promotion. Sous la houlette de son rédacteur en chef Pierre Dulieu, l'objectif poursuivi par la maison d'édition namuroise indépendante qui lance ce nouveau magazine, est de donner à réfléchir sur des sujets qui ont une dimension à la fois historique et prospective. Avec son nom latin, qui fleure bon le patrimoine, la nouvelle revue en est à son quatrième numéro : «Wallonie-Chine, hier et aujourd'hui». Le numéro 5, qui sort de presse ces jours-ci, a pour thème l'Année Vauban.

>> Wallonia Nova, Edico, info@edico.be, http://wallonia-nova.be/

Envie d'entreprendre ? Déclics



Si l'adage "Qui ne risque rien n'a rien" est vrai, il est particulièrement approprié lorsqu'il s'agit de se lancer dans cette belle aventure qu'est la création de sa propre entreprise. Résolument ancré dans le concret – avec, notamment, ses 185 questions de coaching pour vous guider dans la réalisation de votre projet – cet ouvrage, préfacé par Eric Domb, Fondateur du parc Paradisio et Président de l'UWE, fonctionne comme un détonateur : rien de plus stimulant que son style enjoué, dynamique, qui donne envie de suivre le mouvement, ou plutôt la cadence. Car c'est sur un pas cadencé que tous les témoignages se suivent. Et quels témoignages ! EVS, Galler, Skynet, Upignac, Le Pain Quotidien, le Théâtre le Public, Famidoo, Systemat… Qui sont ces entrepreneurs ? Comment l'idée leur est-elle venue ? De quelle manière ont-ils démarré ? Comment ont-ils vaincu les principaux obstacles ? Au total, 15 belles réussites qui donnent du tonus à vos envies d'entreprendre…



>> Christine de Bray, Edipro (www.edipro.info)

Manager, mode d'emploi

A coups de strips incisifs et désopilants, «Manager, mode d'emploi» (dont vous pouvez en découvrir un nouvel échantillon, comme chaque mois, en page 4) dresse le portrait d'une entreprise dont le patron est aussi stupide, veule et incompétent que cynique et impitoyable avec ses employés. Mais ses derniers le lui rendent bien : ils n'en touchent pas une ! Heureusement, cette description acerbe du monde du travail est faite avec un humour d'une drôlerie réjouissante et un dessin faussement naïf qui désamorce la cruauté de certaines situations. Que vous soyez patron ou employé et si vous adhérez à la maxime "Bienheureux ceux qui savent rire d'eux-mêmes, car ils n'ont pas fini de s'amuser" (du journaliste et sociologue français Joseph Folliet), vous apprécierez certainement ce nouvel album sans concession né de l'esprit corrosif et absurde de Serge Dehaes…

>> Editions Fluide Glacial, 081/21.17.16, v.constant@aproposrp.com

Dow Corning (Seneffe) est cinquième «Meilleur Employeur» 2007

Le siège européen de **Dow Corning Corporation**, basé à Seneffe, a participé pour la première fois au concours du «Meilleur Employeur» et termine dans le classement de tête dans la catégorie des entreprises de plus de 500 personnes. D'envergure européenne, ce concours est organisé en Belgique par le HRM Centre de la Vlerick Leuven Gent Management School, en collaboration avec le Great Place to Work Institute Europe.

Dow Corning est la seule entreprise industrielle à figurer dans le top 10, et aussi la première société wallonne à être primée. Ce concours a offert à la société l'opportunité de s'évaluer par rapport à d'autres sociétés et de sonder le personnel : il ressort de l'enquête que celui-ci apprécie particulièrement l'ouverture d'esprit où chacun peut donner son avis et partager ses idées. L'environnement d'équité, de respect, d'accomplissement personnel et de travail d'équipe a également été souligné. L'entreprise est perçue comme crédible, gérée de façon honnête et éthique.

Etablie en 1970, le siège européen de Seneffe est un centre de pointe pour l'innovation des technologies à base de silicium en Europe. Sur ce site, des équipes développent de nouveaux produits, offrent du support technique et commercial pour une clientèle industrielle européenne, mais aussi mondiale.

Ci-dessous, les Top 10 du Concours du «Meilleur Employeur» 2007

Entreprises < 500 travailleurs

1 Schoenen Torfs
2 Microsoft
3 Unique
4 Accent Jobs for People
5 Amgen
6 Promo Fashion
7 Abbott Vascular
8 Actief Interim
9 Sensoa
10 CTG Belgium

Entreprises > 500 travailleurs

1 Fedex Express
2 Randstad
3 KBC
4 TNT Express
5 Dow Corning
6 Cisco Systems
7 Accenture
8 Vedior
9 McDonalds
10 ING

Propos recueillis par Madeleine DEMBOUR

Après Liège en février, Dynamisme Wallon dresse le portrait du Hainaut. En compagnie de Patrick Declerk (Decomo), nos journalistes s'intéressent particulièrement aux dynamiques transfrontalières qui animent cette province, qui représente 35% de l'économie wallonne : les interactions avec le grand Lille, mais aussi avec la Flandre et Bruxelles.

Le Hainaut en 2007



Le développement économique de Mouscron ? Je pense qu'il vient de la mobilisation d'un certain nombre de personnes et d'acteurs. Bien sûr il y a un effet dynamisant d'être situé à la frontière entre la Wallonie et la Flandre : les Flamands viennent ici car ils ne trouvent plus de terrains disponibles chez eux, couplé au fait qu'il devient extrêmement difficile et compliqué d'obtenir un permis d'exploiter. Car il faut aussi reconnaître que l'esprit est plus favorable à l'entreprise de ce côté de la frontière linguistique ! Eh oui, il faut le savoir, l'administration wallonne est davantage portée vers l'entreprise, elle est plus à l'écoute.

En Wallonie il y a aussi de la main d'œuvre disponible, alors qu'en Flandre on ne trouve plus personne. Quant à un éventuel effet attractif des subsides européens, je n'y crois pas. Finalement les subsides, c'est la cerise sur le gâteau, mais ce n'est certainement pas la raison principale de s'implanter en Wallonie. Des exemples ? Il y a des entreprises comme Sioen (Textile), OGC Cacao (nouvelle unité de production de chocolat liquide) ou encore VitaFish qui s'installe actuellement à Dottignies pour développer un élevage piscicole de Tilapias.

Nous avons toujours vécu avec la France

Dans le développement de Mouscron, la métropole lilloise joue bien sûr un rôle fondamental. N'oublions pas qu'il s'agit de la troisième région de France après Paris et Lyon ! Mouscron a toujours vécu avec la France, nous n'avons pas de barrière géographique entre nous, comme les Alpes ou les Pyrénées ! Plus de 10% de Français vivent ici…

une région transfrontalière

Il existe quelques investissements français en Wallonie, mais ce que l'on enregistre, ce sont principalement des mouvements de main d'œuvre. Le différentiel de revenus entre le travail et le non travail est plus élevé en France qu'en Belgique, et cela est dû au système dégressif du chômage en France. Je le constate bien chez Decomo : sur 165 personnes, nous comptons un quart de travailleurs français.

Les Belges, de leur côté, sont très actifs en France : ils sont de plus en plus nombreux à tenter leur chance dans ce pays et figurent parmi les premiers investisseurs étrangers. Je songe par exemple à la société Drafil.

Patrick Declerck, notre invité du mois

Le patron de la société mouscronnoise Decomo a de multiples vies ! A la tête d'une entreprise de 165 personnes qui fabrique des éléments de façade en béton architectonique, dont 60% sont exportés, cet entrepreneur de 52 ans aime à se présenter comme un rassembleur. Rassembleur au sein de son secteur professionnel, où après avoir exercé durant 7 ans la présidence de la fédération du béton, il préside actuellement les producteurs de matériaux de construction, une association qui regroupe 13 fédérations belges. Rassembleur, Patrick Declerck l'est également dans le monde patronal : administrateur à l'Union Wallonne des Entreprises, il fut aussi en 2000 le premier Président de la nouvelle Chambre de Commerce et d'Industrie, issue de la fusion Mouscron-Tournai (la CCIHO). On le retrouve aussi parmi les initiateurs de projets comme Devecoh, le Choq et Défi+ (voir page 16), qui poursuivent tous cette ambition de mettre en commun les forces vives de la région.

Mais ce n'est pas tout ! Patrick Declerck est aussi très actif à la Chambre de Commerce Franco-Belge du Nord de la France, qu'il apprécie beaucoup pour son dynamisme. Même enthousiasme pour le Club APM Hainaut-Flandres (Association Progrès du Management, voir page 55) qui lui permet de rencontrer régulièrement, outre des patrons wallons, des patrons flamands et français.

Cette ouverture fait que l'on retrouve Patrick Declerck à la télévision locale (No Télé), dont il est administrateur, mais aussi dans les tribunes de l'Excelsior et dans les rangs des Chevaliers de la Tour de Tournai et des «Baillis» de Mouscron. Un «cumul» qui relève de l'exploit lorsque l'on connaît les rivalités qui existent parfois entre la cité des cinq clochers et celle des Hurlus… Vous avez dit rassembleur ?

Ce qui m'anime, c'est la recherche de dénominateurs communs entre les forces vives de la région, tant sur les plans culturel que social, économique ou associatif.



La Chambre de Commerce Franco-Belge du Nord de la France prend de plus en plus d'ampleur suite à la libre circulation des biens et des personnes, elle défend les intérêts des Belges en France. C'est une structure extrêmement dynamique, qui nous permet d'entretenir des liens avec nos collègues du Nord de la France, notamment lors de petits-déjeuners transfrontaliers qui sont organisés régulièrement.

L'administration wallonne est davantage portée vers l'entreprise, elle est plus à l'écoute.

A l'heure où les journaux flamands et francophones proposent des analyses croisées, des articles communs etc. parce qu'ils se rendent compte que l'on ne se parlait plus beaucoup entre Communautés, je voudrais aussi souligner le rôle catalyseur de nos télévisions locales. Cela fait déjà tout un moment que l'on nous propose chaque semaine une émission économique commune au Nord de la France, au Hainaut et à la Flandre. Ce programme fait plus qu'œuvre utile, il est fort regardé dans les trois régions, y compris en Flandre, ce qui permet de démonter un certain nombre d'a priori.

Rechercher les dénominateurs communs

Ce qui m'anime, c'est la recherche de dénominateurs communs entre les forces vives de la région, tant sur les plans culturel que social, économique ou associatif. C'est cette philosophie qui a sous-tendu la création de «Choq», pour «Contribuons à un Hainaut Occidental de Qualité». Cette asbl a pour but de rassembler les personnes qui, au travers de leur organisation, souhaitent contribuer efficacement par le vecteur qualité au renforcement de l'image du Hainaut Occidental et au développement de celui-ci. Les thématiques de projets sur lesquelles le Choq se concentre sont l'emploi, la formation et la qualité du management et ce, dans une approche multisectorielle. Fondé par Michel Foucart (Groupe Technord) en 1998, le Choq est actuellement présidé par Pascal Deleersnyder (Cohesium). Sans cette association, je doute par exemple que l'on serait parvenu à fusionner les Chambres de Commerce de Mouscron et de Tournai…

Les subsides, c'est la cerise sur le gâteau, mais ce n'est pas la raison principale de s'implanter en Wallonie.

Un même esprit de synergie sous-tend la création, en 2000, de la coopérative «DEVECOH-Hainaut» (DEVECOH pour «DÉVeloppement ÉCOnomique»). Elle est chargée d'opérer la gestion coordonnée de projets déposés par le secteur privé dans le cadre des fonds européens de l'Objectif 1. Je préside cette coopérative depuis sa création et il s'agit pour moi d'une grand réussite sur le plan de l'alliance patronale : en effet cette initiative est menée de concert par les Chambres de Commerce, l'Union des Classes Moyennes et l'Union Wallonne des Entreprises.

Dans la même veine, j'aime citer le travail accompli au niveau de Défi+, une coopérative d'emploi social qui est parvenue, en globalisant les besoins de différentes entreprises (livraison, entretien, nettoyage, accueil etc.), à créer une centaine d'emplois autour de Tournai et de Mouscron.

S'investir en-dehors de mon entreprise

J'ai toujours aimé prendre des responsabilités à l'extérieur, étant convaincu qu'il est de la responsabilité des chefs d'entreprises de s'investir en dehors de sa société. Il faut sortir du stéréotype du patron qui ne pense qu'à se faire du fric. Etre chef d'entreprise comporte de lourdes responsabilités, sociales notamment. On fait vivre des familles. C'est un engagement qu'il faut respecter. Dans mon cas, c'est 165 familles qui vivent de l'entreprise. La responsabilité humaine est très forte. Et donc l'éthique est un facteur important dans ce cadre-là. De plus en plus, les clubs d'entrepreneurs abordent des thèmes philosophiques. Ce n'est pas une mode. C'est simplement une prise de conscience de plus en plus aiguë de la part des responsables économiques de leur rôle social. Il faut savoir prendre de la distance, mais aussi être conscient que le rôle du chef d'entreprise comporte des obligations morales incontournables. C'est ça l'éthique.

Dans notre région, nous sommes une majorité d'entrepreneurs qui veulent recréer la prospérité de la Wallonie car tout le monde en profitera. Et dans ce jeu-là, l'entreprise est la base incontournable. ‖



Patrick Declerck sera prochainement l'invité spécial de la rédaction de BFM, la radio de l'économie. Ecoutez son interview sur www.uwe.be/chroniqueBFM.html


VVL BBDO
L'énergie, source d'inspiration pour mon entreprise.
www.electrabel.be/monentreprise
Vous avez l'énergie.
Electrabel

Osons franchir la frontière grâce au Réseau DTE

La suppression des frontières a entraîné l'apparition de nouveaux espaces économiques ouvrant des marchés potentiels importants pour toutes les entreprises des zones frontalières.

La proximité géographique, la langue commune entre la Wallonie et la France, les similitudes de culture, l'excellente réputation dont jouissent de nombreux produits belges en France favorisent le développement d'activités économiques et sont à la base d'échanges privilégiés entre les deux côtés de la frontière. Ces éléments poussent les entreprises à développer des parts de marché dans le rayon géographique qui les entoure. Le réseau de Développement Transfrontalier des Entreprises (Réseau DTE) a été créé afin de soutenir les entreprises désireuses d'exercer une activité de l'autre côté de l'ex-frontière car, malgré l'existence du marché unique, cette volonté de développement se voit annihilée par le nombre important (et croissant) de formalités administratives. Même si des efforts considérables ont été faits par les autorités européennes en matière de simplification administrative, la réalité de terrain est toute autre pour les PME/TPE et les indépendants, confrontés à des freins non négligeables. Le rôle majeur du Réseau DTE est donc de soutenir les entreprises en les conseillant et les accompagnant dans leurs démarches administratives, en matière fiscale, sociale ou encore réglementaire.

Concrètement, le réseau DTE est actuellement composé de 7 partenaires, situés de part et d'autre de la frontière. Du côté belge, on retrouve quatre services DTE (Mons, Chimay, Namur, Arlon), ces bureaux étant abrités par Hainaut Développement (DTE-Mons et DTE-Chimay), le Bureau Economique de la Province de Namur (DTE-Namur) et par l'Intercommunale IDELUX (DTE-Arlon). Sur le versant français, la CCI du Valenciennois (DTE-Valenciennes), la Maison des Entreprises de la Thiérache et de la Serre (DTE-Vervins) et la CCI des Ardennes (DTE-Sedan) constituent les partenaires du réseau.

Le concept de réseau permet d'orienter toute entreprise qui le contacte vers le Bureau le plus à même, de par ses spécialisations sectorielles, de répondre à ses interrogations.
De la sorte, à titre d'exemple, le DTE-Mons est orienté sur le secteur de la construction et du paramédical, le DTE-Chimay est spécialisé sur les matières agroalimentaires, le DTE-Namur sur les services aux entreprises, le DTE-Arlon sur le transport et la logistique, …..

Deux services DTE au sein de Hainaut Développement …

L'Agence de Développement de l'Economie et de l'Environnement de la Province de Hainaut, Hainaut Développement, offre un large panel de services aux PME/TPE et indépendants du Hainaut, que ça soit le développement des entreprises au niveau transfrontalier, européen ou mondial, en passant par l'accompagnement dans les marchés publics, le partenariat interentreprises, les systèmes de veille, le permis d'environnement, le soutien aux réseaux d'entreprises, … . Hainaut Développement oriente principalement ses actions par l'organisation de séminaires spécialisés, la participation à des salons professionnels, la diffusion d'ouvrages techniques, l'information et l'aide dans les démarches à suivre lors du développement d'activités. Hainaut Développement, des services spécifiques à haute valeur ajoutée et répondant à des besoins concrets.

Ensemble, dépassons les barrières administratives et osons entreprendre de l'autre côté de la frontière !





Contact :
Service DTE-Mons
Hainaut Développement
Parc scientifique Initialis
Boulevard Initialis 22
7000 MONS
065/34 25 00
mons@reseau-dte.org
www.reseau-dte.org



Sortie de presse d'une nouvelle plaquette statistique
Le Hainaut en quelques chiffres

Par Madeleine **DEMBOUR**

Une nouvelle plaquette statistique vient de sortir de presse. Accompagnée d'une brochure de commentaires, elle dresse un état des lieux particulièrement fouillé de la province. Les indicateurs des entreprises sont en progression en 2005 et les calculs de croissance du PIB pour 2000-2004 indiquent une progression de 13%. Mais l'emploi continue d'être «dans le rouge».

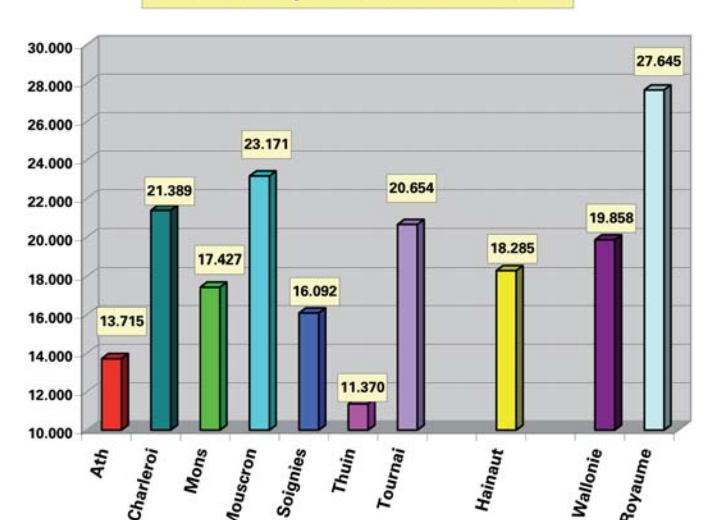
"*On a beaucoup parlé en ce début d'année des chiffres du Hainaut, que ce soit dans le cadre du discours au Parlement du Ministre-Président de la Région wallonne sur «l'état de la Wallonie» ou, auparavant, à l'occasion de la publication de l'ouvrage d'Alain Destexhe sur l'utilisation des subsides européens en Hainaut*", a expliqué Gérald Moortgat, Député provincial et Président de Hainaut Développement, lors de la présentation, fin février, des dernières statistiques du Hainaut. A cette occasion, il a souligné qu'entre les deux termes «gâchis» ou «déploiement», il "*préfèrerait d'emblée celui qui donne des perspectives*".

D'après les derniers chiffres disponibles, la province du Hainaut représente :

On le constate : le gros point noir du Hainaut reste ses faibles scores en matière d'emploi. Le taux d'emploi tourne autour des 52,7%, là où la Wallonie est à 55,9% et la Belgique 60,3%. Il faut noter qu'il y a de très grandes disparités en Hainaut entre les 7 arrondissements administratifs : ainsi les arrondissements de Ath, Mouscron et Tournai présentent des taux d'emploi supérieurs la moyenne wallonne.

Idem en ce qui concerne le PIB par habitant (voir graphique en bas de page) : Mouscron, Charleroi et Tournai sont supérieurs au chiffre wallon, alors que celui de Thuin est inférieur de plus de 8.000 euros. ||





Plus d'infos ?
Le dépliant chiffré «Le Province du Hainaut en quelques chiffres» ainsi que la Plaquette (32 pages) de tableaux et de commentaires est disponible auprès de Hainaut Développement 065/34.25.91, statistiques@hainaut.developpement.be

Des initiatives concrètes pour gommer les frontières
Le textile transfrontalier

Par Lionel **SCHAFER**

Entre le Nord-Pas-de-Calais et le Hainaut, le bassin socio-économique transfrontalier devient progressivement une réalité qui dépasse le simple discours politique. Mais beaucoup reste à construire au travers d'un réseau d'hommes de bonne volonté et de projets concrets. Le secteur textile en est un bon exemple.

Le dernier rapport commun de la Banque Nationale de Belgique et de la Banque de France sur le textile transfrontalier recense dans ce bassin socio-économique 295 établissements textiles occupant 25.654 personnes réalisant 3.500 millions d'euros de chiffre d'affaires et 113 millions d'investissements.

Le Nord-Pas-de-Calais, d'une part, et le Hainaut–Flandre, d'autre part, représentent chacune 50% de ces chiffres.

Cette étude réalisée par les Banques Nationales de nos deux pays est intéressante à plus d'un titre. Elle permet de se rendre compte de l'importance que représente encore la filière textile dans nos régions respectives. L'examen détaillé par secteur d'activités permet par ailleurs, notamment aux banquiers, d'avoir une image plus correcte de la diversité des potentiels de chacune des entreprises de notre filière. Et c'est sur ces entreprises à potentiel de développement que les pouvoirs publics doivent concentrer leurs efforts en termes de formation et d'innovation.

Tel est en tout cas le sens de la participation et du soutien des organisations professionnelles regroupées au sein de l'UPTI, l'Union Professionnelle Textile Interrégionale, aux différents programmes transfrontaliers concernant la filière textile .

Ces différents projets sont coordonnés par cette association créée sur une base transfrontalière. La création de cette association est partie d'un constat : en dix ans de temps, de 1990 à 1999 l'emploi transfrontalier a doublé (passant de 7.060 à 14.400 personnes concernées) et le secteur textile représentait alors déjà près de 10% de ce flux.

Or, le nombre de transfrontaliers français n'a cessé d'augmenter depuis la création de cette association passant de 18.242 en 2000 à 22.860 en 2002 ; aujourd'hui, le chiffre dépasse très certainement les 25.000 travailleurs. Cela signifie 2.500 travailleurs français qui passent la frontière quotidiennement pour aller travailler dans les entreprises du Hainaut et de la Flandre, qui - rappelons-le, occupent 13.000 travailleurs.



Le bassin socio-économique transfrontalier compte 295 établissements textiles, qui occupent 25.654 personnes et réalisent 3.500 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Près d'un travailleur sur cinq dans les entreprises textiles belges est donc un transfrontalier français. Cela ne peut manquer d'interpeller.

Surtout lorsque l'on connaît par ailleurs l'importance que joue le traitement fiscal des revenus dans la décision de venir travailler en Belgique. Or, la nouvelle convention préventive de la double imposition entre la Belgique et la France prévoit que dorénavant les revenus des travailleurs frontaliers seront imposables dans le pays où ils travaillent. Grâce aux efforts conjugués des organisations textiles de part et d'autre de la frontière, nos gouvernements ont pu être convaincus qu'il était indispensable de prévoir une période transitoire pour les travailleurs frontaliers résidant en France et employés dans les communes belges frontalières.

Sans cette période transitoire, notre bassin socio-économique aurait connu sur le marché de l'emploi de nouveaux déséquilibres néfastes tant à l'emploi français qu'aux entreprises textiles belges.

En outre, côté français, la filière textile dispose d'outils de formation tels que l'Ecole d'Ingénieurs Textiles l'ENSAIT, ou de recherche tel que l'IFTH de Lille ou de formation continuée tel que INFORMA/CIA qui méritent toutes notre attention.

Nous avons donc dans un secteur en perpétuelle reconversion la nécessité de serrer les coudes, de préserver les savoir-faire de cette région textile et d'optimaliser les moyens qui permettent de contribuer à la reconversion des entreprises.

(1) FBI : France Belgique Innovation en matière d'innovation technique

RESIST : dans le domaine de la formation de base textile (UG, ENSAIT, FUCAM)

ENVIROTEX : programme bi-régional en matières environnementales - CELABOR - IFTH

INFLUTEX : programme socio-économique tri-régional

L'Université de l'Europôle textile rassemble chaque année plus de 150 futurs ingénieurs, économistes ou créatifs désireux de s'informer sur les débouchés offerts par le secteur.

L'Union textile transfrontalière est dès lors avant tout un lieu de convergence de tous les acteurs de la filière textile qui concrètement veulent travailler en ce sens. Elle rassemble les organisations patronales, syndicales, les organismes de formation de base, les organismes de formation continue, les organisations de recherche, les universités, les acteurs publics et privés sur le marché de l'emploi, ... bref, une plate-forme d'échange de bonnes pratiques mais également une association où des initiatives se concrétisent.

Des initiatives concrètes

Quelques-unes à titre d'exemple.

- Le secteur ne cesse d'évoluer de part et d'autre de la frontière. Pour retenir les bonnes options par exemple en termes de formation ou d'investissement de recherche, il faut tenir compte de cette évolution. Confectionneur, filateur, tricoteur, sont des métiers qui se font de plus en plus rare alors que par exemple les intissés prennent de l'importance. Savoir que la grande majorité des travailleurs transfrontaliers français est dans la tranche d'âge 30 à 40 ans, cela signifie que pour la plupart d'entre eux, même dans quinze ans, leur carrière professionnelle ne sera pas achevée. L'Union transfrontalière textile a mis en place un observatoire qui collecte tous les indicateurs disponibles. Des indicateurs qui permettront d'anticiper l'évolution textile de ce bassin socio-économique.
- Tous les centres de formation continue, tels que le CIA GAFIT en France, le COBOT, le VDAB, le FOREM, le CEFRET en Belgique, viennent d'approuver un programme commun de cours pour la formation de tisseurs, d'autres métiers vont suivre. Les réglementations ne permettent malheureusement pas encore à un stagiaire de suivre une partie de cette formation en France et une autre partie en Wallonie ou en Flandre. En attendant que cela change, l'Union textile transfrontalière délivrera néanmoins à toute personne ayant réussi cette formation une attestation dont la valeur sera connue et reconnue aussi bien par les entreprises françaises que belges.
- Pour les cadres, l'Union a identifié avec l'aide des entreprises transfrontalières les outils de management dont elles ont besoin. Reste à trouver les organismes disposés à assurer le maintien des compétences de nos cadres.
- Les jeunes retiennent également toute notre attention. Ce 31 janvier dernier s'est clôturée la neuvième Université de l'Europôle Textile. Un parcours de 3 journées initiatiques pour des futurs diplômés français et belges. Chaque année, ils sont plus de 150 ingénieurs, économistes ou créatifs provenant de toutes les écoles supérieures de notre région à participer à ces rencontres et visites d'entreprises à s'informer sur les débouchés qu'offre la filière textile.
- Des initiatives pour faciliter la recherche d'un emploi se mettent également en place : il s'agit par exemple d'une bourse d'emploi transfrontalière qui permet aux demandeurs d'emplois d'être assurés que leur demande sera répercutée auprès des entreprises textiles de part et d'autre de la frontière. Des cellules de reconversion transfrontalières sont également mises en place afin d'aider les travailleurs, victimes de fermeture ou de restructuration d'une entreprise textile, à retrouver dans les meilleurs délais un emploi.
- Cette Union transfrontalière coordonne également les activités transfrontalières mises en oeuvre par des organismes tels que INNOTEX, CELABOR et CENTEXBEL en matière d'innovation technique d'aide à l'incubation d'entreprises textiles ou de guidance technologique.

2.500 travailleurs français passent la frontière quotidiennement pour aller travailler dans les entreprises du Hainaut et de la Flandre.

Dans le domaine de la formation de base en textile, une collaboration très riche s'est mise en place entre le département textile de l'Universiteit van Gent, les ingénieurs textiles de l'ENSAIT et les économistes de la FUCAM à Mons.

Un programme visant à utiliser au mieux nos compétences afin de réduire les effets nocifs – en terme environnemental – des activités textiles, vient de démarrer avec le soutien de l'IFTH et de CELABOR.

Une réalité qui dépasse le simple discours

Au travers de ces rencontres et initiatives concrètes, le bassin socio-économique transfrontalier devient progressivement une réalité qui dépasse le simple discours politique. Néanmoins, il continue à se heurter aux particularismes locaux, aux réglementations nationales, aux difficultés de compréhension des administrations. Il ne suffit pas de décréter l'existence d'un bassin socio-économique ni même de se rendre compte de son importance en additionnant des chiffres de part et d'autre de la frontière. Le bassin socio-économique transfrontalier est à construire au travers d'un réseau d'hommes de bonne volonté et de projets concrets. ||

Dans l'axe Bruxelles-Charleroi
Le Biopole : plus de 500 personnes

Par Nathalie **GOBBE**

Le Hainaut «transfrontalier», c'est aussi l'axe Bruxelles-Charleroi. L'activité développée autour des biotechnologies en est une illustration particulièrement concrète : plus de 500 chercheurs, biologistes, chimistes, ingénieurs, techniciens, etc. travaillent aujourd'hui sur le Biopole de Charleroi. Un site qui en quelques années à peine a complètement changé de physionomie.

L'histoire commence en 1999. Cette année-là, l'**Institut de biologie et de médecine moléculaires** (IBMM) de l'Université libre de Bruxelles est inauguré sur l'Aéropole de Charleroi. Avec lui, ce ne sont pas moins de 250 chercheurs de la faculté des sciences et de la faculté de médecine de l'ULB qui s'installent dans le parc scientifique pour tenter de mieux connaître le monde du vivant. Leurs recherches ont – et auront – des impacts sur différentes maladies telles que le cancer, le sida, le diabète, la maladie du sommeil, etc. Elles peuvent également aboutir à un nouveau vaccin, un nouveau médicament, un nouveau traitement de la stérilité…



Plus de 500 chercheurs, biologistes, chimistes, ingénieurs, techniciens, etc. travaillent aujourd'hui sur le Biopole de Charleroi.

Créé avec le soutien de l'Union européenne et de la Région wallonne (Objectif 1), l'IBMM tient ses promesses de redéploiement économique régional. Très vite, une première spin-off est créée : **Henogen**. Société bio-pharmaceutique, Henogen assure la R&D et la production à façon pour des clients, de lots cliniques en conditions GMP (Good Manufacturing Practices) tels que vaccins ou médicaments. La spin-off a également depuis ses débuts, procédé à l'identification de cibles thérapeutiques originales : elle s'est spécialisée dans le domaine de la transplantation d'organes et de cellules, visant en particulier le développement de produits pour la protection des patients transplantés ou en attente de transplantation, contre les complications conduisant à l'infection des greffes ou à leur rejet. Henogen emploie aujourd'hui 110 personnes sur ses deux sites hennuyers (Charleroi et Seneffe), pour un chiffre d'affaires service en 2005 supérieur à 11 millions d'euros dont 60% à l'exportation (UE, USA).

Cet hiver, Henogen s'est installée dans le Wallonia Biotech 1, un tout nouveau bâtiment-relais dédicacé, comme son nom l'indique, à l'accueil de projets industriels et de services en… biotechnologie. Dans ces quelque 2.800 m² flambant neufs, Henogen a pour voisin une autre spin-off de l'ULB : **Delphi Genetics**. Plus petite (elle emploie 9 personnes), plus récente (elle est née en 2001), la PME n'en n'est pas moins prometteuse. Delphi Genetics développe des solutions originales dans le domaine de l'ingénierie génétique. Ses principaux secteurs d'activité sont la production d'ADN recombinant, l'assemblage de molécules d'ADN à façon et, en collaboration avec l'ULB, la recherche de nouvelles solutions dans le domaine de l'ingénierie génétique. Sa gamme s'élève actuellement à 10 produits distribués à travers le monde.

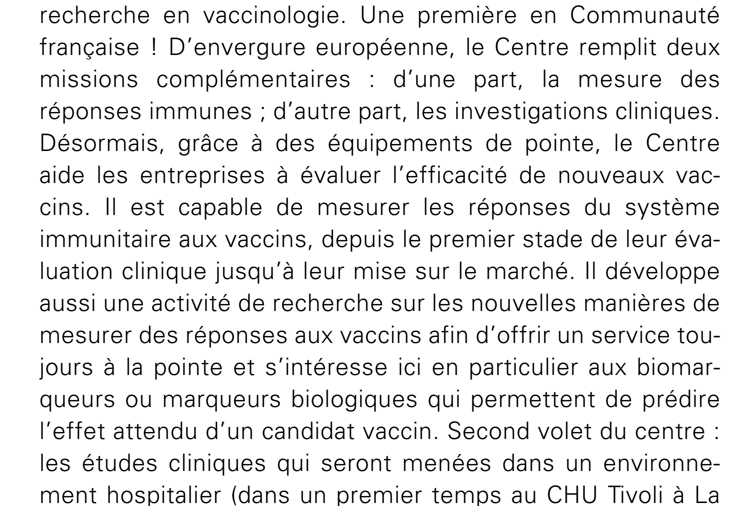
Spin-offs

Poursuivons notre tour d'horizon des spin-offs en nous arrêtant sur **Euroscreen**. Elue entreprise de l'année en 2003, la société de biotechnologie qui emploie près de 80 collaborateurs affiche une grande expertise dans la caractérisation de nouveaux récepteurs cellulaires (GPCR) impliqués dans la réponse pharmacologique. La PME conduit ses propres programmes de recherche afin d'identifier et de développer des candidats médicaments originaux.

Face à elle (du moins géographiquement) : **DNAVision**. C'est une des petites dernières, fondée en 2004. La spin-off vise à offrir des produits et services innovants basés sur l'analyse de l'ADN destinés à l'industrie pharmaceutique et aux professionnels du monde médical (hôpitaux, médecins, instituts de recherche). Plus concrètement, DNAVision développe la médecine personnalisée : elle peut aider à prédire la bonne ou mauvaise réponse à un médicament sur base du profil génétique du patient. Actuellement, DNAVision emploie 14 personnes.

Enfin, pour clore ce chapitre «spin-offs», citons aussi **H-Phar** qui assure le développement de l'azodicarbonamide pour le traitement des malades infectés par l'HIV ; **BV Transgenic Services** créée en décembre dernier pour offrir un large panel de services à haute valeur ajoutée relatifs à la transgénèse animale ; et **Aliwen** qui nous fait quitter le secteur biomédical pour la physiologie végétale et l'arboriculture urbaine.

Précisons d'ailleurs que si le végétal est minoritaire sur le Biopole, il n'en n'est pas moins présent : outre Aliwen, le site abrite également un groupe de recherche, le **Laboratoire de biotechnologie végétale** de la faculté des sciences de l'ULB.



Le centre de recherche en vaccinologie qui vient d'être inauguré au sein du centre collectif de recherche BioVallée est une première en Communauté française !

Envergure européenne

Autre acteur-clef du Biopole : l'**Institut d'immunologie médicale** ou **IMI**. Pas moins de 60 collaborateurs – dont 2/3 de scientifiques et doctorants belges ou étrangers - y travaillent dans deux domaines majeurs de l'immunologie médicale : les vaccins et les greffes. Originalité de cet institut universitaire de la faculté de médecine : il est né d'un partenariat novateur entre l'ULB et GlaxoSmithkline Biologicals, avec le soutien de la Région wallonne. L'IMI se consacre notamment à la définition de nouvelles stratégies vaccinales applicables au nouveau-né et à la personne âgée et au développement de nouvelles immunothérapies pour prévenir le rejet des organes greffés, combattre les allergies et traiter les maladies auto-immunes.

En huit ans à peine, les bâtiments se sont multipliés sur l'Aéropole de Charleroi.

D'immunologie, il en est également question – et ce n'est évidemment pas un hasard – au sein du centre collectif de recherche **BioVallée** où vient d'être inauguré un centre de recherche en vaccinologie. Une première en Communauté française ! D'envergure européenne, le Centre remplit deux missions complémentaires : d'une part, la mesure des réponses immunes ; d'autre part, les investigations cliniques. Désormais, grâce à des équipements de pointe, le Centre aide les entreprises à évaluer l'efficacité de nouveaux vaccins. Il est capable de mesurer les réponses du système immunitaire aux vaccins, depuis le premier stade de leur évaluation clinique jusqu'à leur mise sur le marché. Il développe aussi une activité de recherche sur les nouvelles manières de mesurer des réponses aux vaccins afin d'offrir un service toujours à la pointe et s'intéresse ici en particulier aux biomarqueurs ou marqueurs biologiques qui permettent de prédire l'effet attendu d'un candidat vaccin. Second volet du centre : les études cliniques qui seront menées dans un environnement hospitalier (dans un premier temps au CHU Tivoli à La Louvière), avec la collaboration d'une équipe médicale et infirmière spécialisée. Un premier test clinique est déjà en cours avec GlaxoSmithkline Biologicals : il porte sur un nouveau vaccin contre l'infection par le cytomégalovirus, maladie responsable d'un nombre significatif de handicaps chez l'enfant.

Dès à présent, Biovallée offre ses services aux entreprises, institutions, hôpitaux, PME en gestation concernés par les vaccins et, à terme, elle élargira son offre de service à d'autres indications médicales, thérapeutiques, notamment où la mesure et le suivi des réponses immunes est essentiel.

En huit ans à peine

1999-2007 : en huit ans à peine, les bâtiments se sont multipliés sur l'Aéropole de Charleroi et surtout les activités se sont développées au sein de ce qu'on appelle désormais le Biopole de l'ULB à Charleroi. Une croissance qui, ses protagonistes y travaillent, devrait se poursuivre dans les mois et années à venir. L'intercommunale Igretec annonce la construction prochaine du Wallonia Biotech 2 ; à l'initiative de l'ULB, d'Igretec, d'Héraclès et avec l'appui de Sambrinvest a été créé l'incubateur Wallonia Biotech SA tandis que non loin de là, le pôle de compétitivité «santé» BioWin s'active. ||



Créé en 1999, l'Institut de biologie et de médecine moléculaires (IBMM) tient ses promesses de redéploiement économique régional.

Fiscalité
Accord franco-belge sur les frontaliers

Par Madeleine **DEMBOUR**

La proximité culturelle et historique entre le Hainaut et le Nord de la France se vérifie aussi sur le plan économique. Nombreux sont en effet les habitants qui passent chaque jour la frontière pour aller travailler : près de 3.700 Hennuyers ont un boulot en France, pour 13.000 Français qui viennent travailler en Hainaut, principalement dans les arrondissements de Tournai et Mouscron. A terme tout ce petit monde devrait payer des impôts dans le pays d'activité.

Depuis plusieurs années, on constate une grande différence dans les flux frontaliers franco-belges. Juste une statistique pour donner la mesure de ce déséquilibre : depuis 1990, le nombre de frontaliers français travaillant en Belgique a quadruplé (6.000 à 25.000), tandis qu'on constate une diminution de plus d'un quart du nombre de frontaliers belges travaillant en France (7.200 à 5.200)(1).



Hervé Jamar : "Cet accord fait suite à ceux qui ont été conclus avec l'Allemagne, les Pays-Bas et le Luxembourg"

Quel est le problème ? Le régime fiscal entre les 2 pays date de 1964 et prévoit que les salaires des travailleurs frontaliers sont imposables uniquement dans le pays de résidence. Résultat : les frontaliers français payent leurs impôts en France (où ils sont moins élevés). Pour les frontaliers belges, c'est bien sûr l'inverse qui prévaut : ils payent leurs impôts en Belgique (qui sont plus élevés).



Accord politique : on payera ses impôts en France

Le problème est connu. Le Ministre des Finances entend le résoudre. Un pré-accord a d'ailleurs été conclu le 9 mars dernier entre Didier Reynders et le ministre français du budget Jean-François Cope. Ce texte prévoit que les frontaliers résidents de la Belgique exerçant une activité en France sont imposables en France à partir du 1er janvier 2007. Le régime actuel serait quant à lui maintenu temporairement pour les frontaliers français travaillant en Belgique (voir encadré ci-dessous).

"*Cet accord fait suite à ceux qui ont été conclus avec l'Allemagne, les Pays-Bas et le Luxembourg*", souligne le Secrétaire d'Etat Hervé Jamar, qui précise que "*le protocole doit encore être approuvé par les Parlements belge et français. Les deux ministres ont fixé le cadre, le calendrier et les procédures, l'heure est à présent aux ajustements techniques, le but étant de trouver des solutions les plus positives possibles pour tous les cas de figure*".

Cette nouvelle concerne 30.000 personnes. En Hainaut, un grand nombre d'entreprises vivent cette situation, principalement dans l'industrie, mais aussi dans les secteurs de la construction. ||

Entreprises frontalières Belgique-France, faites connaître vos problèmes !

Les Ministres belge des finances et français du budget ont convenu de revoir certaines dispositions de la convention préventive de double imposition entre la Belgique et la France : les frontaliers résidents français conserveront leur statut actuel pendant 25 ans. Les entreprises belges pourront continuer à embaucher des frontaliers résidents français jusqu'à fin 2008 sous le régime actuel.

Le Ministre Didier Reynders a annoncé au Parlement qu'il est prêt à tenir compte des préoccupations des entreprises.

Vu la multiplicité des situations sur le terrain, nous invitons les entreprises à communiquer par écrit ou mail leurs questions et préoccupations au Ministre des Finances Didier Reynders (contact@ckfin.minfin.be) ou au Secrétaire d'Etat Hervé Jamar (cabinet.jamar@ckfin.minfin.be). A noter qu'au moment où nous écrivons ces lignes, les décisions doivent encore faire l'objet d'un échange de correspondance entre le Ministre Reynders et son homologue français et que les dispositions doivent encore être approuvées par les gouvernements respectifs et ratifiées par les Parlements.

Plus d'infos ?
Jean de Lame à l'UWE : 010/47.19.42, jean.delame@uwe.be

(1) Les chiffres relatifs au nombre de frontaliers sont issus de l' «Etude sur les flux frontaliers franco-belges, septembre 2006», réalisé par le réseau Eures (www.eureschannel.org).

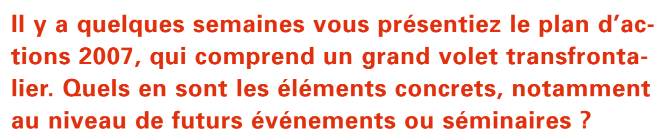
Transport et logistique
Philippe Delaunois : «pas de concurrence stérile»

Propos recueillis par Madeleine **DEMBOUR**

La Wallonie et le Nord de la France, voisins et très proches à une échelle européenne et mondiale, ont choisi le Transport et la Logistique comme thème de développement prioritaire. N'y a-t-il pas là un risque de surenchère ? Dynamisme Wallon a posé la question à Philippe Delaunois.

Dynamisme Wallon : **Vous présidez le pôle Transport et Logistique du Hainaut qui regroupe 357 entreprises. Quel est votre appréciation générale sur ce secteur ? Ses possibilités de développement ? La place spécifique du Hainaut au sein du secteur ?**

Philippe Delaunois : *Je veux mettre en avant le fait que le Hainaut est véritablement attractif. La province présente des infrastructures performantes, aussi bien terrestres qu'aériennes. Elle dispose de 3 des 6 principaux parcs logistiques wallons ; elle est aussi la première en superficies de stockage – plus de 1,1 millions de m³ - et deuxième en indice d'attractivité (coût du travail, systèmes de transport, accessibilité, force de travail). Au sein de la Wallonie, nos actions s'inscrivent dans la logique des 5 pôles de compétitivité définis dans le cadre du Plan Marshall, l'un de ces 5 pôles étant «Logistics in Wallonia».*



Il y a quelques semaines vous présentiez le plan d'actions 2007, qui comprend un grand volet transfrontalier. Quels en sont les éléments concrets, notamment au niveau de futurs événements ou séminaires ?

Des relations seront nouées ou approfondies avec différents opérateurs tels le Club Logistique et Transport du Nord–Pas de Calais, la CCI de Valenciennes, les ports autonomes, I-Trans, etc. Par ailleurs des visites d'installations portuaires, d'infrastructures logistiques, etc., seront organisées en Belgique ou côté français.

1. *Mise à jour de la base de données transfrontalière de la sous-traitance pour le secteur T&L : ce type de base de données avait été réalisée dans les années 90 par le Bureau de Développement transfrontalier des Entreprises. Il mettait en relation donneurs d'ordres et sous-traitants belges et français.*
2. *Organisation d'un évènement de rencontre transfrontalière de type B to B: cet événement constitue le prolongement du point précédent. Il a pour objectif de mettre en relation donneurs d'ordres et sous-traitants belges et français mais aussi des acteurs belges et français intervenant dans la filière T&L.*
3. *Des séminaires spécialisés et/ou ateliers ayant pour thèmes la fiscalité transfrontalière, l'innovation dans le domaine de l'organisation logistique, les aspects juridiques liés aux contrats internationaux, etc., seront organisés.*



Philippe Delaunois : "les pénuries d'emplois chez nous et en France sont les mêmes. N'y a-t-il pas là une réflexion à avoir sur un plan transfrontalier ?"

Les Français de la région Nord-Pas de Calais sont structurés en pôle de compétitivité (I-trans). Cela veut dire que la Wallonie et nord de la France ont choisi le transport et la logistique comme thème de développement prioritaire. Comment peut-on lire cela ? Comme un signe de compétitivité accrue entre les régions (tout le monde met les mêmes atouts en avant) ? Ou plutôt comme un gage de complémentarité (possibilité de travailler ensemble) ? Ou un peu des deux à la fois ?

Il est tout à fait normal que la Wallonie et le Nord de la France, voisins et très proches à une échelle européenne et mondiale, aient choisi le T&L comme thème de développement prioritaire, de par leur situation géographique, les axes autoroutiers, les voies d'eau dont ils disposent, l'accès à la mer, etc.

Il est évident qu'il existe une certaine compétitivité entre les régions. L'objectif des rapprochements actuellement entamés, notamment avec I-Trans, sera de plutôt faire de nos concurrences des complémentarités permettant ensemble d'avoir un maximum d'atouts pour attirer des investisseurs et développer ce secteur sur le transport.

A titre d'exemple, les pénuries d'emplois chez nous et en France sont identiquement les mêmes. N'y aurait-il pas là une réflexion à avoir sur un plan transfrontalier?

Avec l'ouverture du canal Seine–Nord–Europe (ndlr : voir page) et le développement d'une immense plate-forme logistique à Cambrai, il y a tout intérêt à examiner Français et Hainuyers, et même Wallons ensemble, quels sont les investissements prioritaires à réaliser de part et d'autre de la frontière afin de ne pas créer de concurrence stérile mais, comme je le disais précédemment, plutôt une saine complémentarité.

Une réflexion est d'ores et déjà entamée en vue de proposer, ensemble avec I-Trans et d'autres partenaires, et le Pôle Transport & Logistique du Hainaut et Logistics in Wallonia, un projet Interreg IV (Objectif III) visant à faire aboutir ce type de réflexion. ||

Plus d'infos ?
www.focus-on-logistics.be

Un nouveau canal Seine-Nord-Europe
Essentiel pour le développement transfrontalier

Par la **CELLULE MOBILITÉ DE L'UWE**

Dès 2012, un nouveau canal irriguera l'économie de nos régions : depuis l'Ile-de-France jusqu'à Rotterdam, en passant par Lille, Tournai, Gand, Anvers, Charleroi, Namur et Liège. Et au-delà... Quand ce canal atteindra sa capacité optimale, il transportera autant que 2,4 millions de camions en une année !

L'Europe a fixé, pour les prochaines années, dans le cadre du futur Réseau Transeuropéen de Transport (RTE-T), plusieurs grands travaux d'aménagements prioritaires. Parmi ceux-ci figure, sous le nom «Seine-Nord-Europe», la liaison fluviale à grand gabarit entre les bassins de la Seine et de l'Escaut qui permettra vers 2012, de désenclaver la région Paris-Le Havre et de la connecter aux grands bassins fluviaux est-ouest européens.

Cette liaison développera la connexion directe avec six des plus grands ports européens : Le Havre, Rouen, Dunkerque, Zeebrugge, Anvers et Rotterdam qui représentent, à eux seuls, 60% du trafic de la zone nord-ouest européenne et une zone de chalandise de plus de 200 millions d'habitants.

La liaison offrira une alternative de transport mais elle est également porteuse d'opportunités de développement économique. "*L'enjeu est donc de taille pour les entreprises wallonnes (hennuyères en particulier) qui, par le futur canal, s'ouvriront notamment un accès facilité à l'important marché de l'Ile-de-France. Pour cela, des mesures fortes d'accompagnement doivent être prises rapidement sur le réseau wallon (hauteur de ponts, envasement, disponibilité de terrains...) afin d'offrir une connexion optimale des voies navigables régionales, et donc des entreprises, avec cette future autoroute fluviale*" ; explique Samuel Saelens, responsable de la Cellule Mobilité de l'UWE, qui présidera les débats lors du colloque du 10 mai.

Un colloque le 10 mai pour tout savoir

Car, pour vous informer, un colloque est organisé sur ce sujet le 10 mai prochain à Tournai. Le programme de cette journée, intitulé «Colloque Seine Nord Europe : Elargir la voie pour assurer l'avenir», se trouve sur le site de l'association belge des cadres d'achat et de logistique. ||

Plus d'infos ?
- Colloque du 10 mai : www.abcal.org
- Sur le canal lui-même : www.seine-nord-europe.com



Le futur canal offrira aux entreprises wallonnes (hennuyères en particulier) un accès facilité à l'important marché de l'Ile-de-France

10 conseils pratiques
Comment rendre les marchés publics plus accessibles ?

Remettre une offre dans le cadre des marchés publics s'apparente souvent à un véritable parcours du combattant. Un guide pratique, issu d'une matinée d'étude dont l'Union Wallonne des Entreprises était partie prenante, vise à dépasser certains préjugés et à être plus efficient sur le terrain des marchés publics.

Par Vinciane **PINTE**

Soyons francs, les marchés publics, c'est compliqué, contraignant et ça prend du temps. Là-dessus, tout le monde s'accorde : entreprises soumissionnaires, fonctionnaires et mandataires. Et pourtant, force est de reconnaître que cette procédure offre avant tout des garanties : pour les entreprises, c'est la certitude d'être mises sur pied d'égalité, dans une position de concurrence loyale. Pour les pouvoirs publics, c'est le moyen d'obtenir le meilleur bien ou service. Pour le citoyen, c'est un gage de bonne utilisation de l'argent du contribuable.

Le 2 mars dernier à Gembloux s'est tenue une matinée de travail et d'échanges sur la simplification administrative et l'informatisation des processus liés aux marchés publics pour tenter de vaincre préjugés et hésitations des acteurs concernés. Ce fut l'occasion pour les partenaires de la manifestation (à savoir le Ministre-Président du Gouvernement Wallon, l'Union Wallonne des Entreprises, la Confédération de la Construction Wallonne, l'Union des Villes et Communes de Wallonie, le Commissariat EASI-WAL et l'UCM) de publier un guide pratique reprenant les 10 questions/préjugés les plus fréquemment évoqués concernant les marchés publics :

1. «Je ne suis pas informé des opportunités de marché diffusées par la Région Wallonne ou par les pouvoirs locaux»

→ Grâce au site internet PAM[1], les entreprises peuvent actuellement accéder aisément à l'ensemble des opportunités de marchés du Ministère de la Région Wallonne (MRW), du Ministère de l'Equipement et des Transports (MET) et d'autres organismes publics wallons (TEC, SRWT, AWEX, SWL, etc.). Il suffit de s'inscrire sur http://avis.marchespublics.wallonie.be. Par ailleurs, le Bulletin des Adjudications (valable pour les avis de marchés pour l'ensemble du pays) est également consultable sur ce même site.

2. «Comment faire pour être repris dans la liste des soumissionnaires et être consulté ?»

→ Le Commissariat EASI-WAL, via la rubrique «Faites connaître vos compétences» de son site www.easi.wallonie.be donne la possibilité aux entreprises d'encoder l'ensemble de leurs références. La Régie des bâtiments diffuse également des avis de marchés dans la presse.

→ Les entreprises peuvent également se mettre directement en contact avec l'administration ou passent par un organisme tiers : l'Infopôle des systèmes d'information, réseau de partenaires pour les systèmes d'information en Wallonie, et Agoria, par exemple, organisent régulièrement des séances consacrées aux opportunités de marchés.

3. «Je crains les paiements tardifs»

→ Plusieurs actions ont été lancées pour contrer les retards de paiement : la Région prévoit dans les budgets de ses départements des moyens pour engager et payer les dépenses. En 2006, certains chantiers d'investissement n'ont pas débuté afin de limiter les besoins en moyens de paiement. Grâce à ces mesures, la cessation de paiement qui, dans certains départements, pouvait intervenir début septembre, n'intervient plus, aujourd'hui, que courant novembre. En 2007, la situation devrait être totalement normalisée.

4. «Les procédures sont compliquées»

→ Soucieuse de remédier à cette situation, la Région wallonne a décidé, dans un premier temps, de centraliser l'ensemble de l'info relative aux marchés publics sur le portail www.wallonie.be. Ces pages «marchés publics» préfigurent le futur «Portail des marchés publics» commun à la Région wallonne et à la Communauté française, qui sera accessible fin 2007.

→ Un «Guide pratique des marchés publics» est également en cours d'élaboration.

→ Enfin, les candidats soumissionnaires peuvent toujours prendre contact avec l'agent qui a rédigé le cahier des charges. Celui-ci peut soit répondre à la demande formulée, soit organiser une séance d'information à destination de l'ensemble des candidats.

5. «Les cahiers des charges sont payants et leur coût est trop élevé. Cet investissement est rentable si je remporte le marché, sinon, il s'avère lourd à supporter».

→ Concrètement, pour répondre à ce problème réel, les entrepreneurs peuvent se procurer les cahiers des charges gratuitement par simple téléchargement sur http://avis.marchespublics.wallonie.be.

→ La nouvelle loi sur les marchés publics va prévoir dans ses arrêtés d'exécution des mesures pour lutter contre la surtarification.

→ En cas d'abus manifeste, les organismes sectoriels peuvent relayer les remarques vers les organismes de tutelle qui pourront, le cas échéant, prendre les mesures ad hoc.

© belpress.com - Banque d'images en ligne



Grâce au site internet PAM (Publication des Avis de Marchés), les entreprises peuvent actuellement accéder aisément à l'ensemble des opportunités de marchés du Ministère de la Région Wallonne, du MET (Ministère de l'Equipement et des Transports) et d'autres organismes publics wallons.

6. «Il faut fournir de nombreuses pièces justificatives, et les envoyer par la poste. Ce serait plus facilement électroniquement»

→ L'application DIGIFLOW, interface permettant l'accès au système d'information fédéral, a pour but de dispenser les entreprises de communiquer 3 attestations lorsqu'elles soumissionnent auprès d'une administration (la déclaration d'absence de dette ONSS, les comptes et bilan et l'attestation de qualité d'assujetti à la TVA). Cette application a été testée dans le courant du dernier trimestre 2006. La phase pilote ayant été très concluante, il a été décidé de généraliser l'utilisation du système à l'ensemble des services wallons début 2007.

→ Dans le même esprit de simplifier la vie des soumissionnaires, le Gouvernement wallon a décidé de généraliser le principe de la déclaration sur l'honneur, et donc d'appliquer le principe de confiance à la passation des marchés publics. A charge de l'Administration de vérifier leur conformité aux prescriptions légales auprès de l'Administration détentrice de l'information.

→ Enfin, la Région veut faciliter l'envoi des pièces en permettant aux soumissionnaires, par exemple, d'envoyer une offre par courrier électronique, moyennant signature d'un document formel à l'issue de la négociation.

7. «Les délais pour la rédaction des réponses aux avis de marchés sont beaucoup trop courts»

→ Pour la rédaction des offres, les délais minima légaux sont fixés par les dispositions légales. Ces délais sont souvent adaptés en fonction de la complexité de la demande.

→ Les administrations sont encouragées à proposer, dès que possible, des délais supérieurs à ces minima, pour permettre aux entreprises de répondre de manière correcte au marché.

8. «La procédure est trop longue, je dois attendre longtemps afin d'être informé du suivi apporté à mon offre»

→ La Région Wallonne souhaite une traçabilité complète des marchés publics wallons. Pour cela, plusieurs pistes sont envisagées pour permettre aux agents d'accélérer les procédures, dont la réalisation prochaine d'un modèle de rapport de sélection disponible pour les administrations, la diffusion du guide pratique des marchés publics, en cours d'élaboration, etc.

→ L'application EPI[2] offre un processus entièrement dématérialisé et sécurisé pour les marchés publics lancés dans le cadre des procédures ouvertes de la Direction générale des Services techniques du MET.

→ L'application informatique «e-Triennal» a permis d'informatiser entièrement la procédure des programmes triennaux. Prochainement, l'application permettra aux communes, à la Région et aux entrepreneurs de suivre avec précision l'état d'avancement des dossiers.

9. «Mes offres ne sont jamais acceptées. Je suis sûr que les dés sont pipés»

→ Certaines offres d'entreprise sont parfois incomplètes ou «mal ficelées». Faute de temps, de moyens, de manque de connaissance des procédures, etc. Afin d'évoluer et de rendre des offres toujours meilleures, il est important que les entreprises se procurent le rapport d'évaluation en cas de non sélection indiquant la motivation de cette non sélection. Dans le respect de certaines règles et sur demande, le pouvoir adjudicateur a en effet l'obligation de motiver sa décision.

10. «Les marchés publics manquent de transparence»

→ Pour les pouvoirs locaux, la diffusion d'un rapport annuel sur la passation de marchés vient d'être rendue obligatoire dans le cadre du code de la démocratie locale. Cette démarche vise à encourager les administrations à davantage de transparence.

→ Pour les entités publiques régionales, il n'y a aucune obligation légale de diffusion de l'information, sauf pour les marchés publics européens. La Commission wallonne des Marchés publics a toutefois été chargée par le Gouvernement wallon de faire des propositions vers plus de transparence.

→ D'ores et déjà, certaines actions visant à accroître la transparence sur les marchés publics existent. Un exemple : le Commissariat EASI-WAL publie sur son site http://easi.wallonie.be la liste des marchés passés ou en cours de passation, en précisant l'objet, une brève description, la date d'attribution, les sociétés auxquelles ils ont été attribués, etc. ‖

(1) Publication des Avis de Marchés.

(2) E-tendering Platform Initiative.

Plus d'infos ?
http://avis.marchespublics.wallonie.be

Procédure quasi «automatique»
Avez-vous déjà songé à la prime à l'emploi ?

Un bel exemple de réelle simplification administrative : voilà comment on peut qualifier la prime à l'emploi «new look». Si votre entreprise occupe moins de 10 personnes, vous y avez droit. La procédure est quasi automatique et ne demande que quelques minutes. Pourquoi s'en passer ?

Par Madeleine **DEMBOUR**

Une petite entreprise de moins de 10 personnes qui crée un emploi supplémentaire peut bénéficier d'une prime de 3.250 euros (5.000 euros s'il s'agit du premier engagement de l'entreprise).

Cette prime à l'emploi était relativement difficile à obtenir, vu la complexité et l'importance du parcours administratif à parcourir par le formulaire. C'est pourquoi un énorme travail de simplification a été réalisé en 2006, avec l'implication des secrétariats sociaux, car la majorité des primes à l'emploi est demandée par les secrétariats sociaux pour le compte de leurs membres.

"*Concrètement ce travail a débouché sur l'élaboration d'un formulaire qui se pré-remplit «tout seul», grâce aux données des secrétariats sociaux et celles disponibles à la Banque Carrefour des Entreprises, la TVA et l'ONSS et des autres renseignements déjà en possession de la Région wallonne*", explique Jean de Lame, Secrétaire général de l'Union Wallonne des Entreprises, qui a participé aux travaux.



Un énorme travail de simplification a été réalisé en 2006 avec l'implication des secrétariats sociaux.

Formulaire pré-rempli

Ce formulaire pré-rempli est ensuite envoyé à l'entreprise, qui doit juste compléter quelques éléments manquants. La procédure est quasi «automatique» et ne demande plus que quelques minutes. Il est important de souligner que le principe de confiance est appliqué: l'administration examine le dossier, sans les pièces justificatives, et déclare si, moyennant le contrôle de ces pièces, la demande de l'entreprise est recevable. Si oui, l'entreprise doit fournir les pièces justificatives, sauf si l'administration peut aller les chercher elle-même.

Une séance d'informations était organisée le 15 mars dernier avec les différents protagonistes de la «Prime à l'emploi» : PME, secrétariats sociaux, administration wallonne (direction générale de l'économie et de l'emploi), instituts des experts-comptables et conseils fiscaux…

Une bonne nouvelle en est ressortie! Le but est d'étendre cette idée de formulaire pré-rempli et de principe de confiance aux autres formulaires à destination des entreprises. En quelque sorte, si la formule marche bien, d'autres formulaires devraient subir le même lifting. Tout bénéfice pour les demandeurs. ‖

L'essayer c'est l'adopter

La prime à l'emploi cible les très petites entreprises qui peuvent bénéficier d'un montant de 3.250 euros par emploi créé en Région wallonne (5.000 euros pour le premier travailleur). Elles peuvent obtenir autant de primes que d'emplois créés sans que l'effectif n'atteigne 10 personnes.

Pour bénéficier de cette prime, vous devez remplir les conditions suivantes :

- *vous répondez à la définition européenne de la «très petite entreprise» (TPE);*
- *vous avez au moins un siège d'exploitation (unité d'établissement, siège d'activité, succursale,…) en Région wallonne;*
- *vous exercez une activité reprise dans la liste des secteurs d'activités admis;*
- *vous maintenez l'augmentation du personnel pendant les deux ans qui suivent le trimestre d'embauche;*
- *vous êtes en règle avec les dispositions légales qui régissent votre activité et les législations et réglementations fiscales et sociales.*

Plus d'infos ?
- Le formulaire : http://formulaires.wallonie.be (> Thème > Emploi et Formation)
- Une brochure de 28 pages : www.wallonie.be/fr/prime-a-l-emploi-plus-d-informations.html
- Marie-Claire Gilsoul : primemploi.pme.dgee@mrw.wallonie.be ou 081/33.42.50.

Le fédéralisme financier en Belgique
Le financement des Communautés et des Régions

Ce n'est un secret pour personne : de nouvelles négociations institutionnelles se profilent. Déjà le feu des critiques sur le système institutionnel se fait plus nourri et les propositions fusent pour améliorer le fonctionnement de l'Etat fédéral. Au rang des sujets sensibles, on retrouve les transferts financiers interrégionaux et, par ricochet, les mécanismes de financement des Communautés et des Régions. Retour sur les principes et les modalités du financement des Entités fédérées.

Par Virginie **LOUIS**

Certains acteurs politiques et économiques flamands mettent en évidence l'importance de la contribution de la Flandre, notamment au travers de la solidarité nationale[1], au financement des Entités du Sud du pays. Fondamentalement, cette mise en question des transferts interrégionaux ébranle toute la mécanique de financement des Entités fédérées. Dès lors, en marge du débat sur l'ampleur des transferts financiers interrégionaux, il peut s'avérer utile de faire ressortir les grands principes qui animent le fédéralisme financier en Belgique.

Les prémices du financement des Communautés et des Régions

La structure fédérale actuelle constitue l'aboutissement de cinq réformes institutionnelles successives (1970, 1980, 1989, 1993 et 2001). Au fil des réformes, les Communautés et les Régions ont vu s'accroître leurs compétences et le centre de gravité du système institutionnel belge s'est progressivement déplacé de l'Etat central vers les Entités fédérées. Mais il ne suffisait pas de reconnaître sans cesse de nouvelles compétences aux Communautés et Régions, encore fallait-il leurs donner les moyens financiers de les mettre en œuvre. Ainsi, en parallèle du processus de fédéralisation des compétences, un système de financement a été mis en place.

A l'origine (période 1980-1988), le mécanisme de financement reposait sur une technique de dotations à charge du budget fédéral. L'enveloppe globale des dotations était calculée sur la base des montants représentatifs des compétences transférées aux Entités et répartie entre celles-ci selon des clés de répartition fixe[2]. Le système faisait dépendre la quasi-totalité des ressources financières des Communautés et des Régions du vote annuel de crédits au budget national et ne reposait pas fondamentalement sur la responsabilité financière des entités. En outre, le mécanisme avait pour résultat d'établir une solidarité implicite, difficilement chiffrable. En effet, les ressources étaient mises à disposition de chacune des collectivités en fonction de leurs besoins spécifiques, alors qu'elles étaient prélevées de manière uniforme sur l'ensemble du territoire.

Au fil du temps, les critiques du Nord du pays quant au principe des dotations, et à la solidarité implicite qu'elles engendraient, se sont faites plus sévères. A tel point qu'en 1989, il a été décidé de revoir intégralement le système. Ce changement radical d'optique a pris corps dans la Loi spéciale de Financement (LSF) du 16 janvier 1989.

La Loi spéciale de Financement de 1989 : le cœur du système actuel

La Loi spéciale de Financement (LSF) a remodelé le système selon deux grandes lignes, la "*responsabilité financière et la solidarité réversible*", afin de lui donner le visage que nous lui connaissons aujourd'hui.

Le principe de responsabilité présente deux aspects. D'une part, il implique l'autonomie décisionnelle, soit l'aptitude des Entités à accroître, ou éventuellement à réduire, leurs moyens d'action par une forme de prélèvement fiscal propre, et à affecter ces moyens en toute autonomie. En d'autres termes, la Belgique fédérale s'est engagée sur une voie qui offre la possibilité aux Entités de mener leur propre politique fiscale et budgétaire. Par ailleurs, le principe de responsabilité a imposé de tourner le dos au partage de recettes transférées par l'Etat central selon des critères fixes, au profit d'un critère dit du «juste retour». Ce critère assure un lien direct entre les ressources transférées aux Entités et la part contributive de chacune à l'Impôt des Personnes Physiques (IPP). Ainsi, une Entité qui contribuerait deux fois plus qu'une autre à l'IPP se verrait ristourner par l'Etat central un montant double, qu'elle pourrait affecter en toute autonomie.

La logique de la responsabilité financière ne pouvait cependant être appliquée intégralement, sous peine de supprimer toute forme de solidarité nationale. Le législateur a donc veillé à conserver dans la LSF divers éléments de solidarité. Tout d'abord, en son article 48, la LSF prévoit un mécanisme de solidarité explicite en faveur des Régions : *l'intervention de solidarité nationale* (ISN). Ce transfert vise à attribuer une aide financière aux Régions, dont le produit moyen de l'IPP par habitant est inférieur au produit moyen de l'IPP pour l'ensemble du Royaume. Quant aux Communautés, le législateur a estimé que l'enseignement, compétence la plus importante du niveau communautaire, devait être financé de manière solidaire. Ainsi, l'attribution de moyens aux Communautés pour financer l'enseignement se fait proportionnellement à la population scolaire et non en application du principe de juste retour.

Examen des sources de financement des Communautés et des Régions

Connaissant l'esprit du système de financement élaboré en 1989, nous pouvons maintenant procéder à un rapide examen des principales sources de financement que la LSF prévoit pour les Communautés et les Régions.

(1) Nous faisons ici référence à la solidarité interrégionale, ou péréquation financière, et non à la solidarité interpersonnelle via le système de sécurité sociale.

(2) Pour les Régions, la dotation globale était repartie selon la clé dite «des trois tiers» : un tiers proportionnel à la population, un tiers au rendement de l'impôt des personnes physiques dans chaque Région et un tiers à la superficie de chacune des trois Régions.

LES RÉGIONS

Les deux principales sources de financement des Régions sont la part attribuée des recettes de l'Impôt sur les Personnes Physiques (IPP) (54% des recettes de la Région wallonne, 29% des recettes de la Région bruxelloise) et les impôts régionaux (33% des recettes de la Région wallonne, 40% des recettes de la Région bruxelloise).

- La partie attribuée du produit de l'IPP

L'Etat fédéral verse aux Régions une dotation prélevée sur le produit de l'IPP. Cette dotation comprend deux éléments. D'un côté, il y a la dotation IPP proprement dite, dont les moyens sont répartis selon le critère de juste retour, ou dans le jargon «la clé IPP». Cette dotation IPP est ajustée chaque année en fonction de l'indice moyen des prix à la consommation et de la croissance du PIB réel. De l'autre côté, pour contrebalancer les effets d'un partage basé sur le juste retour, on trouve l'intervention de solidarité nationale (ISN). Techniquement, l'ISN correspond à un montant de 11,6 euros par habitant et par point de pourcentage d'écart négatif entre le rendement de l'IPP par habitant au niveau régional et le rendement de l'IPP par habitant au niveau du Royaume. Notons que la dotation IPP totale est aujourd'hui réduite par un «terme négatif». Ce dernier est calculé de telle sorte qu'il compense la perte de moyens subie par le Pouvoir fédéral, en raison du transfert de certains impôts vers les Régions, lors des accords du Lambermont en 2001 (voir ci-dessous).

Dans les faits, le Nord du pays reçoit, selon le principe du juste retour, une fraction relativement plus importante du produit de IPP et ce, en raison d'une contribution plus élevée à l'IPP (64% contre 28% pour la Région wallonne et 9% pour la Région bruxelloise). Par ailleurs, les transferts financiers de solidarité s'exercent au profit des Régions wallonne et bruxelloise. A ce propos, notons qu'entre 2006 et 2007 l'écart négatif en Région wallonne a sensiblement augmenté, passant de -13,4% à -15%.

- Les Impôts régionaux

Les Régions disposent de 11 impôts propres[3], pour lesquels, grâce aux accords du Lambermont, elles ont une autonomie fiscale quasi-totale (détermination de l'assiette, du barème d'imposition ainsi que des déductions fiscales). A ce jour, toutes les Régions ont déjà fait usage de leur pouvoir fiscal, notamment en matière de droits de donation et de succession.

En complément de la dotation IPP et des impôts régionaux, il existe diverses sources mineures de revenus. Citons, par exemple, le droit de tirage sur le budget du Ministère de l'Emploi et du Travail dans le cadre de programmes de remise au travail des chômeurs. Ou encore, la perception de centimes additionnels à l'IPP. Les Régions ont en effet la possibilité de diminuer ou d'augmenter l'IPP, à l'intérieur de marges de 6,75% de part et d'autre, et pour autant que cela ne réduise pas la progressivité de l'impôt.

LES COMMUNAUTÉS

La structure du financement communautaire repose essentiellement sur deux transferts en provenance du pouvoir central : la partie attribuée du produit de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) (69% des recettes totales de la Communauté française) et la partie attribuée du produit de l'Impôt sur les personnes physiques (IPP) (24% des recettes totales de la Communauté française). Au contraire des Régions, le pouvoir de lever des impôts propres n'a pas été mis en oeuvre au niveau communautaire.

- La partie attribuée du produit de la TVA

En vue du financement de l'enseignement, les Communautés reçoivent de l'Etat central une part des recettes de la TVA. Cette dotation est constituée d'un montant de base fixé initialement par la LSF, mais indexé et adapté annuellement à l'évolution de la population de moins de 18 ans. A cette dotation de base s'ajoute un refinancement durable, prévu par l'accord du Lambermont. Le refinancement s'effectue selon deux canaux : un montant forfaitaire versé annuellement et qui se cumule d'années en années pour la période 2002 à 2011 et, par ailleurs, à partir de 2007, une liaison de la dotation de base et des montants cumulés du refinancement à 91 pour cent de la croissance économique réelle.

La répartition entre les Communautés combine un principe de solidarité, la «clé élèves», avec le principe du juste retour («clé IPP»). Lors des accords du Lambermont en 2001, il a été décidé qu'à partir de l'année budgétaire 2012, la clé de répartition IPP serait appliquée à la totalité des moyens supplémentaires. Entre-temps, depuis 2002, un système de transition est en place. Les montants en provenance du refinancement sont répartis à la fois selon la clé élèves et la clé IPP, avec une dynamique telle que la clé de répartition selon l'IPP gagne progressivement en force, alors que la clé élèves disparaît peu à peu. En 2007, nous en sommes en stade où 60% des moyens supplémentaires sont répartis selon la clé IPP.

En matière de recettes TVA, pour la Communauté française, la clé élève est relativement plus favorable que la clé IPP. Pour les moyens partagés sur base de la clé élèves, la Communauté française s'en approprie 43%, tandis que pour les ressources distribuées selon la clé IPP, elle ne bénéficie que de 34% de l'enveloppe. Ce phénomène s'explique par le fait que la population jeune est relativement plus importante en Communauté française, alors que le niveau de richesse de la population flamande est plus élevé. Cela étant, la substitution progressive de la clé IPP à la clé élèves entraînera une légère redistribution des moyens au profit de la Communauté flamande.

- **La partie attribuée du produit de l'IPP**

Les Communautés bénéficient d'une dotation IPP selon le même mécanisme qu'au niveau régional, si ce n'est qu'il n'existe pas d'intervention de solidarité nationale, ni de «terme négatif».

Quel avenir pour le fédéralisme financier ?

L'Etat fédéral belge parviendra-t-il lors des prochaines négociations institutionnelles à maintenir un système de financement qui préserve le délicat équilibre entre responsabilité financière et solidarité interrégionale ? Les paris sont ouverts. Déjà le mécanisme de solidarité entre Communautés s'étiole peu à peu, avec le glissement progressif d'une «clé élèves» vers une «clé IPP» pour la répartition des moyens issus du refinancement. Quant à l'intervention de solidarité nationale au niveau régional, la Flandre contributrice lui reproche son caractère contre-productif.

La solidarité interrégionale entraînerait un phénomène de «piège de pauvreté» pour les Régions en bénéficiant. En effet, tout rattrapage économique, donnant lieu à un accroissement des revenus imposables, serait sanctionné par une diminution des recettes totales, en raison de la réduction voire de la perte d'une importante intervention de solidarité. Ceci affaiblirait les incitations budgétaires à la mise en œuvre de politiques de développement régional.

Certaines études confirment la thèse flamande. Dans ce cas, la correction de certaines lacunes techniques s'imposerait. Il conviendrait toutefois d'éviter une suppression pure et simple du mécanisme, car la littérature théorique relative au fédéralisme financier s'accorde sur bien fondé économique de transferts interrégionaux de solidarité dans un Etat fédéral. ‖

(3) Par Loi spéciale de Financement, il faut ici entendre la Loi spéciale de Financement et ses amendements consécutifs, à savoir les accords de la Saint-Quentin (Loi spéciale du 16 juillet 1993) et du Lambermont (Loi spéciale du 13 juillet 2001).

(4) Les impôts régionaux sont : la taxe sur les jeux et les paris, la taxe sur les appareils automatiques de divertissement, la taxe d'ouverture des débits de boissons fermentées, les droits de succession et de mutation par décès, le précompte immobilier, les droits d'enregistrements sur la transmission à titre onéreux de biens immeubles, la taxe de circulation, les droits d'enregistrements sur les donations, la redevance radio et télévision, la taxe de mise en circulation et l'eurovignette.



Assemblée générale de l'UWEL
Rudy Aernoudt en invité



Le 13 mars dernier eut lieu la traditionnelle Assemblée générale de l'UWEL, la section liégeoise de l'UWE. En invité d'honneur de cette soirée qui a rassemblé quelque 200 chefs d'entreprise : Rudy Aernoudt, auteur de «Wallonie-Flandre. Je t'aime, moi non plus».

Par Vinciane **PINTE**

En introduction de cette soirée qui a réuni près de 200 chefs d'entreprise liégeois, Jean-Pierre Delwart, Président de l'UWEL, a insisté, sur le nécessaire changement de mentalité à opérer en Wallonie. Impressionné par un récent voyage aux Etats-Unis, le dirigeant d'Eurogentec a souligné "*cette culture forte de l'entreprise privée, très généralement répandue dans la population américaine. Alors que chez nous, à côté des discours lénifiants en faveur de l'esprit d'entreprendre, on considère toujours l'entrepreneur comme un escroc potentiel*".



Jean-Pierre Delwart : "A côté des discours lénifiants en faveur de l'esprit d'entreprendre, on considère toujours l'entrepreneur comme un escroc potentiel".

Lui a succédé l'invité d'honneur, Rudy Aernoudt, Secrétaire général de l'administration de l'économie flamande, qui fut successivement Chef de Cabinet des Ministres de l'économie wallon, fédéral et flamand et plus récemment, auteur de «Wallonie-Flandre. Je t'aime, moi non plus».

Remettant en cause le scénario d'indépendance de la Flandre, Rudy Aernoudt a plaidé pour une meilleure collaboration interrégionale en vue d'une compétitivité accrue. "*Nos deux régions ont tout intérêt à apprendre l'une de l'autre et à collaborer. Car au-delà des clichés, Flandre et Wallonie ont les mêmes défis à relever (gestion publique efficace, politique entrepreneuriale, réduction de l'écart salarial, valorisation de la recherche, esprit d'entreprendre, etc.)*"

Or il est vrai que nos 2 régions se connaissent de moins en moins et que l'unilinguisme de 4/5 des Wallons n'incite certes pas à renverser la tendance. Rudy Aernoudt a dès lors insisté pour que l'enseignement s'adapte à l'économie de la connaissance en privilégiant des "*programmes Erasmus interrégionaux*" et des "*bains linguistiques pour tous*".

"La collaboration régionale, c'est du win-win"

Les défis wallons sont connus : chômage de longue durée, non-qualification des chômeurs, déficit de l'esprit d'entreprendre, etc. Mais aucun fatalisme et un refus clair de la culture de l'assistanat dans la bouche de Rudy Aernoudt : "*Les Wallons ont le potentiel nécessaire pour réussir. Ils doivent démontrer leur volonté de prendre leur sort en main pour attaquer les problèmes structurels. L'amélioration de la santé de la Wallonie est de l'intérêt immédiat de la Flandre. Et celle-ci ne pourra mettre en cause sa solidarité – 3 euros par jour et par personne – envers une région bien gérée*". ||



Près de 200 chefs d'entreprise liégeois étaient présents le 13 mars au rendez-vous annuel de l'UWEL.

L'amélioration de la santé de la Wallonie est de l'intérêt immédiat de la Flandre.

Stage de Parlementaire en entreprise
L'expérience de Marc de Saint-Moulin

Beaucoup de Belges ont, dans leur maison, un petit coin de Soignies... Un seuil de porte, un muret, des soubassements en «Pierre bleue du Hainaut», tout cela provient pour l'essentiel de cette région... A l'initiative de l'UWE, le Député wallon et Bourgmestre de Soignies, Marc de Saint-Moulin (PS), a effectué un stage au sein des carrières. Il nous livre ses impressions.

Propos recueillis par Vinciane **PINTE**

Comment s'est déroulé votre stage ?

Marc de Saint-Moulin : *De 7h45 à 15h, j'ai travaillé avec des équipes d'ouvriers à l'extraction et aux scieries. J'ai également partagé le repas des ouvriers. Au sein du département «Etudes», j'ai été sensibilisé à l'impact, en termes de charge de travail pour l'entreprise, de la législation relative à l'obtention de permis.*

Quel est l'intérêt de cette expérience ?

Mon stage m'a permis de découvrir le travail des carrières au niveau de l'extraction. J'ai pu me rendre compte du gigantisme de ce travail, rarement visible. Avec la direction, j'ai pu discuter des plans de secteur, du charroi et de l'accessibilité aux réseaux de transport, de la commercialisation et de la mise en valeur du produit, de la concurrence du sud-est asiatique, de la nécessité d'innover pour rester compétitif, etc. Bref, j'ai pris conscience de pas mal de difficultés auxquelles je pourrai être attentif dans mon travail législatif.

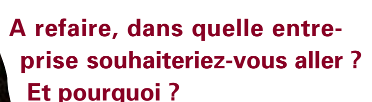
Par exemple ?

Très concrètement, je suis occupé à me battre pour obtenir que les carrières soient reliées à la liaison autoroutière pour l'évacuation de leurs produits, ce qui permettra d'éviter le passage par le centre-ville de Soignies. Cela passe par le prolongement de la N57, lequel nécessite l'intervention des fonds structurels européens.

On décrit souvent Le Centre comme une région sinistrée sur le plan économique. En tant qu'homme politique, que vous inspire cette vision ?

Le Centre connaît en effet des difficultés mais nos carrières et d'autres entreprises prouvent que la reconversion est possible, qu'elle est en marche, à Soignies en particulier.

Les carrières sont une richesse exceptionnelle ; il s'agit d'un secteur qui fonctionne bien, avec une forte intensité de main-d'œuvre peu qualifiée au départ mais qui apprend son métier sur le terrain. Ce genre d'employeur est essentiel pour notre région.



A refaire, dans quelle entreprise souhaiteriez-vous aller ? Et pourquoi ?

Durobor, parce que c'est aussi un gros employeur sonégien qui, après avoir connu des difficultés, prouve qu'il est possible de maintenir des emplois dans notre région grâce à un dialogue social positif entre les entrepreneurs et les travailleurs. ‖

La réaction de Fernando Galler,
Gérant de la Carrières du Hainaut S.A.

"Le stage s'est très bien déroulé, Marc de Saint-Moulin était très enthousiaste. Il a beaucoup apprécié de pouvoir partager le travail des ouvriers et a été impressionné par leur savoir faire. Il a également très bien perçu l'impact de son travail de législateur sur notre entreprise. J'ajouterai que les membres du personnel ont été très flattés de l'intérêt qu'il a manifesté à leur travail. En bref, je dirais que si les relations que nous entretenions avec Marc de Saint-Moulin étaient déjà excellentes, ce stage les a certainement renforcées".

Visite «eurégionale» de la gare de Liège-Guillemins



Ce mardi 20 mars, la Fondation des Employeurs de l'Eurégio (Stichting Werkgevers Euregio- SWE) s'est rendue à Liège pour une visite de chantier de la future gare TGV de Liège à l'invitation de l'Union Wallonne des Entreprises.

La SWE est une Fondation de droit hollandais créée en 1993. Elle est constituée des 5 fédérations patronales de l'Euregio : le Limbourg hollandais, le Limbourg belge, la région Eupen-Malmédy-Saint-Vith, celle d'Aix-la-Chapelle et la section liégeoise de l'Union Wallonne des Entreprises (UWEL).

La SWE se veut l'interlocuteur des instances politiques de l'Eurégio. Le fait de se réunir régulièrement, via entre autres cette visite de chantier, a pour but de favoriser les contacts entre patrons et cadres eurégionaux, mais aussi de prendre des positions communes dans les domaines eurégionaux et européens. C'est le cas, par exemple, des infrastructures internationales telles que TGV, les autoroutes, le rail, etc.

Comme le précise Martine Doutreleau, Chargée des Relations publiques au sein d'Euro Liège TGV, maître d'œuvre de l'ouvrage, en ouverture de la visite de la SWE qu'elle a guidée, "la dimension eurégionale de la gare offrira des connexions nouvelles à grande vitesse pour tout l'hinterland. Il s'agit clairement d'un projet de mobilité d'envergure européenne. C'est donc un projet qui dépasse la ville mais qui offre à celle-ci un atout formidable sur lequel rebondir. Acte ferroviaire et architectural, la gare est aussi un acte économique : Liège, qui figure désormais au cœur du réseau à grande vitesse nord-européen, peut, grâce à cet outil, conforter sa position de métropole". Pour rappel, l'investissement total, en termes budgétaires, s'élève à 310 millions d'euros, montant qui couvre la gare mais également les investissements ferroviaires sur 2,5 km alentours (infrastructures ferroviaires, cabine de signalisation, bâtiment des voyageurs, parking,...).

Œuvre de Santiago Calatrava, la gare sera directement connectée au réseau autoroutier (une première en Europe). En cours de construction depuis 2000, elle devrait être inaugurée en 2008.

Plus d'infos ?
www.euro-liege-tgv.be

Les administrateurs de l'UWE se présentent

MARC FRANZEN



Marc Franzen (39 ans) est juriste de formation, un diplôme qu'il a complété par un «Baccalaureaat in bedrijfseconomie» de la KUL et un Diplôme complémentaire en Administration des Affaires de l'ULg. Il entre en 1993 au sein du Groupe Detry et y crée le service juridique. Devenu attaché de Direction en 1997, il devient membre de la Direction générale en 2003.

Deux ans plus tard, il est Administrateur Délégué indépendant ayant en charge la gestion des services suivants : logistique, technique, juridique, R&D, gestion des risques et relations publiques.

Localisé à Aubel, le Groupe Detry a été créé en 1963 par 4 frères et est aujourd'hui composé de 1335 collaborateurs, actifs dans plusieurs sociétés couvrant toute la filière porc de l'amont à l'aval : fabrication d'aliments, élevage, abattage (11.000 porcs/semaine), découpe de viande, charcuteries (240 tonnes/ semaine), vente au détail via 65 boucheries réparties sur toute la Wallonie. Au niveau de la viande et des carcasses, le groupe exporte 50% en volume ; pour la charcuterie, 30% sont exportés.

Pour Marc Franzen, l'une des raisons d'être de l'UWE est de travailler à solutionner certains problèmes tels que le besoin en main d'œuvre qualifiée (boucher, électromécanicien, ingénieur), l'attractivité salariale par rapport au chômage, l'harmonisation des coûts salariaux des pays limitrophes et émergents, la limitation de l'impact des contraintes environnementales sur la compétitivité des entreprises et, la sensibilisation des entreprises agroalimentaires à la nécessité d'intégrer au sein de leur développement les besoins nutritionnels de la Société.

2e colloque des Etudiants Entrepreneurs
Entreprendre, ce n'est pas une fiction

Le 2e colloque de l'ACEE Belgique (Association des Clubs d'Etudiants Entrepreneurs) s'est tenu le 10 mars dernier en présence, entre autres, d'Eric Domb, Parrain d'honneur de l'ACEE. Etant un pur créateur, le Président de l'UWE était la personne idéale pour donner l'envie et la confiance d'entreprendre aux 150 jeunes réunis ce jour-là.

Par Vinciane **PINTE**

Le 10 mars dernier s'est déroulé le 2e colloque des Clubs d'Etudiants Entrepreneurs (CEE), un événement de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre à destination des étudiants de l'enseignement supérieur et universitaire désireux d'acquérir et de développer, sur le terrain, l'esprit d'entreprendre.

Ils étaient plus de 150 ce jour-là, pour venir écouter, entre autres orateurs, Eric Domb, Président de l'UWE et Parrain d'honneur de l'ACEE, ainsi que Vincent Reuter, Administrateur délégué. Le colloque fut également l'occasion de se créer un réseau et de développer des contacts concrets avec des entrepreneurs (plus de 30 étaient présents), mais aussi avec les étudiants venus d'autres villes.

L'idée maîtresse des CEE (11 au total, en Wallonie et à Bruxelles) est que chacun peut être amené un jour ou l'autre à vouloir lancer sa propre entreprise, qu'il soit biologiste, informaticien ou économiste. Permettre une meilleure vision des possibilités offertes par une carrière d'indépendant via des informations, un réseau de contacts et des formations, est une réelle opportunité quand on est encore étudiant. Cela s'opère au travers de diverses activités : organiser des conférences avec des entrepreneurs, visiter des entreprises, organiser des rencontres qui permettent aux jeunes de se créer un premier réseau d'affaires, collecter des informations sur le démarrage et le financement d'une entreprise. Mais c'est aussi, éventuellement, développer une petite entreprise au sein du club voire rechercher une opportunité d'affaires. ‖



Parrain d'honneur de l'ACEE (Association des Clubs d'Etudiants Entrepreneurs), Eric Domb est venu insuffler l'envie et la confiance d'entreprendre aux 150 jeunes présents lors du 2e colloque de l'association.

Plus d'infos ?
Isabelle.flament@aceebelgique.be,
www.aceebelgique.be



Les jeunes ont pu établir de nombreux contacts avec la trentaine d'entrepreneurs chevronnés venus partager leur expérience.

Qualité : un baromètre pour la Wallonie

Nos journalistes font le tour de l'actualité dans le domaine de la qualité. Pour la première fois, la Wallonie dispose d'un outil permettant de photographier l'avancement des démarches qualité en Wallonie. Dynamisme Wallon présente ce nouvel outil (un portail internet mis en place par le Mouvement wallon de la Qualité) et vous montre en quoi il peut faire progresser votre propre démarche qualité.

Par Charlotte **PROESMANS**, Mouvement Wallon pour la Qualité

Une grande première ! La Wallonie dispose d'un outil permettant de répertorier et de visualiser l'état d'avancement des démarches qualité en Région wallonne et bruxelloise. "*Nous croyons profondément que ce nouvel outil est une vitrine positive de la Wallonie tant au régional qu'à l'international et qu'il va impulser encore plus profondément la dynamique qualité*", souligne l'équipe du Mouvement Wallon pour la Qualité, qui a mis au point ce Baromètre.

Celui-ci trouve son origine dans le «Contrat d'Avenir pour la Wallonie», qui demeure la balise politique du Gouvernement wallon jusqu'en 2010. Ce document comporte en effet des objectifs qualitatifs : rendre la Wallonie plus entreprenante, améliorer le cadre de vie, renforcer la cohésion sociale, relever les niveaux de formation, améliorer l'image de la Wallonie et renforcer son attractivité, développer les potentialités du marché endogène.

Parmi les actions prioritaires, celle de "*faire de la Wallonie une terre de qualité totale en augmentant en moyenne d'ici 2004 de 25%/an le nombre de certification ISO et EMAS et de labellisation et de 50%/an le nombre d'entreprises, associations et organismes ou administrations engagés dans des programmes de formation au management de la qualité*".

"*Le Baromètre assure un rôle de mesure tout en participant directement à la dynamique Qualité en Région wallonne. Il est accessible à tout un chacun dans la plus totale transparence et la plus grande convivialité*", explique-t-on au Mouvement Wallon pour la Qualité.

Bon nombre de chose existe déjà, pourquoi réinventer à chaque fois ? Ne vaut-il pas mieux partir de l'existant et l'améliorer ? Se positionner dans un processus global pour la Wallonie et Bruxelles, faire connaître les différentes valeurs ajoutées, les communiquer… ? Toutes ces interpellations peuvent trouver ou susciter une réponse dans l'outil développé.



Dynamisme Wallon : Concrètement, quelle est la valeur ajoutée du Baromètre Wallon pour la Qualité pour une entreprise ? Quelles sont les informations pertinentes qu'elle pourra trouver ?

Vous souhaitez vous faire certifier, ou labelliser, *rendez-vous sur le site www.mwq.be. Une fois entré dans la rubrique «Baromètre», cliquez sur les «acteurs en Wallonie». Vous y trouverez une présentation des différents organismes de certification dans divers domaines, les organismes octroyant des labels déterminés, un carnet d'adresses des organismes de formation et d'enseignement à la qualité, une présentation des membres du MWQ ainsi que d'autres acteurs actifs au niveau de la démarche qualité.*

Vous souhaitez connaître le nombre d'entreprises certifiées dans une région, *dans une province, ou même dans une commune, vous trouverez la réponse dans la partie «le baromètre en chiffres». Vous y trouverez différentes cartes géographiques présentant des thématiques suivants vos sélections. Ces cartes comprennent des données chiffrées et présentent une liste exhaustive des organismes certifiés, labellisés ou en autres démarches qualité.*

Dans le cadre de sous-traitance, ou dans le ***choix d'un nouveau fournisseur***, *vous souhaitez que ces derniers répondent à certains critères, dont une certification ou une labellisation. Grâce à cette partie du Baromètre intitulée «besoin d'une recherche», vous pourrez effectuer votre recherche sur un organisme en opérant différents critères de sélection. Une carte géographique apparaît présentant le résultat de cette sélection au niveau régional, provincial ou communal. Les fiches d'identification d'organismes certifiés et prochainement labellisés sont disponibles (attention à la date de mise à jour).*

Si lors de vos recherches, vous vous apercevez que vous n'êtes pas répertorié dans le Baromètre car l'organisme qui vous a certifié n'est pas reconnu par BELAC ou est étranger, n'hésitez pas à nous le faire savoir en remplissant le questionnaire figurant dans la rubrique «pour vous faire connaître».

Comment collectez-vous les informations ?

L'une des principales préoccupations des concepteurs du Baromètre était d'obtenir des statistiques représentatives de la réalité du terrain dans les trois domaines – privé, public et associatif - et ce, afin de mesurer l'évolution des démarches Qualité sur base d'indicateurs pertinents et fiables qui permettent de retracer un historique et de voir la progression de la Qualité sur le territoire wallon et bruxellois.

La collecte de données utilisées pour alimenter le Baromètre s'effectue de manière systématique auprès des opérateurs de terrain. L'outil est mis à jour quotidiennement suivant un planning défini par l'équipe du Mouvement Wallon pour la Qualité.

Le pointage géographique des organismes suivant le schéma «XY Lambert» est exécuté deux fois par an.

Quelles interprétations pouvez-vous faire des données actuelles ?

Au jour d'aujourd'hui, 895 certifications de type ISO 9001 ont été recensées, 96 certifications ISO 14001 ainsi que 26 enregistrements EMAS en Wallonie (cfr. liste des organismes certifiés ISO 9001 et 14001 ou enregistrés EMAS en Wallonie publiée en page 45).

A titre d'exemple :

- *6 organismes sont certifiés EMAS en Région bruxelloise*
- *9 organismes sont certifiés EMAS en Région flamande*
- *26 organismes sont certifiés EMAS en Région wallonne*

Ce qui représente au niveau de la Belgique 332 sites enregistrés EMAS dont 309 se trouvent en Wallonie [(1)].

A noter que les intercommunales de traitement des déchets, les incinérateurs et les stations d'épuration d'eaux usées sont tenues, par le biais de leur contrat de gestion avec la Région wallonne, de mettre en place un système EMAS.

La Région wallonne est la seule région de la Communauté européenne à imposer cette obligation ! C'est un choix pertinent qui engendre un processus de reconnaissance au niveau des autres pays européens.

Il est à signaler qu'un certain nombre d'entreprises adoptent les principes d'un système de gestion environnementale sans officialiser la démarche. Ceux-ci ne sont pas comptabilisés, sans compter les systèmes de certification spécifiques aux grands groupes industriels.

Outil innovant et unique en son genre

Rappelons-le, le type de représentation visuelle via un outil informatique de ce genre de données est une première au niveau mondial !

Le «Baromètre Wallon de la Qualité» suscite déjà un grand intérêt aussi bien dans notre région qu'à l'extérieur. Il est perçu par les entreprises, les ministères et même les particuliers comme un outil innovant et unique en son genre. Il a été conçu pour évoluer au fil du temps ! Toutes les propositions d'évolution (via le questionnaire des besoins et des attentes) seront prises en compte, dans la mesure du possible, afin de toujours l'améliorer.

L'outil est en ligne sur le «Portail Wallon de la Qualité», depuis janvier 2007, à l'adresse suivante : www.mwq.be. Allez-vite le consulter !

(1) En date du mois de septembre 2006

Candidatures attendues pour le 1er juin
Le Prix Wallon de Qualité 2007



Par Sophie **MICHAUX**, Mouvement Wallon pour la Qualité

Participer au «Prix Wallon de la Qualité» c'est participer à la dynamique qualité wallonne !
Il s'agit d'un prix évolutif permettant de construire et structurer sa propre démarche en interne.
Les candidats doivent répondre à 4 critères, que nous détaillons ici.

Le «Prix Wallon de Qualité» est un outil dynamique permettant de travailler à terme une vision globale sur ce qui se fait concrètement en matière qualité en Région wallonne, il permet de développer un état d'esprit qui tend vers une culture de l'Excellence, tout en fédérant les diverses initiatives sectorielles et par là, de démontrer à chacun qu'il n'est plus le seul à se mettre en route, mais que la dynamique qualité est bien dans sa phase de mise en œuvre et de déploiement.



Vous voulez voir ce trophée orner votre bureau pour témoigner de la dynamique de qualité qui existe au sein de votre entreprise ? Inscrivez-vous avant le 1er juin !

Le «Prix Wallon de la Qualité» permet d'identifier des indicateurs pertinents et de mesurer les progrès afin de mener des actions concrètes qui tireront vers le haut, l'ensemble du tissu socio-économique wallon. Pour cette phase de pilotage, nous nous appuierons sur le nouvel outil de mesure de progression de la Qualité qu'est le «Baromètre Wallon de la Qualité».



Deux nouveaux critères

Le «Prix Wallon de la Qualité» est un Prix évolutif permettant de construire et structurer sa propre démarche en interne. Lors de l'édition 2005, les candidats devaient répondre à deux critères : Leadership et Stratégie-Planification. Pour 2007, deux nouveaux critères s'ajoutent, à savoir : Personnel et Partenariats-Ressources.

- Leadership

  Les dirigeants développent la Mission et la Vision de leur organisation; ils aident leurs collaborateurs à les comprendre et à les mettre en œuvre. Ils développent les systèmes et les Valeurs organisationnelles dans l'optique d'un succès durable et se démarquent par l'exemple. Dans les périodes de changement, ils maintiennent le cap et sont capables en cas de besoin d'introduire les transformations au sein de l'organisation et de motiver leurs collaborateurs à les suivre dans cette démarche.

- Stratégie et planification

  Les organisations définissent leur Mission et leur Vision et les mettent en œuvre par une stratégie qui tient compte des parties prenantes et qui prend en considération le marché et le secteur dans lequel elles exercent leur activité. Elles élaborent et mettent en place les politiques (ressources humaines, relations clients, infrastructures, finances…), les plans, les objectifs et les processus permettant de déployer leur stratégie.

- Personnel

  Les organisations encouragent et soutiennent leur personnel à libérer leur plein potentiel que ce soit au niveau individuel, des équipes ou de l'organisation. Elles appliquent les principes d'équité et d'égalité, impliquent leur personnel et le mettent en situation de responsabilité ou d'autonomie. Elles sont attentives aux personnes, communiquent avec elles, les récompensent et reconnaissent leurs apports et leur partage de connaissance et de savoir-faire à l'évolution de l'organisation.

- Partenariats et ressources

  Les organisations planifient et gèrent les partenaires externes, les fournisseurs et les ressources financières dans la perspective de soutenir la stratégie et la planification et d'assurer le fonctionnement effectif des processus, en veillant à assurer un équilibre entre les besoins présents et futurs de l'organisation, de la collectivité et de l'environnement.

Le «Prix Wallon de Qualité» permet de développer un état d'esprit qui tend vers une culture de l'Excellence.

Vous souhaitez participer au «Prix Wallon de la Qualité» 2007 ?

Vous trouverez le dossier de candidature ainsi que le règlement sur le «Portail Wallon de la Qualité» : www.mwq.be. Le dossier de candidature est à remettre dûment complété pour le 1er juin 2007 au plus tard. Chaque candidat, ayant atteint un premier niveau de cotation, recevra la visite sur site d'un évaluateur, en vue de collecter les informations complémentaires permettant, en toute objectivité, l'évaluation définitive de son dossier de candidature.

Témoignage d'un lauréat enthousiaste
N'hésitez pas à participer !

Par Arnaud **VAN CUTSEM**, Expansion - Témoignage proposé par le Mouvement Wallon pour la Qualité

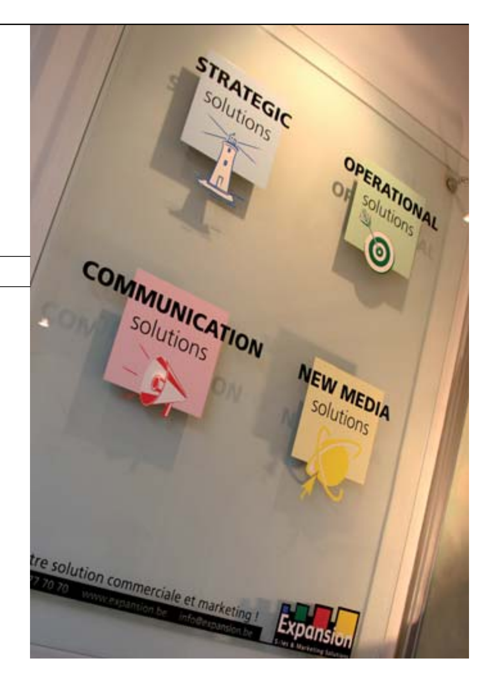
En 7 ans d'existence, l'agence Expansion, spécialisée en marketing et communication, est passée de 7 personnes à 21, avec un chiffre d'affaires de plus de 2 millions d'euros et un portefeuille de 150 clients. "*Lorsqu'Expansion a commencé à grandir, nous avons dû faire face à cette croissance, non seulement du chiffre d'affaires mais également de l'équipe*, explique Arnaud Van Cutsem, Administrateur délégué et Responsable Qualité. *Il nous est apparu indispensable de formaliser toutes les procédures pour répondre aux besoins internes d'organisation et de «standardisation» pour assurer la pérennité de l'entreprise et son développement. D'autre part, la satisfaction client a toujours constitué une valeur fondamentale d'Expansion. La démarche qualité que nous avons lancée est l'une des clés de la concrétisation de cette valeur*".

Pour Expansion, la certification ISO (qu'elle détient) n'est certes pas indispensable, mais "*disposer d'un processus Qualité nous a permis de nous engager sur la voie de «l'excellence durable», pour employer une expression consacrée du modèle EFQM. L'amélioration continue est à présent l'un de nos objectifs prioritaires ; et remporter le «Prix Wallon de la Qualité» nous a encouragés à persévérer sur cette voie*".

Arnaud Van Cutsem retient 4 points positifs de la participation au Prix :

1. "*Participer et, qui plus est, remporter le «Prix Wallon de la Qualité» dans notre catégorie a été pour nous une expérience porteuse. Ne fût-ce que la constitution du dossier de candidature qui nous a permis de* ***refaire le point sur l'ensemble de notre démarche*** *et ainsi de nous remettre en question, exercice essentiel lorsque l'on parle d'amélioration continue.*

Disposer d'un processus Qualité a permis à Expansion de s'engager sur la voie de «l'excellence durable»



2. *La restitution des dossiers réalisée par le «Mouvement Wallon pour la Qualité», nous a permis de bénéficier d'une analyse et d'un* ***regard critique d'experts****, autre que celui d'AIB Vinçotte, par qui nous sommes audités régulièrement, sur les éléments maîtrisés de notre démarche et surtout sur les éléments à améliorer. Cela a, sans aucun doute, enrichi notre réflexion sur la mise en place de nouvelles actions concrètes afin d'encore progresser.*
3. *Ce concours nous a permis de* ***partager notre expérience*** *avec celle d'autres entreprises ou institution et ainsi de pouvoir positionner notre système dans le paysage wallon de la Qualité.*
4. *La cerise sur le gâteau réside dans la* ***notoriété et la reconnaissance*** *dont nous avons bénéficié, tant au niveau du personnel qu'au niveau des fournisseurs, de la clientèle, des prospects et des autorités wallonnes*".

Et maintenant ? "*Notre volonté d'aller plus loin en est ressortie plus forte encore. Le prochain Prix Wallon de la Qualité constitue une belle opportunité de tester notre évolution…*"



Une PME de Naninne témoigne
Pourquoi une certification ?

Par Daniel **NEURET**, ASP - Témoignage proposé par le Mouvement Wallon pour la Qualité

ASP est une société spécialisée, entre autres, dans le nettoyage industriel et privé, dans l'assainissement après sinistres, aérogommage, cryogénisation, traitement des graffitis, nettoyage en hauteur des vitres et vérandas. Cette jeune PME, située dans le Parc d'activités économiques de Naninne, est née en avril 2002 après une année de travail en personne physique. Lors de sa création, la société employait 2 personnes, et à l'heure d'aujourd'hui, la société en compte 30.

En vue de pérenniser l'entreprise rapidement et de manière récurrente, une des premières priorités conjointes était de fidéliser les clients et les collaborateurs de la société. Dès le départ, nous avons mis en place notre politique qualité, essentiellement basée sur le respect du client et la valorisation de nos collaborateurs, le tout managé avec bon sens.

Comment y êtes-vous arrivé ?

Par une politique du personnel adaptée. Pour nous, le but de la qualité, sachant que le métier est peu valorisant (effectivement, on ne naît pas nettoyeur), est tout d'abord de reconnaître ces travailleurs financièrement et humainement afin qu'ils puissent s'identifier dans une structure sociale, et simultanément, de veiller à satisfaire nos multiples clients par des actions spécifiques.

Les méthodes de travail évoluent. Il est donc fondamental d'assurer les plans de formation au niveau des collaborateurs et par là-même leur permettre de découvrir et de faire émerger d'autres potentiels. La majorité de nos formations se déroulent en externe, ce qui favorise les échanges d'expériences et les retours de bonnes pratiques au sein de l'entreprise. Nous considérons qu'un travailleur «heureux» aura à cœur de veiller à la satisfaction totale du client.



Le but de la qualité, sachant que le métier est peu valorisant (effectivement, on ne naît pas nettoyeur), est tout d'abord de reconnaître les travailleurs financièrement et humainement afin qu'ils puissent s'identifier dans une structure sociale.

Réalisez-vous des enquêtes de satisfaction auprès des clients afin d'améliorer votre entreprise ?

Oui, par la mise en place d'un système de bons «satisfaction du client». A la fin des chantiers, le client signe un bon de satisfaction. Si le client n'est pas satisfait, le collaborateur le sait puisque les remarques sont affichées au sein de l'entreprise. Vous voyez, on joue là la transparence! L'objectif n'est pas de sanctionner mais plutôt d'améliorer l'organisation du travail en vue de la satisfaction du client, tout en responsabilisant le collaborateur.

Parallèlement à ce qui a été relevé par le client, nous mettons en place des actions correctives et des points d'amélioration, ceux-ci font partie des fiches de suivi pour chaque chantier.

Les collaborateurs, même s'il y a eu des craintes au départ sur cette procédure, se sentent beaucoup plus encadrés et soutenus et ils sont également rassurés par la mise en place des

fiches de suivi pour chaque chantier car en cas d'absence d'un travailleur, un autre peut assurer la continuité du travail.

Pour la partie formelle, l'occasion est donnée d'échanger sur ces différents points lors des rencontres qui sont programmées une fois par mois, mais de manière informelle, les débriefings se font quotidiennement.

Pourquoi vous orientez-vous vers une certification ISO 9001 alors que beaucoup de choses existent déjà au sein de votre entreprise ?

Stratégiquement, il faut le faire maintenant avant d'avoir une structure plus importante car ce serait alors plus difficile à accorder avec l'existant. Il est vrai que nous n'avons pas réellement besoin de l'ISO pour valoriser les collaborateurs de l'entreprise mais cela permet d'encore mieux les sensibiliser.

A l'heure d'aujourd'hui, de plus en plus d'entreprises clientes ont besoin d'être rassurées par rapport à leur fournisseur. Cela peut également être un argument commercial ! On pourrait dire que le fait d'avoir une certification permet de véhiculer encore mieux une image de qualité, d'améliorer la réputation de l'entreprise et de formaliser son organisation interne.

Concernant votre système de gestion des risques, en quoi consiste-t-il ?

Il consiste surtout en une gestion de la sécurité. Pour ce faire, un responsable d'exploitation veille à la sécurité des hommes, à la sécurité des produits, notamment par des fiches-techniques, et à la bonne maintenance du matériel. Pour le matériel qui nécessite un suivi plus particulier, ASP fait appel à un organisme extérieur pour le vérifier.

Identifiez-vous les risques ? Si oui, comment les gérez-vous et comment les évaluez-vous ?

Oui, les risques sont mesurés et ils sont en nette diminution parce que identifiés. Tous les collaborateurs reçoivent une formation de base sur la gestion du risque. Afin d'identifier les risques, nous avons établi également des fiches techniques. Depuis la naissance de la société, il n'y a eu qu'un seul accident minime qui n'était pas dû à une mauvaise maîtrise des risques. Nous envisageons également de faire reconnaître notre système par certification VCA.

Une conclusion ?

La plus «grosse» erreur que j'ai commise en tant que PME est d'avoir fonctionné au bon sens, cela s'est avéré efficace puisque notre taux de croissance est en évolution, mais si c'était à refaire, je formaliserais les bonnes pratiques dès le départ. Il est en effet très difficile, si elles ne sont pas écrites, de les «faire coller» à l'existant, de les retraduire et de les adapter aux exigences de la norme. Avoir une démarche qualité, ce n'est pas travailler à la légère ! ||

Débuter sur une bonne base
L'expérience d'une spin-off créée il y a 5 ans

Par Fanny **LIEGEOIS**, Nanocyl - Témoignage proposé par le Mouvement Wallon pour la Qualité

Plus le développement d'une PME est rapide, plus l'implication dans un système qualité doit être faite rapidement pour s'assurer que l'ensemble des acteurs avancent dans la même direction. C'est en tout cas l'expérience de Nanocyl, jeune entreprise crée il y a 5 ans et qui compte aujourd'hui 30 collaborateurs.

L'entreprise Nanocyl a été créée en 2002, comme spin-off des Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix de Namur et de l'Université de Liège. L'entreprise, située à Sambreville, est l'un des leaders mondiaux dans la production de nanotubes de Carbone. Cette PME dynamique, qui compte aujourd'hui 30 collaborateurs, a en effet découvert le nouvel «or noir», à savoir, les nanotubes de Carbone. Ces matériaux synthétiques prometteurs sont essentiellement utilisés dans les domaines de l'électrostatique, du thermique & du renforcement mécanique.





Notre premier site industriel est en passe de voir le jour sur le site de Solvay avec un réacteur d'une capacité de production de 30 tonnes de nanotubes pas an. En 2005, l'un de nos objectifs était la certification ISO 9001:2000, que nous avons obtenue le 2 mai 2006. Il s'agissait d'une obligation du secteur, mais surtout d'un axe stratégique pour l'entreprise car Nanocyl avait besoin d'acquérir et d'appliquer au quotidien une approche systématique avec une formalisation des procédures et du contrôle qualité, des fiches de production pour une collecte rapide des données, l'établissement de plans d'expériences, …

Comment s'est déroulée la mise en place de l'ISO 9001:2000 au sein de Nanocyl ?

Premièrement, nous avons essayé d'adapter le référentiel ISO 9001:2000 à notre mode de fonctionnement. La mise en place de la démarche qualité a été perçue comme le développement d'un nouvel outil pour un travail plus efficace et pas comme une réorganisation, ni un chamboulement. Ensuite, nous avons développé une gestion documentaire simple et efficace. Chaque membre du personnel, depuis son ordinateur, a un accès direct au système documentaire.



Quelle est la perception de votre personnel par rapport à la mise en place d'une telle démarche ?

La mise en place du Système de Management de la Qualité a été très bien perçue par l'ensemble du personnel. En effet, tous s'y sont impliqués totalement car ils étaient conscients de l'apport d'une telle démarche dans l'évolution de la société.



Quel est votre prochain objectif ?

Nous souhaitons nous orienter vers une démarche Six Sigma afin d'affiner la méthodologie que nous avons mise en place. En effet, cette approche nous aide à traiter et intégrer la totalité des informations qui nous parviennent. Par ce biais, nous souhaitons capitaliser nos connaissances. Le Six Sigma est une méthode de gestion de la qualité qui se fixe pour objectif un nombre très restreint de défaillance dans les processus. Cette démarche doit être utilisée dans le but d'améliorer les process, produits et services, afin de réduire les coûts de toutes sortes et d'améliorer la qualité. Il faut viser la satisfaction du client en ayant des process sans défaut avec des outils avancés de progrès. De plus, le Six Sigma est un changement de culture positive et profonde avec à la clé, des résultats financiers réels tout en ne perdant pas le contact humain.

Si nous avions un conseil à donner après analyse, nous dirions que plus le développement d'une PME est rapide, plus l'implication dans un système qualité doit être faite rapidement pour s'assurer que l'ensemble des acteurs avancent dans la même direction. Notre fierté est notre certification ISO 9001:2000. L'amélioration continue est initiée, l'aventure ne fait que commencer ! ||

Initiative conjointe du Forem et de l'UWE
Le Sisyphe de la qualité

Par Madeleine **DEMBOUR**

Fondé en 1995, Cequal (le Centre Wallon de la Qualité) est issu d'un partenariat entre l'Union Wallonne des Entreprises et le Forem. Sa méthodologie est double : des formations groupées, en grappes de 5 à 6 entreprises, couplées avec des interventions dédicacées en entreprise. En 12 ans d'existence, cette approche innovante est parvenue à renforcer plus de 1.500 PME wallonnes.

Cequal articule ses activités autour d'un staff permanent de 12 personnes basé à Mons et Liège (direction, vente, administration, assurance qualité), et d'un «pool» d'environ 50 formateurs sélectionnés chaque année sur appel d'offres. La méthodologie se base sur deux piliers : les formations groupées, en grappe de 5 à 6 entreprises, couplées avec des interventions dédicacées en entreprise.

Jean-François Chaslain et Michel Morandi (Cequal) : "On ne pousse pas vers la certification. Ce n'est ni un objectif, ni un but en soi. Ce que l'on recherche, c'est une amélioration de l'organisation".

On ne pousse pas vers la certification, mais...

"*On ne pousse pas vers la certification*, explique le Directeur de Cequal, Jean-François Chaslain. *Ce n'est ni un objectif, ni un but en soi. Ce que l'on recherche, c'est une amélioration de l'organisation. Avec 99% des entreprises de moins de 50 personnes, la Wallonie compte une myriade de très petites entreprises. Généralement celles-ci ne sont pas impliquées dans les travaux des fédérations, des Chambres de Commerce etc. Nous allons les chercher et leur donnons les outils indispensables pour développer leurs activités*".

Au fil des ans et des demandes du terrain, Cequal a étoffé son offre. Bien sûr le «core business» continue à être le pôle «Qualité Totale» : un projet de 18 mois environ qui demande un engagement certain de la part du dirigeant d'entreprise. Cette formation peut ensuite être complétée par des modules spécifiques, toujours suivant le principe des grappes : ressources humaines, finances, stratégie, créativité… "*Depuis le début de cette année, nous proposons aussi une formation pour très petites entreprises – baptisée Methodius – destinée principalement à procurer une aide organisationnelle de base*", explique Jean-François Chaslain.

L'aiguillon «Ghislenghien»

Au-delà de ces formations transversales, l'opérateur propose aussi des formations sectorielles, notamment dans les domaines de la Sécurité Alimentaire, de la Sécurité au Travail et de l'Aéronautique. "*Ici la logique est d'aider les entreprises à s'aligner sur les exigences de grands donneurs d'ordre. Au niveau de l'industrie agroalimentaire, ce sont les crises de la dioxine et autres, ainsi que les contrôles renforcés de l'AFSCA, qui ont servi d'aiguillon. Les événements de Ghislenghien ont aussi déclenché un mouvement de conscientisation chez les dirigeants, qui cherchent à mieux connaître leurs devoirs et obligations en matière de sécurité. Enfin, dans le secteur aéronautique, il y a un mouvement général issu des géants tels que Boeing, Airbus, Embraer etc. de standardiser au maximum la sous-traitance. Des normes comme l'EN 9100 s'imposent petit à petit à tout le tissu wallon, via les grands donneurs d'ordre que sont Sabca, Sonaca, Thales et Techspace Aero*".

A noter que ce travail au niveau de l'aéronautique s'inscrit dans le volet « formation » du plan Marshall et s'effectue en collaboration avec le Centre de compétences WAN, et le pôle de compétitivité du secteur, Skywin.

Cequal effectue aussi des missions ponctuelles, à l'échelle wallonne, comme par exemple la mise à niveau du secteur de l'économie sociale, ou encore du secteur agricole.

Plus de 1.500 PME wallonnes

Au total, en 12 années d'existence, Cequal est parvenu à toucher plus de 1.500 PME wallonnes. Une paille au regard des 70.000 entreprises existantes ? Michel Morandi, Responsable Marketing et Communication, décortique la statistique : "*notre cible potentielle est de 40.000 entreprises, car nous ne visons pas les entreprises unipersonnelles. Donc nous touchons environ 4% du «marché». La taille moyenne de nos clients étant de 15 travailleurs, ce sont plus de 20.000 personnes qui sont sensibilisées, directement ou indirectement, à la Qualité*". ||

ISO 9001 / ISO 14001
Qui est certifié ?

Par Stéphanie **DUBOIS**, Mouvement Wallon pour la Qualité

Une des applications du «Baromètre Wallon pour la Qualité» présenté en page 37 est de permettre de dresser l'inventaire des organismes wallons certifiés suivant, entre autres, les référentiels ISO 9001 et ISO 14001 ou enregistrés EMAS.

Ces données ont été collectées à partir d'informations fournies de manière volontaire par les organismes accrédités suivants :

- AIB VINCOTTE INTERNATIONAL
- APRAGAZ asbl
- BELGIAN CONSTRUCTION CERTIFICATION ASSOCIATION (BCCA)
- BELGISCH CENTRUM VOOR CERTIFICATIE (BCC-CBC)
- BQA sa
- BUREAU VERITAS CERTIFICATION BELGIUM sa
- LLOYD'S REGISTER QUALITY ASSURANCE
- PME CERT sa
- PROCERT sa
- SGS INTERNATIONAL CERTIFICATION SERVICES

Les certificats répertoriés sont valides, c'est-à-dire qu'ils datent de moins de 3 ans ou ont été renouvelés. Il est à noter que même si différents sites d'un groupe sont certifiés, seules les «maisons-mères» sont identifiées dans les inventaires ci-après.

Pour vous faire connaître

Si votre organisme (société ou organisation) ne figure pas dans les listes, merci de bien vouloir vous faire connaître en complétant le formulaire se trouvant en ligne à l'adresse suivante : www.mwq.be (> Baromètre Wallon de la Qualité > Rubrique «Pour vous faire connaître»). ||



Les chiffres entre parenthèses représentent le secteur d'activité (code EAC européen) de l'organisme :

1. Agriculture, pêche
2. Mines et carrières
3. Denrées alimentaires, boissons et tabac
4. Textiles et produits textiles
5. Cuir et produits en cuir
6. Bois et produits en bois
7. Cellulose, papier et produits en papier
8. Maisons d'édition
9. Imprimeries
10. Coke et produits à base de pétrole raffiné
11. Combustible nucléaire
12. Substances, produits et fibres chimiques
13. Produits pharmaceutiques
14. Produits en caoutchouc et matières synthétiques
15. Produits minéraux non métalliques
16. Béton, ciment, chaux, plâtre, etc.
17. Métaux de base et produits métallisés
18. Machines et équipements
19. Equipements électriques et optiques
20. Construction navale
21. Technique aéronautique et spatiale
22. Autres équipements de transport
23. Fabrications classées nulle part ailleurs
24. Recyclage
25. Approvisionnement en électricité
26. Approvisionnement en gaz
27. Approvisionnement en eau
28. Construction
29. Commerce gros et détail, réparations, garages
30. Hôtels et restaurants
31. Transport, entreposage et communication
32. Financement, bien-fonds et location
33. Informatique
34. Prestations de service d'ingénieurs
35. Autres prestations de service
36. Administration publique
37. Formation
38. Santé et travail social
39. Services collectifs, sociaux et personnels non classés ailleurs

Les 895 organismes wallons certifiés ISO 9001 (qualité)

ABC EXPERTS sprl	(35)	4840	WELKENRAEDT
A NOVO LOGITEC	(19)	7110	GOEGNIES
A.D.E. sa	(35)	1348	LOUVAIN-LA-NEUVE
A.M.B. sa	(17, 18)	7012	JEMAPPES
ABB POWER QUALITY PRODUCTS nv	(19)	6040	JUMET
ABILITY asbl	(37)	7900	LEUZE
ABRACOR sa	(29)	1400	NIVELLES
ACAMONS- ACADEMIE DES LANGUES sprl		7000	MONS
ACCESS SECURITY sprl	(19)	4520	WANZE
ACOSERVICES		1348	LOUVAIN-LA-NEUVE
ACROPOL sa	(29, 34)	4431	LONCIN
ACS PLASTIQUES INDUSTRIELS sa		7181	SENEFFE
ACTE 1 sa	(34, 35)	4000	LIEGE
ACTIF INDUSTRIE INTERNATIONAL	(17)	4040	HERSTAL
ACV MANUFACTURING	(17)	7180	SENEFFE
ADMINISTRATION COMMUNALE LIBRAMONT-CHEVIGNY	(36)	6800	LIBRAMONT-CHEVIGNY
AFFILAND	(12)	4430	ANS
AFMECH sa	(18)	4600	VISE
ATELIER D'ARCHITECTURE ARLONAIS sprl A3	(35)	6700	ARLON
AGC AUTOMOTIVE EUROPE sa	(15)	6200	FLEURUS
AGEMA sa	(19)	1300	WAVRE
AGRIPLAS BENELUX sa	(14)	4821	DISON
AIR VISION sprl	(29)	1348	LOUVAIN-LA-NEUVE
AJINIMOTO OMNICHEM	(12)	1348	LOUVAIN-LA-NEUVE
ALAN & CO sa	(35)	4800	VERVIERS
ALC TOURNAI sa		7500	TOURNAI
ALCATEL ALENIA SPACE ETCA		6032	MONT-SUR-MARCHIENNE
ALFADOOR sa	(23)	1410	WATERLOO
ALIA SECRETARIAT SOCIAL asbl	(35)	5000	NAMUR
ALM sa	(17, 18)	6220	FLEURUS
ALPHADIA sa	(29)	1300	WAVRE
ALSTOM ACEC ENERGIE		6030	MONT-SUR-MARCHIENNE
ALUGLAVER sa	(17)	6061	MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
ALUMATIC	(28C)	6220	FLEURUS
ALUTRAILER sa	(22)	7522	BLANDAIN
AMIX sa	(27)	4530	BOUILLET
AMOS		4031	ANGLEUR
AMPCO METAL		4030	LIEGE
ANALIS	(29)	5000	NAMUR
ANALYTICAL AND STATISTICAL SERVICES	(35)	1348	OTTIGNIES
ANDAGE asbl	(38)	6870	SAINT-HUBERT
ANDRE LEMAIRE sa	(28)	4950	WAIMES
ANDRE ROISEUX sa		6870	SAINT-HUBERT
ANIMALIA CURANDI ARS	(37)	4041	HERSTAL
ANTHEA LANGUAGES sa		4020	LIEGE
ANTICIP CONSULT	(35)	4130	ESNEUX
APRUZZESE & FILS sa	(17, 28)	4030	LIEGE
AQSYS sa	(19)	5030	GEMBLOUX
AQUASAMBRE	(27)	6060	CHARLEROI
ARBEITSAMT DER DEUTSCHSPRACHIGEN GEMEINSCHAFT	(37)	4780	SAINT-VITH
ARCELOR PACKAGING Belgique	(17)	4420	TILLEUR
ARGOS SECURITY sa	(28)	4020	LIEGE
ARMSTRONG INTERNATIONAL sa	(18B)	4040	HERSTAL
ARTAU & PARTENAIRES	(31)	4960	MALMEDY
ARTILIEGE sa	(18B)	4020	LIEGE
ASCELEC sprl	(18)	4651	BATTICE
ASCENSEURS RENSONNET sprl		4300	WAREMME
ASPEL sa		4700	EUPEN
ATELIER D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME PIERRE FARLA sprl	(34)	7000	MONS
ATELIER DE L'ARBRE D'OR sa	(34)	5000	NAMUR
ATELIER REGNIERS	(38)	6543	BIENNE-LEZ-HAPPART
ATELIERS DE CONSTRUCTION DE HERSTAL		4040	HERSTAL
ATELIERS DE LA MEUSE sa		4000	LIEGE
ATELIERS M. GRIMONPREZ & FILS	(17E)	7700	MOUSCRON
ATELIERS MARIN sprl		7060	SOIGNIES
ATELIERS PIRET	(17)	4540	AMPSIN-AMAY
ATELIERS W. JOIRET-FRAITEUR sa	(17)	4520	MOHA
AU FOUR ET AU MOULIN	(3)	7000	MONS
AUGEN sa	(28)	6040	JUMET
AUPA sprl	(28)	4800	VERVIERS
AUTO ALARM SERVICE	(29)	6001	MARCINELLE
AUTOMATIC SYSTEMS sa	(19)	1300	WAVRE
AUTOMATION & ROBOTICS	(19)	4800	VERVIERS
AUTOMOBILES COLLIN sa	(29)	6900	MARCHE-EN-FAMENNE
AUTOSECURITE sca		4800	VERVIERS
AUTO-SERVICE sa		7000	MONS
AVD BELGIUM sprl	(18)	1402	NIVELLES
BAGETTI sprl	(23)	7522	TOURNAI
BAJART sa	(28)	5150	FLOREFFE
BALAES G. sa	(28)	4360	OREYE
BALHAN sprl	(6)	4800	VERVIERS
BALTEAU sa	(28B)	4420	MONTEGNEE
BASF	(12)	7181	FELUY
BATICOM-LIFT sprl	(18B)	4540	AMPSIN
BCB - DIVISION JACQUES		4700	EUPEN
BCCM / MUCL	(35)	1348	LOUVAIN-LA-NEUVE
BD FOOD	(3)	5150	FLOREFFE
BEA sa		4031	ANGLEUR
BECHIM sprl	(12)	4910	THEUX
BEKAERT ADVANCED FILTRATION		4141	SPRIMONT
BEL BELGIUM sa	(35)	1400	NIVELLES
BELDICO sa	(13)	6900	MARCHE-EN-FAMENNE
BELOURTHE sa		4180	HAMOIR
BELOVO	(3)	6600	BASTOGNE
BELSIM sa	(33)	4470	ST-GEORGES-SUR-MEUSE
BEMAC sa	(19, 28)	4432	ALLEUR
BEMIS MONCEAU sa		6031	MONCEAU-SUR-SAMBRE
BENECHIM sa	(12)	7860	LESSINES
BENVITEC WALLONIE sa	(28)	6220	FLEURUS
BERENS sa	(28)	4784	SAINT-VITH
BERRY YARNS COMINES sa	(4)	7780	COMINES
BIFFA TREATMENT sa	(39)	1440	BRAINE-LE-CHÂTEAU
BIOCHEM EUROPE sa		7000	MONS
BIOREM sa		4122	PLAINEVAUX
BIOSOURCE EUROPE sa		1400	NIVELLES
BIO-X DIAGNOSTICS sprl		5580	JEMELLE
BISCUITS DELACRE sa		4800	LAMBERMONT
BOCQUET ENGINEERING sa		1348	LOUVAIN-LA-NEUVE
BODART ET GONAY	(17)	4920	HARZE
BODY CONCEPT.BE sprl	(29)	7011	MONS
BOIS ET TRAVAUX sa	(28)	6900	AYE
BONIVER sa	(28)	4910	THEUX
BORTOLIN sa	(29)	4500	HUY-TIHANGE
BRASEAP asbl	(37)	6560	ERQUELINNES
BRASSERIE L'UNION sa	(3)	6040	JUMET
BREUER ANTOINE sa		4960	MALMEDY-BAUGNEZ
BTK sa	(31A)	4432	ALLEUR
BUREAU D'INSPECTION AUTOMOBILE		7522	MARQUAIN
BUREAU GM sprl	(34)	5000	NAMUR
BUREAU HUBERT sprl	(35)	4040	HERSTAL
BUREAU POL LOUIS sprl		4101	JEMEPPE-SUR-MEUSE
BURODEP sa	(29C)	4432	ALLEUR
BUSAK & SHAMBAN sa		1325	DION-VALMONT
BUSINESS CENTER WALLONIE	(29)	6032	MONT-SUR-MARCHIENNE
C. PRO sa	(28)	1480	SAINTES
C.B.D. sa	(28)	7800	ATH
CABLERIE D'EUPEN	(14B)	4700	EUPEN
CAISSE D'ASSURANCES SOCIALES DE L'UNION DES CLASSES MOYENNES		5100	WIERDE
CAISSERIE BELLE-VUE	(7)	6220	HEPPIGNIES
CALCAIRES DE LA SAMBRE sa		6111	LANDELIES
CAMPUS AUTOMOBILE SPA-FRANCORCHAMPS asbl	(35)	4970	FRANCORCHAMPS
CAR & TRUCK CHARLEROI sa	(29)	6060	GILLY
CARBOBOIS sa		6200	CHATELINEAU
CARBONE+ sa	(29)	7522	TOURNAI
CARRIERES DU HAINAUT sca	(15)	7060	SOIGNIES
CARRIERES LEMAY sa		7536	VAULX
CARROS ONE sa	(29)	1410	WATERLOO
CARROSERIE FRANSEN ET FILS sprl		4420	SAINT-NICOLAS
CARROSSERIE ALEX	(29)	4000	LIEGE
CARROSSERIE BASTIN sa	(29)	7690	HOTTON
CARROSSERIE CHARLY SCHMITZ	(29)	4969	MALMEDY
CARROSSERIE DE L'ESCAUT	(29)	7500	TOURNAI
CARROSSERIE DEPAS-LEFEVRE sprl	(29C)	5380	CORTIL-WODON
CARROSSERIE DES ARDENNES	(29)	4020	LIEGE
CARROSSERIE FORZEE sprl	(29)	1360	JODOIGNE

CARROSSERIE G. WILMET sprl	(29)	5000	NAMUR
CARROSSERIE GODFROID	(29)	5640	BIESMES
CARROSSERIE H.L.	(29)	1360	PERWEZ
CARROSSERIE JEAN DESSY sprl	(29)	5590	ACHENE
CARROSSERIE KOCH sa	(29)	4720	LA CALAMINE
CARROSSERIE LIEGEOISE	(29)	4610	BEYNE-HEUSAY
CARROSSERIE MICHEL HUBERT sprl	(29)	5362	ACHET
CARROSSERIE MOUREAU sprl	(29)	4317	FAIMES
CARROSSERIE NAZE TH. Sprl	(29)	5000	NAMUR
CARROSSERIE PAULY	(29)	4800	VERVIERS
CARROSSERIE PHILIPPIN	(29)	4170	COMBLAIN-AU-PONT
CARROSSERIE PIRON	(29)	4890	THIMISTER
CARROSSERIE POLYCAR sprl	(29)	4287	LINCENT
CARROSSERIE S. & E. PIRSON sprl	(29)	1400	NIVELLES
CARROSSERIE THENAERS	(29C)	4860	WEGNEZ
CARROSSERIE V.K.		5030	GEMBLOUX
CARROSSERIE Y. MORAY	(29)	4800	VERVIERS
CARSID sa		6001	MARCINELLE
CARTRIDGE POWER / REPROCART bvba	(24)	7750	AMOUGIES
CARTRONICS sa	(29)	1300	WAVRE
CARWALL sa		5140	SOMBREFFE
CATERPILLAR COMMERCIAL sa		6041	GOSSELIES
CATERPILLAR sarl, GENEVE, SUISSE REPRESENTED		6041	GOSSELIES
CBR	(16)	4600	LIXHE
CBR	(16)	7640	ANTOING
CE+T TECHNICS sa	(19)	4020	WANDRE
CEBEDEAU asbl		4000	LIEGE
CENTRE DE COORDINATION ET DE CRISE DE LA PROVINCE DE NAMUR	(36)	5000	NAMUR
CENTRE DE RECHERCHE METALLURGIQUE	(34)	4000	LIEGE
CENTRE D'ECONOMIE RURALE	(13)	6900	MARLOIE
CENTRE EUROPEEN POUR LA SECURITE asbl	(37)	6030	MARCHIENNE-AU-PONT
CENTRE SPATIAL DE LIEGE / ULG	(21)	4031	ANGLEUR
CENTRE SPORTIF "PORTE DE TREVES"	(39)	6600	BASTOGNE
CENTRE TECHNOLOGIQUE INTERNATIONAL DE LA TERRE ET DE LA PIERRE	(34B)	7500	TOURNAI
CENTURY 21 - BUREAU BLAVIER	(32)	4000	LIEGE
CEPI SERVICE	(29A)	4400	FLEMALLE
CEQUAL asbl - CENTRE WALLON DE LA QUALITE	(31)	7000	MONS
CERAN-LLC sa	(37)	4900	SPA
CEREAL TESTER sa	(29)	6220	FLEURUS
CERTECH asbl	(35)	7180	SENEFFE
CH. BERHIN-MAGUIN sprl	(0)	5100	JAMBES
CHALLENGE scrl FS		6800	LIBRAMONT
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE D'EUPEN-MALMEDY-ST. VITH		4700	EUPEN
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU HAINAUT asbl		6000	CHARLEROI
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU HAINAUT OCCIDENTAL asbl		7700	MOUSCRON
CHARLES FRANCOTTE sa	(31)	4250	GEER
CHASSIS HUYGENS sa	(6)	7950	LADEUZE
CHEMVIRON CARBON sa		7181	FELUY
CHENE sa	(28)	4870	TROOZ
CHEROKEE EUROPE sca	(19)	1301	WAVRE
CHIRURGICAL MAINTENANCE	(17)	4032	CHENEE
CILE scrl	(0)	4031	LIEGE
CITROEN BDS GROUP	(29)	7033	MONS
CITROEN BELUX sa	(29)	5100	WIERDE
CITROËN DAUBERCIES D. sprl	(29)	5660	COUVIN
CITROËN GLIBERT ET FILS sprl	(29)	5190	MORNIMONT
CITROEN WILLEMSENS	(29C)	4650	CHAINEUX
CK TECHNOLOGY sprl	(19, 33)	4600	VISE
CLAUDE FELTZ sa	(29)	6900	MARCHE
CLAUDE MARCORS sprl	(28)	5360	HAMOIS
CLEAN UP sa	(35)	4121	BRAINE L'ALLEUD
CLEANING MASTERS sa		4400	FLEMALLE
CMI sa		4100	SERAING
COBELPA sa	(28)	5100	NANINNE
COBEPEX sa	(18)	4000	LIEGE
COCA-COLA ENTREPRISES BELGIUM	(3)	4050	CHAUDFONTAINE
COCKERILL SAMBRE	(17)	4102	OUGREE
COCKERRILL FORGES & RINGMILL		4100	SERAING
COGEN sa		1400	NIVELLES
CO-JOINT sa	(17)	4000	LIEGE
COLAS BELGIUM sa	(28A)	7860	LESSINES

COLAS BELGIUM sa - AGENCE JMV	(28, 31)	4367	CRISNEE
COMASE	(35)	6032	CHARLEROI
COMMSCOPE EUROPE sprl	(19)	7180	SENEFFE
COMPAGNIE DES CIMENTS BELGES	(16)	7530	RAMECROIX
COMPAREX BELGIUM		1160	AUDERGHEM
COMPUTERLAND		4432	ALLEUR
CONDUITES & ENTREPRISES sa	(28)	6041	GOSSELIES
CONSTRUCTION TRAVAUX & SERVICES sa	(28)	4500	STATTE
CONSTRUCTIONS MATHIEU PIRARD sa	(28)	4800	ENSIVAL
CONVENTS JEAN	(28)	4700	EUPEN
COONEN GRAPHICS sa	(9)	4800	VERVIERS
COPELAND sa	(18)	4840	WELKENRAEDT
CORIS BIOCONCEPT	(13)	5032	GEMBLOUX
CORMAN sa		4834	GOE
COSETECH sprl	(35)	4910	THEUX
CPAS DE QUEVY		7040	AULNOIS
CPLUS	(35)	7522	TOURNAI
CRAPPE & SMETS		5310	EGHEZEE
CRIF - WALLONIE	(34)	4102	SERAING
CRNA sa		6220	FLEURUS
CSN CHROME sa		4000	LIEGE
CTB MAGEMON sa	(31)	4100	SERAING
CTS DE MONT-GODINNE	(0)	5530	YVOIR
CUISINES M. CONSTANT sa	(28)	4630	SOUMAGNE
CYTEVIE sprl	(0)	4432	ALLEUR
DA ZANCHE sprl	(28)	7060	SOIGNIES
DALEMANS sa	(19D)	4350	REMICOURT
DANHEUX & MAROYE sa	(28)	1480	TUBIZE
DANIEL STOFFELS	(28)	4959	WAIMES
DANISCO BELGIUM sa	(12)	1348	LOUVAIN-LA-NEUVE
DANNEMARK sa	(29)	4950	WAIMES
DANNEMARK sa	(29)	4400	FLEMALLE
DE BORMAN CHARLES ET OLIVIER	(35)	4020	LIEGE
DE DOBBELEER CABINET D'AVOCATS	(35)	6800	LIBRAMONT
DE POTTER sa	(29)	7950	CHIEVRES
DECOLLETAGE DEDECKER	(17)	7700	MOUSCRON
DECOMO sa	(16)	7700	MOUSCRON
DECTO sa	(17)	6220	FLEURUS
DEGOTTE UNITS sa	(35)	4040	HERSTAL
DELBECQ sa	(29)	4100	SERAING
DELBRASSINE	(28)	4800	VERVIERS
DELBRASSINNE MOTORS sa	(28)	4280	HANNUT
DENA AG	(3)	4700	EUPEN
DEOM sa	(22)	6890	LIBIN
DEPAIRON sa	(35)	4800	VERVIERS
DESARTY	(18B)	4500	HUY
DETAILLE CARROSSERIE	(29)	4100	SERAING
DETAJOINT sa	(14)	7711	DOTTIGNIES
DETRY FRERES sa		4880	AUBEL
DEVILCA BELGIUM sa	(17)	6850	PALISEUL
DIAGAM sa	(13)	7822	GHISLENGHIEN
DIAMANT DRILLING SERVICES		6220	FLEURUS
DIMATEC ENGINEERING	(19)	1301	BIERGES
DIMI sa	(3)	4950	OUIFAT-WAIMES
DIMMA BENELUX sa		4020	WANDRE
DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT		5100	JAMBES
DISCAR sa	(29)	4020	LIEGE
DOTHEE sa	(12)	5330	ASSESSE
DRAFIL sa	(18)	7700	MOUSCRON
DROMURSEC ISOTECHNIC sprl	(28)	1342	OTTIGNIES
DRUART sa	(28, 34)	7134	PERONNES-LEZ-BINCHE
DRY PORT MOUSCRON-LILLE INTERNATIONAL sa	(31)	7700	MOUSCRON
DRYTEC sa	(18B)	4031	ANGLEUR
D-TEK sa	(13)	7000	MONS
DUCHENE	(28)	4577	STREE-MODAVE
DUFERCO-CLABECQ sa		1460	ITTRE
DUFEYS sa	(29)	5000	NAMUR
DUMAY-MIOR sa	(19)	6000	CHARLEROI
DUVIEUSART & ASSOCIES sprl	(35)	6000	CHARLEROI
E.C.V. sa	(19)	4460	GRACE-HOLLOGNE
E.R.V.A.C. sprl	(28)	4870	NESSONVAUX
EATON FILTRATION nv		5030	GEMBLOUX
ECLA sa	(35)	4460	GRACE-HOLLOGNE
ECODI-LEXAR	(19)	7160	PIETON
ECOTERRES sa		6041	GOSSELIES

EDIT asbl		4000	LIEGE
ELEKTROTECHNIEK	(31)	7700	MOUSCRON
ELLWOOD STEEL BELGIUM	(17)	4100	SERAING
ELOY & FILS	(28A)	4140	SPRIMONT
ELPRINTA nv	(19)	7700	MOUSCRON
ELSTER METERING VERVIERS	(19)	4821	ANDRIMONT
EMOND PHILIPPE sa	(29)	6700	ARLON
ENGICONCEPT	(34B)	6150	ANDERLUES
ENTRA asbl	(35)	6220	HEPPIGNIES
ENTREPRISE LOUIS CHARLIER	(31)	4140	SPRIMONT
ENTREPRISES JEAN NONET & FILS sa	(28)	5170	BOIS-DE-VILLERS
ENTREPRISES WILKIN	(28)	4821	DISON
EPRIVATE		6220	FLEURUS
ERACHEM COMILOG sa		7334	SAINT-GHISLAIN
ESCO EUROPE DISTRIBUTION sa		7080	FRAMERIES
ESPACE AUTO sa		4020	LIEGE
ETA METALGROUP asbl	(35)	6001	MARCINELLE
ETHIAS ASSISTANCE	(35)	4000	LIEGE
ETS IOVINE sc		7134	PERONNES-LEZ-BINCHE
ETS VERHULST sprl		4630	SOUMAGNE
ETS. BOI sprl		7012	FLENU
ETS. DEMOL sprl		1430	BIERGHES
ETS. DUFEYS	(29)	5000	NAMUR
Ets. GERMEAU sprl	(29)	4342	HOGNOUL
ETS. JACK GOHY	(29)	4860	PEPINSTER
ETS. MARECHAL sa	(29)	4920	AYWAILLE
ETS. MARIUS COLLIN	(29)	6800	LIBRAMONT
ETS. MUSTAD sa	(17)	4700	EUPEN
ETS. PIERRE JOËL sa		1300	WAVRE
ETS. ROBERT HAVELANGE sprl	(29)	5360	NATOYE
EUCOTRANS sa		4400	FLEMALLE
EURESYS sa		4031	ANGLEUR
EURO AUTO DUVAL	(29A)	5660	CUL-DES-SARTS
EURO CONSULTANTS sa		1300	WAVRE
EURO TRAFFIC sa	(31)	6220	HEPPIGNIES
EURO-DELICES DISTRIBUTION sprl		4041	LIEGE
EURO-DIESEL sa	(19)	4460	GRACE-HOLLOGNE
EURODYE Belgique	(12)	1370	JODOIGNE
EURODYNAMICS sa		1480	SAINTES
EUROGENTEC	(12)	4102	SERAING
EUROJURIS asbl - EUROJURIS INTERNATIONAL GEIE	(35)	5100	JAMBES
EURO-LOCKS sa		6600	BASTOGNE
EUROLOGISTICS	(37)	4800	VERVIERS
EURO-M FLEXIBLE PACKAGING sa	(14)	7011	GHLIN
EUROPEAN SAFETY MAINTENANCE	(35)	4100	SERAING
EURO-PROTEC sa	(28)	7600	PERUWELZ
EUROVER sa	(35)	4801	STEMBERT
EUTOMATION		4700	EUPEN
EXPANSION PARTNERS sprl	(35)	5000	NAMUR
EXPRO nv	(35)	1480	TUBIZE
F.F.K.	(28)	4053	CHAUDFONTAINE
F.N. HERSTAL sa		4040	HERSTAL
FABREX	(18)	7080	LA BOUVERIE
FABRIBOIS	(28)	4950	SOURBRODE
FABRIRESSORT sa		1300	WAVRE
FACULTE WAROCQUE MONS HAINAUT	(37)	7000	MONS
FALLEM sprl	(29)	4040	HERSTAL
FARBWERKE HERKULA ST VITH sa	(12)	4780	SAINT-VITH
FAYMONVILLE GROUPE		4760	BUELLINGEN
FEDERATION MUTUALITES SOCIALISTES		6000	CHARLEROI
FERMALUX	(28C)	5101	ERPENT
FERRERO ARDENNES	(3)	6700	ARLON
FILTER SERVICE sa	(29)	4700	EUPEN
FIRE CONCEPT sa	(29)	7972	ELLIGNIES-STE-ANNE
FLEURUS MEDICAL sprl	(29)	6220	FLEURUS
FLORIDIENNE CHIMIE sa	(12)	7800	ATH
FLOWELL INTERNATIONAL sa		1470	BOUSEVAL
FLOWTRONIC sa	(19D)	4840	WELKENRAEDT
FLR INDUSTRIELLE sa		4020	LIEGE
FODETRA sa	(18)	6180	COURCELLES
FOND J. MARICHAL KETIN ET CO sa		4000	LIEGE
FONDERIE FALLAIS	(17)	4530	VILLERS-LE-BOUILLET
FONTAINUNION		6140	FONTAINE-L'EVEQUE
FOR'ECORCES sa		6960	MANHAY
FOREM		6000	CHARLEROI
FOREM FORMATION	(35)	6000	CHARLEROI
FORGES DE ZEEBRUGGE		4040	HERSTAL
FORMICA & PREAUX sprl	(35)	6041	GOSSELIES
FRANKI sa	(28)	4020	LIEGE
FRANTSCHACH PACKAGING BELGIUM	(7)	1480	TUBIZE
FREDDY LODOMEZ CONSTRUCTION		4960	XHOFFRAIX
FREDERIC DEBERT sprl	(29)	4300	WAREMME
FRIGERA sa	(3)	4700	EUPEN
G. PEETERS sa		1410	WATERLOO
G.G.M. sa	(17E)	4651	BATTICE
GALERE sa	(28)	4053	CHAUDFONTAINE
GALLER CHOCOLATIERS sa	(3)	4051	CHEVREMONT
GAMMA PLASTICS		7700	MOUSCRON
GARAGE CARROSSERIE SCHNEIDER	(29)	6600	BASTOGNE
GARAGE CASTUS sprl	(29)	6042	LODELINSART
GARAGE CHRISTIAN GARO sprl	(29)	6900	MARCHE-EN-FAMENNE
GARAGE DE LA BARRIERE sa	(29)	7602	BURY
GARAGE DE LA COLLEGIALE	(29C)	1400	NIVELLES
GARAGE DEBATY sa	(29)	5590	HAVERSIN
GARAGE GHEYSENS	(29)	7700	MOUSCRON
GARAGE HORION sa	(29)	4000	LIEGE
GARAGE JEAN PIRENNE	(29)	4890	CLEMONT
GARAGE KEMPENERS sa	(29)	4280	HANNUT
GARAGE L'AVENIR sa	(29)	4610	BEYNE-HEUSAY
GARAGE LEMPEREUR	(29)	4100	SERAING
GARAGE LORRAIN sa	(29)	6700	ARLON
GARAGE PANIEZ	(29)	7360	QUIEVRAIN
GARAGE PIERRE ROQUINY	(29)	5190	JEMEPPE-SUR-SAMBRE
GARAGE PILETTE & FILS	(29)	7900	LEUZE-EN-HAINAUT
GARAGE QUEVRAIN sa	(29)	5101	NAMUR
GARAGE RENIER ET FILS sa	(29)	4633	MELEN
GARAGE SPINEUX sa	(29)	4400	FLEMALLE
GARAGE TENNSTEDT	(29)	7850	ENGHIEN
GARAGE TORNACUM MOTORS sprl	(29)	7500	TOURNAI
GARAGES MORES	(29C)	6780	MESSANCY
GARNIMETAL	(17)	1301	WAVRE
GARSOU-ANGENOT sprl	(31A)	4650	CHAINEUX
GEENENS nv	(31A)	7880	VLOESBERG
GEMACO sa		4040	HERSTAL
GEMINUS INDUSTRIAL ASSEMBLIES sa	(19)	7340	COLFONTAINE
GENET sa	(29)	4684	OUPEYE
GENETEC sa	(28)	5100	WIERDE
GENETEC sa	(29)	7500	TOURNAI
GENIE ROUTE sa	(29)	6220	FLEURUS
GERARD DEKONINCK sa	(19)	5537	ANHEE
GESTANET sa	(35)	4040	HERSTAL
GI.BO.MA sa	(29)	4960	MALMEDY
GILLAM-FEI sa	(19)	4000	LIEGE
GIMI sa		4053	EMBOURG
GINION GROUP sa	(29)	1300	WAVRE
GLAVERBEL	(15)	6791	ATHUS
GLAVERBEL ROUX		6044	ROUX
GLAVERBEL SENEFFE		7180	SENEFFE
GLORIEUX sa	(29)	7740	PECQ
GOMITEX sa	(14A)	4801	STEMBERT
GRÄFE sprl		6200	CHATELET
GRAND GARAGE DU NORD sa	(29)	7500	TOURNAI
GRANDE DISTILLERIES DE CHARLEROI sa		6040	JUMET
GRANDO sa	(14)	1400	NIVELLES
GRANIOU	(28)	1400	NIVELLES
GROUP RIEM sprl	(12)	5140	LIGNY
GROUPE BODARWE	(28)	4960	BAUGNIEZ
GROUPE DUFOUR sa		7522	MARQUAIN
GROUPE HOLCIM	(16A)	7034	OBOURG
GROUPE N. CHARLIER sa	(31)	6800	RECOGNE
GROUPE TECHNORD		7500	TOURNAI
G-TEC nv		4671	BLEGNY-BARCHON
GUEST	(37)	1495	MARBAIS
GUILLAUME sa	(19)	4610	BEYNE-HEUSAY
GUISSE ET FILS	(17, 28)	4530	VILLERS-LE-BOUILLET
GÜNTER SIMONS sprl	(31)	4730	HAUSET-RAEREN
HAIRONVILLE METALPROFIL sa	(17)	4040	HERSTAL
HALLOY sprl	(28)	5580	HAMERENNE
HAMON RESEARCH COTTREL sa		1435	MONT-ST-GUIBERT
HAVER BELGIUM sa		4651	HERVE-BATTICE
HAYEZ sa	(28)	7181	ARQUENNES
HEINEN sa	(17C)	4960	MALMEDY
HEINEN sa		4701	EUPEN

HELLINGS nv		1310	LA HULPE
HENKENS FRERES sa	(17E, 28B)	4841	HENRI-CHAPELLE
HEXCEL sa		4840	WELKENRAEDT
HONEYWELL LIFE SAFETY sa	(29)	4432	ALLEUR
HORIZONS 347		1495	SART-DAMES-AVELINES
HOTTON TRAVAUX sa	(18)	6990	HAMPTEAU-HOTTON
HOUYOUX ANDRE sa	(16, 28)	6900	MARLOIE
HUCKERT'S INTERNATIONAL sprl	(13)	1400	NIVELLES
HUECK FOLIEN sa	(35)	1348	LOUVAIN-LA-NEUVE
I.B.P. asbl	(35)	7900	LEUZE
I.S.P.P.C. CHU A. VESALE		6110	MONTIGNY-LE-TILLEUL
IBH sa		1380	LASNES
IC SERVICES		4040	HERSTAL
ICARUS sa		4040	HERSTAL
ICOMS	(19)	1348	LOUVAIN-LA-NEUVE
ICOPAL sa	(17)	4040	HERSTAL
IDEAL FIBRES & FABRICS KOMEN		7780	KOMEN-WAASTEN
IDELUX		6700	ARLON
IECDD	(35)	5000	NAMUR
IMERYS MINERAUX Belgique sa		4600	LIXHE
IMMO DUSSART	(32)	1410	WATERLOO
IMPERBEL sa		1360	PERWEZ
IMPRIMERIE ACCAINO sprl	(9)	6150	ANDERLUES
IMPRIMERIE BIETLOT		6060	GILLY
IMPRIMERIE MUSCH sprl	(9)	7830	BASSILLY
INDIGO sa		4141	LOUVEIGNE
INDUMET sa		4020	LIEGE
INGENIAL nv	(28)	7700	MOUSCRON
INITIAL AUTO sa	(29)	4500	HUY
INJECO sprl	(28)	7170	MANAGE
INNOVENE FELUY	(12)	7181	FELUY
INSTITUT ECO-CONSEIL asbl	(37)	5000	NAMUR
INSTITUT MEDICO-PEDAGOGIQUE PROVINCIAL MONT-HOUFFALIZE	(35)	6661	MONT-HOUFFALIZE
INSTITUT TECHNIQUE LIBRE	(37)	7800	ATH
INSTRUMELEC	(28B)	7012	JEMAPPES
INSTRUMENTATION DIFRA sa	(19)	4840	WELKENRAEDT
INTEGRAL AUTO sa	(29)	6900	MARCHE-EN-FAMENNE
INTERBLOCS sprl	(16)	6800	RECOIGNE
INTERCOMMUNALE POUR LA GESTION ET LA REALISATION D'ETUDES TECHNIQUES ET ECONOMIQUES scrl		6000	CHARLEROI
INTERNATIONAL GARAGE	(29)	7540	RUMILLIES-TOURNAI
INTERTRAFF sprl		4721	LA CALAMINE
INTERTRANS sa		4840	WELKENRAEDT
INITIATIVE FORMATION INSERTION asbl	(35)	7500	TOURNAI
IRI asbl	(37)	4031	ANGLEUR
IRIS sa	(33)	1348	LOUVAIN-LA-NEUVE
ISOTRIM sa	(28)	6043	RANSART
ITAL GROUP		1300	WAVRE
ITALO SUISSE		7780	KOMEN
ITM SUD sprl	(29)	5032	ISNES
IWAN SIMONIS sa	(4)	4821	ANDRIMONT
J. RICHE sa	(29)	5660	MARIEMBOURG
J.L.D. MOTOR sprl	(29)	7100	LA LOUVIERE
JACOB LEON sa		4280	HANNUT
JAMAR CH. ET FILS sprl	(28)	5000	NAMUR
JANSSENS & ASSOCIES AVOCATS sprl	(35)	1400	NIVELLES
JARDINS ET MENUISERIE DE BARVAUX asbl		6900	AYE
JASPAR VALVES AND MAINTENANCE sa	(18)	4530	VILLERS-LE-BOUILLET
JB CARROSSERIE LIEGE	(29)	4053	EMBOURG
JEMA ELEC sa	(19)	1348	LOUVAIN-LA-NEUVE
JEMAPPES STEEL CENTER sa		7012	JEMAPPES
JEROUVILLE sa	(28)	6800	LIBRAMONT
JIGAM sprl		4671	BLEGNY-BARCHON
JK SERVICE sa	(17)	4651	BATTICE
JOS PETRY sarl		5506	REMERSCHEN
JOSKIN & SCHIJNS sa	(31)	4140	SPRIMONT
KAHIA sa		4458	FEXHE-SLINS
KALSCHEUER sa		4432	ALLEUR
KEMIRA GROWHOW sa	(12)	7333	TERTRE
KEY-LOCK SECURITY sa	(19, 35)	4030	GRIVEGNEE
KILESSE-HUYNEN & ASSOCIES sprl	(35A)	4651	BATTICE
KING BELGIUM sa	(29)	1332	GENVAL
KNAUF INSULATION sa		4600	VISE
KOECKELBERG sa		6060	GILLY
KRAFT FOODS BELGIUM sa	(3)	4020	LIEGE

KS TECHNIQUES sa	(19)	4460	GRACE-HOLLOGNE
KX CONCEPT sprl	(34)	4860	PEPINSTER
L. LOUYET sa	(29)	6000	CHARLEROI
LA DRUEZIENNE sprl	(17, 28)	7120	CROIX-LEZ-ROUVEROY
LA SOCIETE ROYALE "LE CHEVAL DE TRAIT ARDENNAIS"	(39)	6800	LIBRAMONT
LA TRANSFUSION DU SANG asbl	(38A)	6000	CHARLEROI
LABORATOIRE CARAD		4500	HUY
LABORATOIRE D'ORTHODONTIE DENTAIRE J.P. GROMMET sa		4651	BATTICE
LABORATOIRE HOPITAL CHU A. VESALE		6110	MONTIGNY-LE-TILLEUL
LABORATOIRES LOHMANN & RAUSCHER sa	(19)	4032	LIEGE
LABORATOIRES ORTIS PGMBH		4750	ELSENBORN
L'AIR LIQUIDE BELGE	(12)	4020	LIEGE
LAMBDA PLUS sa	(33)	5032	GEMBLOUX
LAMBERT MARQUAGE	(28)	4560	TERWAGNE
LAMBERT MICHEL M. sa	(29)	4031	ANGLEUR
LANNUTTI sa		5060	SAMBREVILLE
LANOLINES STELLA sa	(12)	7700	MOUSCRON
LASEA	(19)	4031	ANGLEUR
LE GERMOIR	(38)	6031	MONCEAU-SUR-SAMBRE
LE LOGIS SOCIAL	(36, 38)	4030	GRIVEGNEE
LE RUCHER ETA 189	(35)	7900	LEUZE
LEBAILLY sa	(15)	7334	HAUTRAGE
LEM INTERIM	(35)	4020	LIEGE
LEPAGE sa	(28)	6040	JUMET
LES CARRIERES DU FOND DES VAULX		6920	WELLIN
LES ENTREPRISES ANDRE LAGROU sa	(28)	4032	LIEGE
LES ERABLES asbl	(4)	7500	TOURNAI
LES ORCHIDEES asbl		7700	MOUSCRON
LESTCO	(17)	6220	FLEURUS
LEVY CABINET D'AVOCATS	(35)	4000	LIEGE
LISAM SYSTEMS	(0)	7190	ECAUSSINES
LITHOBETON sa	(16)	7331	BAUDOUR
LIXON sa	(28)	6030	MARCHIENNE-AU-PONT
LIXON sprl	(17)	6043	RANSART
LONGTAIN sa		7170	BOIS-D'HAINE
L'OREAL LIBRAMONT sa		6800	LIBRAMONT
LUTOSA PRIMEUR		7900	LEUZE-EN-HAINAUT
LUTOSA VANELO		7900	LEUZE-EN-HAINAUT
M. POISSON sa		1480	SAINTES
M.C.B. BELGIQUE sa		4340	AWANS
M.D. CONSULTANTS sa	(35)	1332	GENVAL
M.G.M. sa		4480	ENGIS
M.J. PACK		6979	LAVACHERIE
MAGETRA sa		4020	LIEGE
MAGNEE ENROBES sa		4632	CEREXHE-HEUSEUX
MAGOLUX sa		6780	MESSANCY
MAISON BLAVIER sa	(28)	4470	ST-GEORGES-SUR-MEUSE
MAKE IT EASY sa		6220	FLEURUS
MATEDEX sa		1420	BRAINE-L'ALLEUD
MATERIA NOVA asbl		7000	MONS
MATERNE-CONFILUX sa		5150	FLOREFFE
MATHIEU sa	(28)	6100	BASTOGNE
MATRIO-GROUP sa	(17)	4860	PEPINSTER
MDS NORDION sa		6220	FLEURUS
MECAMOLD sa	(17E)	4040	HERSTAL
MECANICA HERSTAL	(17)	4040	HERSTAL
MEDEX LONCIN sa	(19)	4431	LONCIN
MEDIGAL sa	(29)	6280	ACOZ
MEDSYS sa	(19)	5030	GEMBLOUX
MEGAMAX nv		7181	FELUY
MEISTER BENELUX sa	(17)	4141	SPRIMONT
MENUISERIE BURE	(28)	4367	CRISNEE
MET AEROPORT DE LIEGE		4460	GRACE-HOLLOGNE
METAL INJECT	(17)	4140	SPRIMONT
METALANN sprl	(29)	7822	MESLIN-L'EVEQUE
METAUX EMBOUTIS		4040	HERSTAL
METHANEX EUROPE sa		1410	WATERLOO
MEUNIER GROUP sa	(19)	6590	MOMIGNIES
MEUSE CONSTRUCT sa	(17)	4100	SERAING
MICE sa	(34)	4340	AWANS
MICHELMAN INTERNATIONAL AND CO snc		6790	AUBANGE
MICRO STAR sprl		1332	GENVAL
MICRO STAR sprl		1348	LOUVAIN-LA-NEUVE
MICROMEGA	(19)	4031	ANGLEUR
MICRONISER sa		6000	CHARLEROI

MICROSERVICE sa	(33)	4040	HERSTAL
MILARD sa		6800	LIBRAMONT-CHEVIGNY
MINISTERE WALLON DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS	(36)	5000	NAMUR
MISTY MEADOWS sa		1341	OTTIGNIES
MOMMER sa		4841	HENRI-CHAPELLE
MONDI PACKAGING		1480	TUBIZE
MOSABOIS	(6)	4020	LIEGE
MOSSELMAN sa	(12)	7011	GHLIN
MOSSELMANS MOTORS GROUP	(29)	7033	CUESMES
MOZER INTERNATIONAL sa		4432	ALLEUR
MTS BENELUX	(17)	5020	NAMUR
MULTITEL asbl		7000	MONS
MUTUALITE SOCIALISTE DU Luxembourg		6870	SAINT-HUBERT
MUYLE ELECTROMACHINERY		6001	CHARLEROI
N.M.C. sa		4731	RAEREN
NELIS ANDERLUES sa		6150	ANDERLUES
NEOCERAM sa - NCA TECHNOLOGIES	(15)	7110	STREPY-BRACQUEGNIES
NEOCHIM sa	(12)	7181	FELUY
NETCOM bvba		1390	ARCHENNES
NETMANAGEMENT	(25)	1348	LOUVAIN-LA-NEUVE
NETTO + sprl	(35)	4600	VISE
NETWORK RESEARCH BELGIUM		4040	HERSTAL
NEW LACHAUSSEE	(18)	4040	HERSTAL
NEWELEC sa		4041	HERSTAL
NEXANS BENELUX sa	(19)	7370	ELOUGES
NEXANS BENELUX sa	(19)	6001	MARCINELLE
NGK CERAMICS EUROPE sa	(15D)	7331	BAUDOUR
NISSAN LIEGE sa	(29)	4000	LIEGE
NITRURATION MODERNE sa		4000	LIEGE
NOBEL EXLPOSIFS Belgique sa	(12)	6200	CHATELET
NOCTUA sa	(28)	4000	LIEGE
NOIRFALISE RECYCLING sprl	(24)	4800	VERVIERS
NORDITUBE TECHNOLOGIES sa	(4)	4000	LIEGE
NORLAND		5300	SEILLES
NOUVELLE VERRERIES DE MOMIGNIES	(15)	5590	MOMIGNIES
NOVAUTO MONS sa	(29)	7033	MONS
OCCHIO		4031	ANGLEUR
OFFICE KIRKPATRICK sa		1310	LA HULPE
ONDULINE BELGIQUE sa		4800	PETIT-RECHAIN
ONET BELGIUM sprl/ ONET NETTOSERVICE sprl	(35)	4040	HERSTAL
OPTICABLES sa		7080	FRAMERIES
OPTIQUE GONZE		6030	MARCHIENNE-AU-PONT
OPTRION	(19)	4031	ANGLEUR
OUPEYE VOIRIE SERVICES		4682	OUPEYE
OWENS CORNING COMPOSITED sprl		4651	BATTICE
OXYBEL sa	(17B)	4020	LIEGE
P. EMONTSPOOL sa	(29)	4700	EUPEN
PACIFIC GARAGE TILKIN	(29C)	4690	BASSANGE
PACK CENTER sa	(31)	7180	SENEFFE
PAQUET ET COMPAGNIE sa	(31)	5530	DORINNE
PARKER HANNIFIN BELGIUM		1400	NIVELLES
PAUL HARTMANN sa	(19)	1480	SAINTES
PB CLERMONT		4480	ENGIS
PCB ENGINEERING sa	(19)	6001	CHARLEROI
PERMA-GLAZE sa	(28)	4101	JEMEPPE
PESAGE CREUEN MICHEL sprl	(35)	4870	TROOZ
PETROLEUM PRODUCTS STORAGE AND TRANSPORT sa		4020	WANDRE
PHARA FLEX sa	(28)	4032	LIEGE
PHENIX INDUSTRIES	(0)	1480	TUBIZE
PHILIPPE ROUSSEAUX sa	(28)	6110	MONTIGNY-LE-TILLEUL
PICARD sa	(29)	5100	NANINNE
PIERRET EXTRUSION sa	(14, 28)	6890	TRANSINNE
PIERRET SYSTEM	(6,14,17)	6890	TRANSINNE
PIPE CONSTRUCT sa		7080	FRAMERIES
PIRET sa	(17)	6060	GILLY
PIRON ETUDES ET CONSTRUCTION sa	(34)	6041	GOSSELIES
PIRSON MONTAGE sa	(17, 28)	4100	SERAING
PITTSBURGH CORNING EUROPE sa	(15)	1380	LASNES
POIDS LOURDS HAINAUT sa	(29)	6185	COURCELLES
POLIMERI EUROPA BENELUX sa	(29A)	1400	NIVELLES
POLLET sa	(12)	7501	ORCQ
POLYOL BELGIUM bvba		7333	TERTRE
POMMEE sa		4040	HERSTAL
POSSOZ sa	(31)	7850	ENGHIEN
POUMAY INSURANCE & INVESTMENT	(32)	4960	MALMEDY

PREISS-DAIMLER REFRACTORIES sa		7335	SAINT-GHISLAIN
PREMIER REFRACTORIES (BELGIUM) sa		7333	HAUTRAGE
PROBEMAL sa		4960	BAUGNEZ-MALMEDY
PROCERT sa Belgique	(37)	4031	ANGLEUR
PRODUCTION sa		1310	LA HULPE
PROMATIC-W	(33)	4031	ANGLEUR
PROMINENT BELGIUM sa	(29)	1480	TUBIZE
PROSIDER sprl	(29)	4052	CHAUDFONTAINE
PYRO PROTECTION sa		6900	MARCHE-EN-FAMENNE
QUALIBEL sa	(35)	4000	LIEGE
QUALITY SYSTEMS sa	(19)	4530	VILLERS-LE-BOUILLET
QUOILIN sa	(29)	5101	NAMUR
R & M ENERGY SYSTEMS		4650	CHAINEUX
R. EMONTSPOOL sa	(29)	4360	SOUMAGNE
RADCO sa	(28)	7700	MOUSCRON
RAFFINERIE NOTRE-DAME - ORFATI sa	(3)	4360	OREYE
RAPOSO sa	(28)	6040	JUMET
RASQUIN ET FILS sprl	(31)	4140	DOLEMBREUX
RECOL'TERRE sa	(24, 38)	4040	HERSTAL
RECYDEL	(24)	4020	WANDRE
RECYFUEL sa		4480	ENGIS
REFORME sa	(28)	4400	FLEMALLE
REMY TACK ET FILS		7730	ESTAIMPUIS
REVATECH sa	(39A)	4480	ENGIS
RFM MECANIQUES	(17)	6220	FLEURUS
RISTERM sa	(17, 18)	4530	VILLERS-LE-BOUILLET
RKW ACE sa	(14)	4031	ANGLEUR
ROBEYS-HUET sa	(29)	7850	ENGHIEN
ROGER & ROGER nv	(3)	7700	MOUSCRON
ROGER GEHLEN sa	(28)	4950	WAIMES-THIRIMONT
ROGER PONCIN & CIE sa	(17)	4560	OCQUIER
RONVEAUX sa	(16, 28)	5590	CINEY
ROSIER sa	(12)	7911	MOUSTIER
ROYALE LACROIX sa	(3)	4400	FLEMALLE
R-TECH sa	(34)	4000	LIEGE
S.G.I. SECURITY scrl	(35)	1301	WAVRE
S.M.P.	(17E)	4684	HACCOURT
SABIEX INTERNATIONAL sa	(29)	1420	BRAINE-L'ALLEUD
SAINT-GOBAIN GLASS BENELUX sa	(15)	5060	AUVELAIS
SAINT-GOBAIN PERFORMANCE PLAST		4650	CHAINEUX
SALAISONS DU CONDROZ - MARCOTTY sa	(3)	4432	ALLEUR
SALATRANS sa		5310	DHUY
SALUC sa		7604	CALLENELLE
SAMTECH	(33, 34)	4031	ANGLEUR
SAPIN sa	(29)	4920	HARZE
SARROY sprl	(18B)	4910	LA REID
SCA HYGIENE PRODUCTS sa	(7)	4801	STEMBERT
SCANTEC sa	(29C)	4837	BAELEN
SCHOONJANS nv	(12)	1370	JODOIGNE
SCHREDER CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES sa	(19)	4430	ANS
SCHWANEN & FILS sa	(6, 28)	4890	THIMISTER
SCORIBEL sa		7181	SENEFFE
SCRAPS TRADING & RECYCLING	(24)	4800	VERVIERS
SEDE BENELUX	(24)	5032	ISNES
SEE TELECOM sprl	(19)	1420	BRAINE-L'ALLEUD
SELECT COLOR sa	(12)	4420	SAINT-NICOLAS
SEMESOTRA asbl	(38)	7500	TOURNAI
SEMISUD asbl	(35)	6800	LIBRAMONT-CHEVIGNY
SEREL INDUSTRIE sa	(19)	4432	ALLEUR
SERVICES PROMOTION INTITIATIVES EN PROVINCE DE LIEGE		4000	LIEGE
SERVIPLAST scrl		6600	BASTOGNE
SHANKS	(35)	7321	BERNISSART
SHER INGENIEURS CONSEILS sa	(35)	5020	NAMUR
SHOPMAT sa	(33)	1380	LASNES
SIBEL sa		5030	GEMBLOUX
SIDECH sa / STE INDUSTRIELLE D'ETUDES ET D'EXPLOITATIONS CHIMIQUES sa		1495	VILLERS-LA-VILLE
SIGNALSON sa	(28)	4432	ALLEUR
SIMETRA asbl		7100	LA LOUVIERE
SIMONIS PLASTIC sa		4430	ANS
SIMTECH sprl	(14)	7503	FROYENNES
SITA TREATMENT sa		4040	HERSTAL
SIXCO sarl		6852	OPONT
SLR BENELUX		1480	SAINTES
SNCB	(17)	7160	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT
SNCB	(29)	4031	ANGLEUR

SNCB	(22B)	6700	HEINSCH-ARLON
SNCB - AT CHARLEROI	(22)	6001	CHARLEROI
SNCB AC SALZINNES	(22)	5000	NAMUR
SO.TRA.EX sa	(24)	4700	EUPEN
SOCABELEC sa	(19)	5190	JEMEPPE-SUR-SAMBRE
SOCAFLEX sa		6220	FLEURUS
SOCIETE ATHOISE DE TRAVAUX sa	(28)	7800	GHISLENGHIEN
SOCIETE INDUSTRIELLE RENORY		4400	FLEMALLE
SOCIETE TOURNAISIENNE DE TRANSPORTS sa	(31)	7110	LA LOUVIERE
SOCIETE WALLONNE DES EAUX scrl	(34)	4800	VERVIERS
SOCOBEMA sa	(28)	4000	LIEGE
SOCOGETRA	(28)	6870	AWENNE
SOCOMAILLE sa	(4)	7780	COMINES
SODIMED sprl	(29)	4870	TROOZ
SODIPLAN sa	(33)	5032	ISNES
SOGALUX	(17)	6700	ARLON
SOKAO sa	(16)	5570	BEAURAING
SOLAREC sa		6800	RECOGNE
SOLIDBETON sa	(15)	4400	FLEMALLE
SOMEF nv		4020	LIEGE
SOPURA sa	(12)	6180	COURCELLES
SOTRAGI sa	(28)	7041	GIVRY
SOUDOBEAM sa		4140	SPRIMONT
SOUDOKAY-SOUDOMETAL		7180	SENEFFE
SPANOLUX sa	(6)	6690	VIELSALM
SPRIMOGLASS sa	(15A)	4140	SPRIMONT
STALPORT JACQUES	(34, 35)	4500	HUY
STAR INFORMATIC	(3, 34)	4031	ANGLEUR
STASSEN sa	(3)	4880	AUBEL
STEEL COAT SERVICES CENTRES		4432	ALLEUR
STEEL sa		1300	WAVRE
STONE CARTOMILLS sa	(7)	7011	GHLIN
STONE CARTOMILLS sa	(7)	5640	METTET
STOQUART sa		7000	MONS
SWECO EUROPE sa		1400	NIVELLES
SYNTHOMER sa	(12)	7700	MOUSCRON
SYREMAT	(33)	1380	LASNES
SYSTEMAT sa	(33)	1380	LASNES
T.D. WILLIAMSON sa		1400	NIVELLES
T.P.F. UTILITIES sa	(34)	4400	FLEMALLE
T.R.T.C. BONFOND FILS sa	(28A)	4190	FERRIERES
T.T.S.		4460	GRACE-HOLLOGNE
TAPE SERVICE sa	(29)	7822	GHISLENGHIEN
TASIAUX sa	(19)	6000	CHARLEROI
TEC - Société Régionale Wallonne du Transport	(35)	5100	JAMBES
TECHNIQUE VOILE	(23)	4432	ALLEUR
TECHNOFLUID sa	(17)	4020	LIEGE
TECHSPACE AERO sa		4041	HERSTAL
TEMPCO	(18)	4040	HERSTAL
TENSACHEM sa		4102	OUGREE
THALES COMMUNICATIONS BELGIUM	(19)	1480	TUBIZE
THERMIBEL sa	(19)	7110	STREPY-BRACQUEGNIES
THERMO TECHNIQUE sa		7620	HOLLIN
THIEBAUT RACING sa	(29)	4800	VERVIERS
THIRAN sa	(28)	5590	ACHENE
THOMAS & BETTS		7110	HOUDENG-GOEGNIES
THOMAS & PIRON sa		6852	OUR
THOMASSEN & FILS sprl	(28A)	4680	SIMEON
THONA sprl		4700	EUPEN
TI GROUP AUTOMOTIVE SYSTEMS sa		4020	WANDRE
TNT AIRWAYS		4460	LIEGE
TNT EXPRESS EURO HUB sa - TNT AIRWAYS sa		4460	LIEGE
TNT NOP		4460	LIEGE
TOLEMAIL sa	(19)	1400	NIVELLES
TOPOLASER sprl		5020	TEMPLOUX
TORINO MOTOR		7300	BOUSSU
TOTAL PETROCHEMICALS RESEARCH FELUY sa	(12)	7181	SENEFFE
TOUSSAINT NYSSENNE sa	(18B)	4821	DISON
TRACE	(35)	6000	CHARLEOI
TRACHET SOBERAC sa	(12)	1400	NIVELLES
TRAMO sa	(28)	7700	MOUSCRON
TRAMOTRANS sa	(31)	7700	MOUSCRON
TRANS KONIGS sa		4761	BULLINGEN
TRANSCONA sprl - THYRION sprl	(31)	5150	FLOREFFE
TRANS-HOFFMANN sprl		6220	FLEURUS
TRANSHOUBBEN sa	(31)	4848	WELKENRAEDT
TRANSMATE sa	(12)	7640	ANTOING

TRANSPONS sprl	(31)	5020	MALONNE
TRANSPORT FRISAYE-GREG sa		4400	FLEMALLE
TRANSPORT VAN DE GINSTE PATRICK sprl	(25)	7534	BARRY
TRANSPORTS BTE sa	(31)	4042	LIERS
TRANSPORTS FEVRIER sa	(31)	1480	SAINTES
TRANSPORTS FOCKEDEY sa	(31)	7900	LEUZE
TRANSPORTS INTERNATIONAUX M.C.		5024	MARCHE-LES-DAMES
TRANSPORTS KESTELOOT sprl	(31)	7501	ORCQ
TRANSPORTS LEOPOLD ORY sa		4360	OREYE
TRANSPORTS PENNING		6730	SAINT-VINCENT
TRANSRA sa	(31)	4731	EYNATTEN
TRANSRAD nv	(31)	6220	FLEURUS
TRAVELEC sa	(29)	4040	HERSTAL
TRAVOCO sa		7700	MOUSCRON
TRBA	(28)	7600	PERUWELZ
TRENAL sa	(12)	7860	LESSINES
TREOFAN BENELUX	(14)	4031	LIEGE
TRUCKS & CARS SERVICES sprl - DEPANNAGE MUNSTERS	(29)	4350	REMICOURT
TRUFLO RONA sa		4040	HERSTAL
TWIN DISC INTERNATIONAL sa		1400	NIVELLES
U.T.I. LOGISTICS sa		7110	HOUDENG
UDF CALIPER sprl	(18)	4680	HERMEE
UMICORE ZINC CHEMICALS		4031	LIEGE
UNIFINE FOOD & BAKE INGREDIENTS BELGIUM		7170	MANAGE
UNITE DE PATHOLOGIE	(34A)	5030	GEMBLOUX
USI MAINTENANCE sprl	(17)	4530	VILLERS-LE-BOUILLET
VAL BENOIT MOTOR sa	(29)	4000	LIEGE
VALDUNES BELUX sa		4100	SERAING
VAN DAELE, DETOURNAY SCHAMPS & ASSOCIES sprl		7700	MOUSCRON
VAN DAMME R. sa	(31)	1470	BAISY-THY
VAN DEN BROEKE-LUTOSA		7900	LEUZE-EN-HAINAUT
VAN HULEN sa	(17)	4040	HERSTAL
VAN MIEGHEM TRANSPORT sa	(31)	1480	SAINTES
VAN NOPPEN sa	(29)	6690	VIELSALM
VANDEPUTTE HUILERIE ET SAVONNERIE sa		7700	MOUSCRON
VANDERPLANCK DOOR ENGINEERING	(17)	7170	BOIS D'HAINE
VANGEL ELECTRICAL		6000	CHARLEROI
VANNESTE FRERE sa		7700	MOUSCRON
VANNESTE FRERE sa		7500	TOURNAI
VANNESTE sa	(29)	7500	TOURNAI
VANO-LABO sa	(28)	7700	MOUSCRON
VANRECK TRANSPORTS sa	(31)	7190	ECAUSSINES
VARODEM sa		6747	SAINT-LEGER
VBL CARROSSERIE sa		7060	SOIGNIES
VD CABLING sa	(28)	4610	BEYNE-HEUSAY
VERBRATEN CONSTRUCTION	(28A)	6180	COURCELLES
VESUVIUS GROUP sa		7011	GHLIN
VICTOR MEYER sa	(15D)	4960	MALMEDY
VICTOR TORTOLANI sprl	(28)	4040	HERSTAL
VIGICORE sprl	(35)	6700	ARLON
VILLE DE STAVELOT	(35)	4970	STAVELOT
VINCENT PIRON sa	(28)	4890	THIMISTER
VISE PNEU sa	(14)	4600	VISE
VLV sa	(28)	4340	AWANS
VOS SILO LOGISTICS FELUY sa	(31)	7181	FELUY
VP REC	(14)	4600	VISE
WALCAST sa		6041	GOSSELIES
WALHORN AG/SA	(3)	4711	WALHORN
WANTY sa	(28)	7134	EPINOIS
WASTIAU G. & FILS sa	(31)	1480	SAINTES
WENDT BOART sa	(15D)	1400	NIVELLES
WILIQUET sa	(29)	4800	VERVIERS
WIN sa		5000	NAMUR
WINS GROUP sa	(31)	6180	COURCELLES
WOUTERS sa	(17)	4430	ANS
WOW COMPANY sa		5100	NANINNE
WUST	(28)	4960	MALMEDY
XL GROUP SERVICE COMPAGNIES	(35)	4550	NANDRIN
X-PACK sa	(14)	4800	VERVIERS
YVAN PÂQUE sa	(28)	4000	ROCOURT
ZALUCO sa	(28)	6040	JUMET
ZENTECH sa		4031	ANGLEUR
ZIEGLER sa		4840	WELKENRAEDT
ZINACOR sa		4031	ANGLEUR
ZONE DE POLICE 5303 NAMUR	(36)	5000	NAMUR

Les 122 organismes wallons certifiés ISO 14001 ou EMAS (environnement) :

A.I.D.E.		EMAS	4420	SAINT-NICOLAS
ABA OF BELGIUM sa		ISO 14001	7700	MOUSCRON
ABC EXPERT sprl	(35)	ISO 14001	4840	WELKENRAEDT
AFMECH sprl	(18)	ISO 14001	4600	VISE
AQUASAMBRE	(27)	ISO 14001	6060	CHARLEROI
ARJO WIGGINS BELGIUM sa		ISO 14001	1400	NIVELLES
ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR LA VALORISATION DE L'EAU		EMAS	6700	ARLON
ASWEBO sa		EMAS	4530	VILLERS-LE-BOUILLET
AXIMA SERVICES TECHSPACE AERO	(35)	ISO 14001	4041	MILMORT
BASF	(12)	ISO 14001	7181	FELUY
BCB - DIVISION JACQUES		ISO 14001	4700	EUPEN
BIFFA TREATMENT sa	(39)	EMAS	1440	BRAINE-LE-CHÂTEAU
BRASSERIE DE L'UNION sa		ISO 14001	6040	JUMET
C.E.T.B. sa		EMAS	7141	CARNIERES-MORLANWEZ
CARMEUSE		ISO 14001	5300	SEILLES
CEDEVAR	(24)	EMAS	7022	MONS
CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE MONT-ST-GUIBERT DIVISION DE PAGE sa		ISO 14001	1453	MONT-ST-GUIBERT
CHEROKEE EUROPE sca	(19)	ISO 14001	1301	WAVRE
CLEANING MASTERS sa		ISO 14001	4400	FLEMALLE
COCA-COLA ENTREPRISES BELGIUM	(3)	ISO 14001	4050	CHAUDFONTAINE
COCKERILL SAMBRE	(17)	ISO 14001	4400	FLEMALLE
COCKERILL SAMBRE sa	(17)	ISO 14001	4101	JEMEPPE-SUR-MEUSE
COCKERILL SAMBRE sa - C.O.E. Aciérie-Coulée Continue		ISO 14001	4683	VIVEGNIES
COCKERILL-SAMBRE sa	(17)	ISO 14001	6010	COUILLET
COCKERRILL FORGES & RINGMILL		ISO 14001	4100	SERAING
COGETRINA sa		ISO 14001	7522	MARQUAIN
COKERILL-SAMBRE sa		EMAS	4102	OUGREE
COKERILL-SAMBRE sa	(17)	ISO 14001	4102	OUGREE
COMETSAMBRE sa	(24)	ISO 14001	6200	CHATELET
CONDUITES & ENTREPRISES sa	(28)	ISO 14001	6041	GOSSELIES
COSETECH sprl	(35)	ISO 14001	4910	THEUX
DAIKIN AICONDITIONING BELGIUM	(29)	ISO 14001	1300	WAVRE
DGRNE		EMAS	5100	JAMBES
DROIT ET DEVOIR	(24)	EMAS	7000	MONS
DROIT ET DEVOIR	(24)	ISO 14001	7000	MONS
ECLA sa	(35)	ISO 14001	4460	GRACE-HOLLOGNE
ECOFERT sa	(7)	ISO 14001	5300	SEILLES
ELECTRABEL	(25)	EMAS	4500	TIHANGE
ELECTRABEL	(25)	ISO 14001	4400	FLEMALLE
ELECTRABEL	(25)	ISO 14001	4500	TIHANGE
ELECTRABEL	(25)	ISO 14001	7331	SAINT-GHISLAIN
ERACHEM COMILOG sa		ISO 14001	7334	SAINT-GHISLAIN
EUROGAL scrl	(17)	ISO 14001	4400	IVOZ-RAMET
FARBWERKE HERKULA ST VITH sa	(12)	ISO 14001	4780	SAINT VITH
FERRERO ARDENNES sa	(3)	ISO 14001	6700	ARLON
GARAGE EMOND		ISO 14001	6700	ARLON
GROUPE COCKERILL		ISO 14001	4100	SERAING
HOLCIM France BENELUX	(16)	ISO 14001	1310	LA HULPE
I.C.D.I.	(39)	EMAS	6001	MARCINELLE
I.C.D.I.	(39)	ISO 14001	6001	MARCINELLE
IDEA	(39)	EMAS	7000	MONS
IDEA	(39)	ISO 14001	7000	MONS
IMPERBEL sa		EMAS	1360	PERWEZ
IMPERBEL sa		ISO 14001	1360	PERWEZ
INASEP		EMAS	5100	NANINNE
INASEP	(39)	ISO 14001	5100	NANINNE
INNOVENE FELUY	(12)	ISO 14001	7181	FELUY
INSTITUT ROBERT SCHUMAN	(37)	ISO 14001	4700	EUPEN
INTERCOMMUNALE DES EAUX DU CENTRE DU BRABANT WALLON	(27)	EMAS	1474	GENAPPE
INTERCOMMUNALE DES EAUX DU CENTRE DU BRABANT WALLON	(27)	ISO 14001	1474	GENAPPE
INTERCOMMUNALE DU BRABANT WALLON	(39)	EMAS	1400	NIVELLES
INTERCOMMUNALE DU BRABANT WALLON	(39)	ISO 14001	1400	NIVELLES
INTERCOMMUNALE POUR LA GESTION ET LA REALISATION D'ETUDES TECHNIQUES ET ECONOMIQUES scrl		EMAS	6000	CHARLEROI
INTERCOMMUNALE POUR LA GESTION ET LA REALISATION D'ETUDES TECHNIQUES ET ECONOMIQUES scrl		ISO 14001	6000	CHARLEROI
INTRADEL scrl		EMAS	4040	HERSTAL
IPALLE	(39)	EMAS	7503	FROYENNES
IPALLE	(39)	ISO 14001	7503	FROYENNES
IPALLE scrl	(39)	EMAS	7971	THUMAIDE
KEMIRA GROWHOW sa	(12)	ISO 14001	7333	TERTRE
KLUBER LUBRICATION BENELUX sa	(12)	EMAS	7711	DOTTIGNIES
KLUBER LUBRICATION BENELUX sa	(12)	ISO 14001	7711	DOTTIGNIES
KNAUF INSULATION sa		ISO 14001	4600	VISE
LAURENT sprl	(39)	EMAS	7033	CUESMES
LAURENT sprl	(39)	ISO 14001	7033	CUESMES
LYCEE DU BERLAYMONT	(37)	ISO 14001	1410	WATERLOO
MAGNEE ENROBES		ISO 14001	4632	CEREXHE-HEUSEUX
MONS TRUCKS INDUSTRY sa		ISO 14001	7000	MONS
NEOCHIM sa	(12)	ISO 14001	7181	FELUY
NEXANS BENELUX sa	(19)	ISO 14001	6001	MARCINELLE
NGK CERAMICS EUROPE sa	(15)	ISO 14001	7331	BAUDOUR
OWENS CORNING COMPOSITED sprl		ISO 14001	4651	BATTICE
PERFORMANCE ROOF SYSTEMS sa		EMAS	1360	PERWEZ
PERMEC-MUSTAD sa		ISO 14001	7712	HERSEAUX
PFIZER ANIMAL HEALTH sa	(13)	ISO 14001	1348	LOUVAIN-LA-NEUVE
POLYOL BELGIUM bvba		ISO 14001	7333	TERTRE
RETRIVAL	(24)	EMAS	6010	COUILLET
REVATECH sa	(39)	ISO 14001	4480	ENGIS
SAB sa		ISO 14001	4460	GRACE-HOLLOGNE
SAINT-GOBAIN GLASS BENELUX sa	(15)	ISO 14001	5060	AUVELAIS
SAINT-GOBAIN PERFORMANCE PLAST		ISO 14001	4650	CHAINEUX
SAINT-GOBAIN SEKURIT BENELUX	(15)	ISO 14001	5060	SAMBREVILLE
SCA HYGIENE PRODUCTS sa	(7)	ISO 14001	4801	STEMBERT
SCORIBEL sa		ISO 14001	7181	SENEFFE
SCREDEMA sa	(15)	EMAS	7530	RAMECROIX
SCREDEMA sa	(15)	ISO 14001	7530	RAMECROIX
SEGAL sprl	(17)	ISO 14001	4400	IVOZ-RAMET
SIMONIS PLASTIC		ISO 14001	4430	ANS
SITA TREATMENT sa		ISO 14001	4040	HERSTAL
SITA WALLONIE	(39)	ISO 14001	6040	JUMET
SNCB	(29)	ISO 14001	7000	MONS
SNCB AC SALZINNES	(22)	ISO 14001	5000	NAMUR
SOCIETE COOPERATIVE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE TGV		ISO 14001	4100	SERAING
SOCIETE WALLONNE DES EAUX	(27)	EMAS	4800	VERVIERS
SOGELUB	(12)	ISO 14001	7522	MARQUAIN
SOLIDBETON sa	(28)	ISO 14001	4400	FLEMALLE
SPANOLUX sa	(6)	ISO 14001	6690	VIELSAM
STEEL COAT SERVICES CENTRES		ISO 14001	4432	ALLEUR
TDM sa	(17)	ISO 14001	4570	MARCHIN
TECHSPACE AERO sa		ISO 14001	4041	HERSTAL
TENSACHEM sa		ISO 14001	4102	OUGREE
TI GROUP AUTOMOTIVE SYSTEMS sa		ISO 14001	4020	WANDRE
TNT EXPRESS EURO HUB sa - TNT AIRWAYS sa		ISO 14001	4460	GRACE-HOLLOGNE
TOLERIES DELLOYE-MATTHIEU sa	(17)	ISO 14001	4570	MARCHIN
TOYODA-KOKI AUTOMOTIVE TORS EN EUROPE sa	(22)	ISO 14001	7110	STREPY-BRACQUEGNIES
TOYOTA BELGIUM sa+ TOYOTA BELGIUM sa "CUSTOMER ASSISTANCE CENTER"	(29)	ISO 14001	1420	BRAINE-L'ALLEUD
UCB PHARMA	(13)	ISO 14001	1420	BRAINE-L'ALLEUD
UGINE ET ALZ CARINOX	(17)	ISO 14001	6200	CHATELET
UMICORE ZINC CHEMICALS		ISO 14001	4031	LIEGE
VALEO VISION Belgique	(19)	ISO 14001	7822	MESLIN
VANDEPUTTE HUILERIE ET SAVONNERIE sa		ISO 14001	7700	MOUSCRON
WENDT BOART sa		ISO 14001	1400	NIVELLES
ZINACOR sa		ISO 14001	4031	ANGLEUR





Votre entreprise remportera-t-elle le Prix belge de l'environnement ?

"Les trois P – Planet, People & Profit – sont depuis plus de 25 ans les mots-clés de la politique de durabilité menée par Alpro Soya. Le Prix belge de l'environnement a constitué un important incitant à persévérer dans la voie engagée et à poursuivre notre travail de pionnier. En interne également, notre participation a donné lieu à un moment unique de réflexion et de prise de conscience."
Bernard Deryckere, Managing Director d'Alpro Soya, lauréat du Prix belge de l'environnement 2005-2006

La Fédération des entreprises de Belgique (FEB), l'UWE, l'UEB et Voka organisent le **Prix belge de l'environnement biennal 2007-2008**. Celui-ci s'adresse aux entreprises et institutions qui se sont distinguées par des actions particulières dans le domaine du développement durable et, plus précisément, dans celui des technologies ou stratégies environnementales.

Vos efforts d'innovation trouveront un écho au niveau belge et européen. En effet, les lauréats belges pourront ensuite participer aux **European Business Awards for the Environment**, organisés par la Commission européenne.

Les candidatures doivent être introduites à la FEB pour le 30 juin 2007 au plus tard.

Un complément d'information et un formulaire de participation peuvent être demandés à l'adresse :
FEB, Service Environnement, rue Ravenstein 4, 1000 Bruxelles

- **Fax : 02 515 08 32 E-mail : lc@vbo-feb.be**
- **www.prixenvironnement.be**

Organisation : ....

Personne de contact : ....

Fonction : ....

Adresse : ....

Code postal : .... Localité : ....

Tél : .... Fax : ....

Email : ....

souhaite recevoir .... formulaire(s) de participation pour le Prix belge de l'environnement 2007-2008

Date .... Signature ....

Un moyen de faire savoir à l'EUROPE que l'environnement et un entrepreneuriat réussi peuvent aller de pair









www.prixenvironnement.be

Une société du «Froid de Liège»
La gestion environnementale de Marchin

**Comment sensibilise-t-on 200 collaborateurs au tri des déchets ?
Comment gère-t-on 27 filières différentes de collecte de ces déchets?
Ces questions constituent le quotidien de Frédéric Pignon, coordinateur du Système de Management Intégré du site de Marchin pour le groupe Arcelor. Dynamisme Wallon l'a rencontré.**



Par Olivier **CAPPELLIN**

Créée en janvier 2005 suite à la réorganisation du groupe Arcelor, la société «Le Froid de Liège» est active principalement dans le revêtement et la finition de tôles. Elle est constituée de 6 départements et emploie actuellement près de 2000 personnes.

L'un de ces sites, celui de Marchin, est constitué de 200 personnes. Frédéric Pignon y travaille en tant que coordinateur SMI (Système de Management Intégré). Il nous parle de la gestion environnementale au quotidien : "*la certification ISO 14001 de Marchin date de l'époque de Cockerill Sambre (en 2002) mais a été revue en mars 2006 suite à la réorganisation du groupe Arcelor. Un des objectifs du «Froid de Liège» est d'uniformiser la gestion de ses sites, notamment en ce qui concerne l'environnement et plus particulièrement les déchets. Il a donc été décidé de négocier au niveau du groupe un «contrat de progrès» avec un collecteur de déchets qui défini un «plan global de gestion avec des pistes d'améliorations»*".

50 tonnes par an en moins !

A Marchin, il y a actuellement 27 filières différentes de collecte des déchets et Frédéric Pignon est continuellement à la recherche de nouveaux débouchés pour les déchets de l'entreprise. Suite à un contact avec la Cellule Environnement de l'Union Wallonne des Entreprises, une nouvelle filière de recyclage pour le papier «tri-composant» (papier de protection des bobines d'acier) a été trouvée. Ce flux envoyé au recyclage représente une quantité de 50 tonnes par an qui ne seront plus évacués en «déchets industriels banals», ce qui correspond à une économie financière de 5.000 par an !

Mais cette préoccupation de gestion optimale des déchets est déjà présente depuis longtemps au sein de l'entreprise. Pour preuve, en 2003, au lieu de s'approvisionner en Zinc sur le marché, Marchin a décidé de récupérer le surnageant de Zinc d'un bain de galvanisation d'un autre département. Cela a nécessité quelques investissements car le Zinc récupéré était pur à 96% (au lieu de 99%), mais tout cela a été rentabilisé en seulement 6 mois!

Les économies réalisées sont de deux ordres : réduction des coûts d'élimination de déchets, et diminution des coûts d'approvisionnement en matières premières. Et on peut également mentionner le nombre de transports par camions qui s'en trouve réduit.

Personnel sensibilisé

Au début de l'instauration du tri, des graphiques relatifs à l'efficacité du tri dans les différentes poubelles des ateliers ont été réalisés et affichés auprès des travailleurs. Mensuellement, chaque membre du personnel pouvait donc comparer la qualité du tri entre les différents halls de production, ce qui a permis de créer une émulation poussant les gens à respecter les



L'agréable situation de la société, dans un village très vert en bordure du Hoyoux, compte certainement pour beaucoup dans la forte sensibilité à l'environnement développée par le personnel du «Froid de Liège».

La sensibilité à l'environnement du personnel semble très forte à Marchin. Cela est peut-être lié au cadre de travail – l'entreprise étant située dans un village très vert, en bordure du Hoyoux – mais on pourrait aussi y ajouter le fait que de nombreux travailleurs, ou la famille de ceux-ci, habitent à proximité.

Et comme le signale justement Frédéric Pignon: "*il n'existe pas de solution miracle en environnement, il faut privilégier le dialogue, trouver un moyen d'accrocher l'intérêt des gens, écouter leurs besoins, et faire prendre conscience à chacun de ses responsabilités*". ||

Cellule des Conseillers en Environnement

- Tél. 010/47.19.43
- E-mail : conseillers@uwe.be
- www.uwe.be/conseillersenvironnement

Un thème du Club APM Hainaut-Flandres
La croissance : un choix parmi d'autres



Economie de production, économie de marché… nous sommes les héritiers d'un monde où la croissance a souvent été affichée comme un standard de succès en tant que tel. Aujourd'hui, dans une économie d'environnements marquée par les ruptures et l'intrication des contextes, la croissance érigée en mythe ou mal maîtrisée peut devenir un véritable piège.

Par Joseph **LUSTEAU**, expert APM, Directeur Diagonart Conseil (www.diagonart.com)

Donner du sens à la croissance

Rares sont les entreprises qui peuvent aujourd'hui échapper aux mutations et aux aléas de leurs multiples environnements. Face à ces discontinuités, la mobilité stratégique devient le moteur de la performance. Les entreprises doivent alors décliner, dans un jeu constant d'adaptations, croissance et décroissance selon leurs activités prioritaires, leurs secteurs de développement et les conjonctures.

Pour répondre à cette exigence permanente d'évolution de leur positionnement stratégique, deux instruments clés s'imposent :

1. la structuration des domaines stratégiques qui permet aux dirigeants de fixer précisément les besoins, les niveaux d'utilité au sein desquels l'entreprise entend déployer prioritairement ses offres pour ses clients,
2. l'élaboration d'une politique générale quant à elle conduit à clarifier les fondamentaux de l'entreprise et à disposer ainsi d'un système d'arbitrage pour effectuer, au fil des changements de conjoncture, les réorientations de son développement.

Certes, la croissance est une question fondamentale pour la dynamisation et la pérennité des entreprises. Néanmoins, elle ne constitue qu'une forme particulière de production de valeur ajoutée comme d'autres alternatives de développement. C'est pourquoi, la croissance doit être envisagée dans le cadre d'une perspective de développement globale définie en fonction des stratégies et de la politique générale de l'entreprise et non comme une fin en soi.

Donner du souffle à la croissance

Au regard de cette cohérence de l'ensemble du développement des activités, la croissance doit cependant être examinée spécifiquement parce qu'elle nécessite une mobilisation importante de ressources. La capacité interne de l'entreprise à transformer ses processus de production et ses modes de management peut dans certains cas suffire pour y faire face, mais le plus souvent il lui sera indispensable d'accéder à des ressources complémentaires externes pour amplifier de manière profitable et décisive son potentiel d'action.

Faute de bien maîtriser la gestion des alliances, c'est son potentiel de croissance qui se trouve affaibli et par là même sa capacité de manœuvre stratégique. Croissance et alliances sont à l'évidence deux leviers majeurs indissociables du développement et tout particulièrement pour les PME.

Finalement, grâce aux alliances, on peut aller beaucoup plus loin et beaucoup plus vite. Par ailleurs, notons qu'une alliance est amenée à évoluer au fil du temps, tout simplement parce que les problématiques initiales changent. Il est donc nécessaire de réexaminer régulièrement les alliances en cours pour les aménager, voire les abandonner ou d'en construire de nouvelles.

La croissance : une question clé pour les territoires

La situation économique des territoires repose notamment sur la croissance des PME qui y sont installées, c'est à n'en pas douter un des facteurs clés de leur développement global.

Les décennies passées ont été marquées par les progrès considérables des entreprises à maîtriser les technologies et optimiser leurs relations clients dans une logique de continuité de leurs affaires. Il apparaît clairement aujourd'hui que dans un monde ouvert et mondialisé le véritable enjeu est aussi celui de la gestion des discontinuités ; les alliances, l'anticipation et l'innovation sont autant d'instruments décisifs pour les compétiteurs dans cette mutation. ||

Penser global !

Ignace Couplet est administrateur délégué de la sucrerie Couplet, une PME familiale d'une trentaine de personnes créée en 1890 et installée près de Tournai. Son club a choisit de réfléchir à la gestion de la croissance.

La sucrerie Couplet a connu une double croissance : quantitative et qualitative. "En effet, nous avons développé le volume de vente de notre activité de base (la production de sucre à partir de la betterave). Et nous avons pris de nouvelles parts de marché grâce à des spécialités comme le sucre perlé, les fondants secs, etc." explique Ignace Couplet. L'effet d'échelle a pu être atteint par une alliance avec un groupe plus large : "nous avons transformé notre activité de base en une participation minoritaire". Et l'effet de spécialisation ? "Par l'innovation". Selon la demande du marché, il faut s'adapter, soit en privilégiant l'optimisation de la marge, soit en augmentant la capacité de production, soit en étant créatif,…
"Actuellement, ma préoccupation est de trouver des partenaires (organismes de recherche, apporteurs de ressources ou autres)".
Une condition à la croissance ? "Il faut être professionnel dans tous les domaines, commercial, production, qualité et innovation, et donc savoir que le succès dépend de tous les membres de l'équipe".

Article inspiré de l'ouvrage «Le Management inventif», Diagonart éditions.

Tout en gardant son lien avec les Guillemins, **Liège X déménage**

Trente et un déplacements de navette par jour et par sens, quelque 16.000 km par mois, 10 véhicules de 8 places avec chauffeur, plus de 130 utilisateurs quotidiens sans compter les deux bus traditionnels affrétés chaque jour. Voilà, en quelques chiffres, résumée la navette que La Poste met en place pour relier son nouveau centre de tri d'Awans à la gare des Guillemins et, de la sorte faciliter les déplacements domicile–lieu de travail des 700 membres de son personnel.

Par Grégory **FALISSE**

La Poste est une entreprise en constante évolution. Lors de son précédent déménagement, en 1996, de la gare des Guillemins vers l'ancienne Bourse, à environ 15 minutes de marche de la gare, La Poste n'avait pu que constater une augmentation d'environ 50% de l'usage de la voiture pour les déplacements domicile-lieu de travail.

C'est partant de ce constat et en tentant de ne plus connaître le même phénomène, que la direction de La Poste a imaginé son système de navettes privées. D'autres raisons, plus sociales, sont également à la base du projet qu'ont présenté à Dynamisme Wallon Brigitte André et M. Monin, respectivement Responsable des ressources humaines et Organisateur.

Ces navettes relient chaque jour la gare des Guillemins au centre de tri et ce, aux heures spécifiques à l'entreprise (la majeure partie du personnel travaille entre 14 et 22 heures). Certaines des navettes modifient leur itinéraire pour assurer une desserte de la gare d'Ans.

Aux heures de pointe, le service de navette interne est complété par une navette de type «bus» (52 places) assurée par un autocariste privé.

Ces navettes assurent un service efficace pour l'entièreté du personnel, les demandes étant traitées au cas par cas. En deux mois de fonctionnement, seules 2 personnes ont été « oubliées » avant d'être prises en charge par une autre navette. La fréquentation des navettes est en constante augmentation depuis leur mise en service.

Pratiquement, chaque jour, une liste des utilisateurs est établie et remise aux différents chauffeurs. Deux types de dessertes sont assurées, les unes à heures fixes et les autres à la demande. Ce système, s'il implique une gestion relativement importante, permet une grande souplesse d'organisation tant pour la planification de la desserte que pour les usagers. Les changements d'horaires, les congés et les maladies sont de la sorte intégrés à l'organisation du ramassage de manière journalière. La politique suivie est de ne laisser personne sur le carreau.

Interrogé sur la possibilité d'adapter l'offre de transport à cette nouvelle implantation, le TEC n'a pas réagi, considérant qu'une offre spécifique ne se justifiait pas à cet endroit compte tenu de l'accessibilité en voiture et de l'offre de parking (environ 400 places). L'offre TEC actuelle permet déjà de relier le site d'Awans mais au départ de la Place Saint-Lambert, et non des Guillemins. Cela ajoute une correspondance aux usagers et pénalise fortement l'attractivité du transport en commun «classique». Par ailleurs, la grande amplitude des heures de service de La Poste rendait une desserte pendulaire efficace fort coûteuse. Aujourd'hui, la navette privée permet de relier le site à la gare en une vingtaine de minutes.

Les raisons de cet investissement sont également sociales puisqu'il permet de maintenir en activités un certains nombre de personnes.

Parallèlement, la nouvelle implantation est équipée d'un parking deux-roues couvert et sécurisé qui complète les efforts de l'entreprise en faveur d'une mobilité plus durable. ||

Deux manifestations importantes en ce mois de mai :

10 mai 2007 :
Colloque «Seine Nord Europe : élargir la voie pour assurer l'avenir»

- *Organisation : Abcal et OTM*
- *Lieu : Tournai*
- *Infos : www.abcal.org*

30 mai 2007 :
Fastlog Belgium - Forum Annuel des Stratégies Transport et Logistique

- *Organisation : Charleroi Expo*
- *Lieu : Charleroi Expo*
- *Infos : www.fastlog.be*



8 camionnettes assurent quotidiennement les mouvements d'une partie du personnel de Liège X

Cellule Mobilité de l'UWE

Samuël Saelens et Grégory Falisse
• Tél. 010/48.94.08
• E-mail : mobilite@uwe.be
• www.uwe.be/mobilite

Participation wallonne au programme-cadre européen de R&D **Un grand bond en avant !**

Le sixième Programme-cadre de Recherche et Développement de l'Union européenne (6e PCRD), principal instrument communautaire du soutien à l'innovation et à la structuration de l'Espace européen de la recherche, a pris fin en décembre 2006. L'analyse des résultats sur la période 2002-2006 fournit un bilan très positif : les Wallons ont pris part à 324 projets de recherche financés par l'Europe !

Par Isabelle **TREUTTENS**

A la demande du Gouvernement wallon, l'Union Wallonne des Entreprises a mis en place la cellule du NCP-Wallonie (National Contact Point pour la Wallonie) qui a pour mission d'accompagner les entreprises et centres de recherche wallons souhaitant participer au PCRD.

Le NCP-Wallonie a également réalisé le monitoring de la participation des entités belges au 6e PCRD sur base des informations fournies par la Commission européenne aux Etats-Membres. Au total, 3.963 projets proposés à la Commission ont été passés au crible.

Grâce à ce travail, la Wallonie dispose pour la première fois d'une information complète sur sa participation et son positionnement dans un programme-cadre.

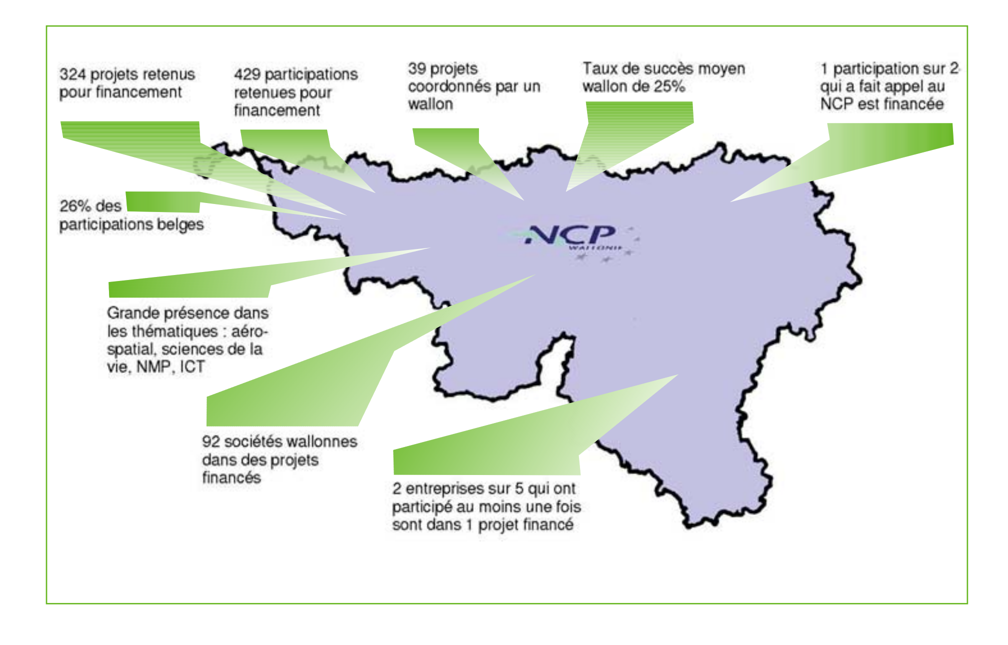
Les résultats de la Wallonie en bref…

Il résulte de cette analyse qu'en 4 ans, la Wallonie a fortement augmenté son implication, tant en quantité qu'en qualité. En effet, les Wallons ont participé au dépôt de 1.236 projets dont 324 ont été sélectionnés pour financement par la Commission. Parmi ces projets, 39 sont pilotés par un Wallon.

Certains acteurs ont pris part à plusieurs projets. Ainsi, la Wallonie totalise 429 participations financées, soit plus du quart des participations belges. Un résultat en ligne avec le poids économique de notre région dans le pays.

La réponse wallonne au cours du 6e PCRD a été très bonne, tant en quantité qu'en qualité. En effet, une participation sur quatre a été financée (25%). Ce taux de succès global est en ligne avec la moyenne nationale et sensiblement supérieur à la moyenne européenne (22%).

Ces résultats ne constituent cependant que la pointe de l'iceberg !
En effet, à ces projets financés, il faut ajouter ceux qui ont été notés positivement par la Commission européenne mais qui n'ont pu être subsidiés, faute de budget suffisant. Au total, c'est donc près d'une participation wallonne sur deux qui est de niveau européen (45%) !



Participation des sociétés wallonnes en forte hausse

Les sociétés wallonnes ont particulièrement contribué au succès de la Wallonie. Certaines s'y sont reprises plusieurs fois, mais le résultat est là : deux entreprises sur quatre qui ont participé au moins une fois au dépôt d'un dossier sont maintenant dans un projet financé ! Au total, 92 entreprises wallonnes sont actives dans des projets en cours d'exécution. Elles représentent un quart des sociétés belges impliquées et totalisent 155 participations fructueuses. En outre, 13 de ces sociétés coordonnent directement un projet, parmi lesquelles Wetlands Engineering et Alterface (Louvain-la-Neuve) ou encore Free Field Technologies (Mont-Saint-Guibert).

Le rôle du coordinateur est particulièrement important puisque c'est lui qui négocie et signe les contrats. Il est responsable du projet et de la coordination entre tous les partenaires.

Le succès rencontré dans le 6e PCRD est indéniable. Il représente en effet plus qu'un doublement par rapport au 5e programme-cadre, où, selon nos informations, seules 35 sociétés wallonnes avaient été financées.

Si l'on aborde les résultats en fonction des thématiques, on constate que 70% des participations wallonnes sont liées aux sciences de la vie, aux nouvelles technologies de l'information, aux nanotechnologies et matériaux, ainsi qu'à l'aéronautique et l'espace. Ces secteurs constituent les points forts de notre économie régionale.

Viennent ensuite, pour 24%, les actions en faveur des PME, un résultat conforme au tissu économique wallon fortement constitué d'entreprises de petite taille.

69 millions d'euros pour la recherche wallonne

Les acteurs wallons de la recherche ont bien compris les opportunités offertes par une participation à des projets du 6e PCRD. Outre le soutien financier, les projets menés en collaboration au niveau européen donnent accès à des compétences et des savoir-faire nouveaux. Leur dimension transnationale permet aux entreprises de s'intégrer dans des réseaux et de s'ouvrir à de nouveaux marchés.

Si la participation aux projets européens ne se justifie pas par le seul aspect financier, le montant de la contribution financière de l'Union européenne aux projets auxquels participent des Wallons constitue un indicateur important.

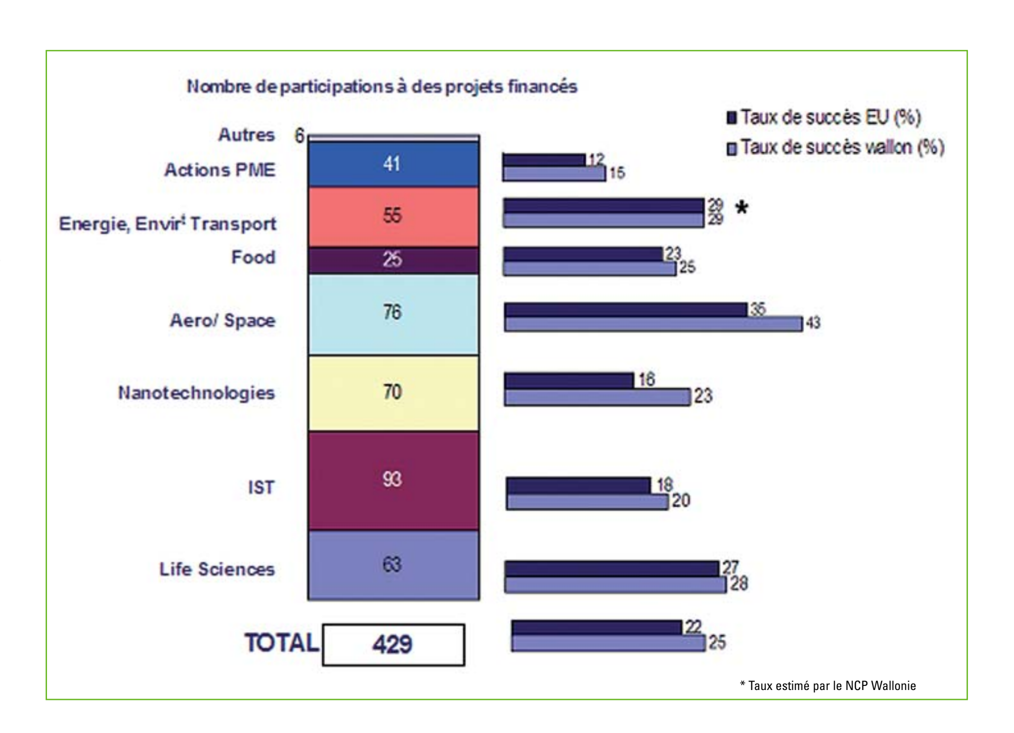
A ce jour, la contribution financière européenne revenant à la Belgique s'élève à plus de 300 millions d'euros, dont 69 millions seront versés à des acteurs wallons (universités : 54%, sociétés : 33%). Les sociétés wallonnes recevront près de 23 millions d'euros, soit 24% du montant alloué aux sociétés belges !

Les résultats montrent un intérêt croissant des acteurs de la recherche envers les projets européens. Par son action proactive et professionnelle, le NCP-Wallonie a contribué à l'implication et au succès des entreprises wallonnes. Il ressort en effet qu'une entreprise sur deux (50%) dont le projet a bénéficié d'un suivi du NCP-Wallonie à un stade ou un autre est dans un projet financé (contre 24% pour les autres).

Avec de tels résultats, on peut affirmer que la Wallonie a pris sa place dans le 6e PCRD. Elle l'a prouvé, aussi bien au niveau de la quantité que de la qualité de ses projets.

La progression par rapport aux programmes-cadres précédents est forte, aussi bien en termes de participations que de financement.

Le 7e PCRD, qui couvrira la période 2007-2013, a été lancé le 1er janvier dernier. De nombreux consortia préparent actuellement leurs projets et les contacts engrangés sont encourageants. Le NCP-Wallonie poursuit son travail proactif pour aider les acteurs wallons de la recherche à concrétiser de nouvelles opportunités ! ||



L'analyse complète des résultats du 6e PCRD, qui comporte les précisions méthodologiques, est disponible sur le site internet du NCP-Wallonie (www.ncpwallonie.be). Vous y retrouverez également des exemples de projets financés sous le 6e PCRD, ainsi qu'une série de success stories rédigées par le NCP-Wallonie.

Le 7e Programme-cadre pas à pas



Tout au long du 6e Programme-cadre européen de R&D (6PCRD), le NCP-Wallonie a accompagné concrètement les entreprises wallonnes dans le dépôt et le suivi de projets de recherche. Il a développé une approche centrée sur les besoins de l'entreprise et la protection de ses intérêts, ainsi qu'une expertise large permettant d'offrir un accompagnement professionnel et proactif à chaque stade de la vie d'un projet, bien au-delà de la soumission de la proposition à la Commission.

Aujourd'hui, à l'aube du 7e PCRD, qui couvre la période 2007-2013, l'équipe du NCP-Wallonie a décidé de rassembler les fruits de son expérience dans un guide pratique synthétique. Celui-ci se décline en 8 chapitres reprenant les grandes lignes du programme européen et décrivant l'assistance que le NCP-Wallonie peut fournir gratuitement dans chacune des démarches à effectuer. Le tous agrémenté de quelques témoignages de PME ayant déjà pris part à un programme-cadre.

Ce guide de 34 pages est disponible, gratuitement, sur simple demande auprès du NCP-Wallonie (010/48.50.39, ncp-wallonie@uwe.be). Il est également téléchargeable sur le site www.ncpwallonie.be.

NCP-Wallonie

- Tél. : 010/48.50.39
- E-mail : ncp-wallonie@uwe.be
- www.ncpwallonie.be

Trois questions à Marie-Dominique Simonet,

Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures du Gouvernement wallon.

Madame la Ministre, l'UWE a identifié 92 entreprises wallonnes actives dans des projets européens dans le contexte du sixième Programme-cadre (6e PCRD). Le succès rencontré est indéniable : cela représente en effet plus qu'un doublement par rapport au programme précédent où, selon nos informations, seules 35 sociétés wallonnes avaient été financées. Un commentaire par rapport à ce chiffre ?

Manifestement, le travail réalisé par le NCP-Wallonie a porté ses fruits et je ne peux que me réjouir de cette augmentation. 92 entreprises wallonnes participent au 6e Programme-cadre de Recherche et totalisent 155 participations à des projets sélectionnés. Ces participations contribuent au renom de la Région wallonne qui accentue ainsi son internationalisation.

Nos entreprises sont présentes dans l'ensemble des domaines thématiques du 6e PCRD. Toutefois, il faut signaler que les meilleurs résultats sont obtenus dans «les sciences de la vie» et dans «l'aéronautique et l'espace». Il est également opportun de signaler que plusieurs PME wallonnes coordonnent des projets européens qui réunissent de nombreux participants.

Vu leur niveau scientifique et technologique, nos entreprises wallonnes sont en mesure de participer pleinement aux programmes européens. Je les aiderai à poursuivre leurs efforts.

Par le passé, la participation wallonne était estimée à environ 18% du total belge.

Je suis particulière fière de pouvoir préciser qu'actuellement, la Région wallonne obtient 26% du total belge (hors institutions universitaires francophones de la Région bruxelloise).

Le retour financier pour la Région wallonne est important : 69 millions d'euros dont 33% pour les entreprises wallonnes.

La Prime Horizon qui couvre une partie des frais liés à la préparation d'un projet européen est également un stimulant important et a eu un effet positif. Une attention particulière y est accordée au coordinateur du projet qui joue le rôle le plus visible dans celui-ci.

Nous sommes en présence d'une centaine d'entreprises résolument innovantes et «Europe-minded». Avez-vous un message à leur délivrer ? Et surtout, quel message délivrer à toutes les autres entreprises, qui n'ont pas pu franchir ce cap européen, ou simplement n'en ont pas trouvé le temps ou les moyens ?

De nombreuses entreprises innovantes ont déjà trouvé le chemin du Programme-cadre. Parmi celles-ci, les spin-off universitaires ont obtenu d'excellents résultats.

Aux autres entreprises qui hésitent à participer à un projet européen, je suggère d'assister aux séances d'information qui sont organisées en Région wallonne et d'être à l'écoute des «succes stories» qui y sont présentées. Elles verront que des entreprises que l'on qualifie de «moins innovantes» prennent part avec succès au Programme-cadre.

Je suggère aussi à toutes les entreprises de se faire aider par le NCP-Wallonie dans le montage du projet, la recherche de partenaires étrangers les plus adéquats et dans l'identification de l'appel à projets le plus adapté à leur profil.

Les entreprises qui participent au Programme-cadre vous diront qu'en plus de l'aspect financier, elles retirent de nombreux autres avantages. Ainsi, elles sont intégrées dans des partenariats internationaux porteurs d'opportunités d'affaires et qui leur ouvrent de nouveaux horizons scientifiques et technologiques.

Les premiers travaux sur la réforme du décret concernant les aides à la R&D et à l'innovation ont commencé. Pouvez-vous expliquer le contexte et le sens de ces travaux ? Que peuvent en attendre les entreprises ?

Nous préparons actuellement le nouveau décret wallon qui remplacera le Décret relatif aux aides et intervention de la Région wallonne qui date de 1990.

Bien sûr, il respectera le nouvel encadrement communautaire des aides d'Etat à la recherche, le développement et l'innovation, qui a été publié fin décembre 2006.

Les aides contenues dans le décret de 1990 suscitent un haut degré d'attente dans le chef des entreprises utilisatrices. Il convient de noter que certaines aides seront adaptées de façon à correspondre plus étroitement aux besoins des PME.

Nous tiendrons aussi compte des besoins nouveaux apparus en matière de soutien à la recherche et au développement technologique. En effet, la concurrence accrue issue du processus de mondialisation a renforcé la nécessité de promouvoir l'innovation dans tous les secteurs et dans tous les types d'entreprises.

Les collaborations entre les entreprises, centres de recherche et universités seront stimulées.

Au moment de la sélection des projets, nous serons particulièrement attentifs, non seulement à la qualité des projets, mais aussi à leurs retombées potentielles notamment en matière d'emploi. ||



Marie-Dominique Simonet : "Vu leur niveau scientifique et technologique, nos entreprises wallonnes sont en mesure de participer pleinement aux programmes européens".

Collaboration universitaire Wallonie-Texas
Pont technologique au dessus de l'Atlantique

L'Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers (Awex), représentant l'ensemble des universités belges francophones (ULg, UCL et ULB), a signé avec l'université texane Texas A&M un Memorandum of Understanding. Le but : créer des spin-off communes aux Etats-Unis et en Europe, avec la Wallonie comme porte d'entrée. Et aider les PME technologiques wallonnes à l'international.

Par Arnaud **COLLETTE**

A la genèse de ce projet, une question : comment créer des flux d'entreprises qui investiraient dans notre région ? Cette question, c'est Philippe Lachapelle qui se la pose, après que Philippe Suinen, administrateur général de l'Awex, lui eut demandé de plancher sur le développement d'affaires. Pour le patron de l'agence wallonne, "*la société de l'innovation dans laquelle la Wallonie est rentrée, par les pôles de compétitivité du Plan Marshall en programme emblématique, nécessite de nouveaux types de partenariat pour nos entreprises. Le rôle d'un pouvoir public comme l'Awex est de faciliter à l'international ce type de partenariat, que nous devrons probablement renforcer en moyens financiers et humains afin d'accompagner encore mieux nos entreprises à l'international et en accueillir de nouvelles sur notre territoire*".



Guy Diedrich, Vice-Chancelier de l'université texane A&M, était récemment en Wallonie pour fixer le cadre concret de la collaboration.

Commercialiser les recherches

Philippe Lachapelle décide de répondre à la question en se concentrant sur les entreprises de croissance en technologie en provenance des Etats-Unis. L'idée était de se concentrer sur l'innovation. L'Awexien précise que "*nous nous inscrivons en plein dans le processus de Lisbonne qui veut faire de l'Europe la société de la connaissance la plus avancée au monde. J'ai voulu rencontrer les gens en charge de la commercialisation de la recherche dans une université américaine prestigieuse et orientée vers les matières scientifiques. L'occasion s'est présentée en avril 2005 par l'intermédiaire d'un des professeurs d'économie de la Business School de Texas A&M, un ami personnel, Evan Anderson*". Comme souvent, c'est donc un contact personnel qui est à l'origine du projet...

La société de l'innovation dans laquelle la Wallonie est rentrée nécessite de nouveaux types de partenariat pour nos entreprises.

La suite est affaire de persuasion de persévérance. Les Américains avaient en tête un projet similaire mais qui n'avait aucune dimension européenne. L'Awex leur offre le chaînon manquant, mais il a fallu les convaincre qu'il n'y avait pas que la Chine dans la vie et que l'Europe avait des choses à offrir en termes d'innovation. Et, en avril 2006, le Memorandum of Understanding était signé. Et huit mois plus tard, les premiers investissements potentiels sont soumis à l'étude des responsables wallons.

"*Sur le plan interne,* explique encore Philippe Lachapelle, *l'Awex fédère l'action des universités et des incubateurs. Je vois la suite dans trois directions : la réalisation de dossiers concrets d'investissements et ce dès cette année 2007 ; l'établissement dès le premier succès entre A&M et nous de relations plus approfondies avec leurs autres partenaires (Qinghua University à Pékin, Monterrey Tech au Mexique, Université de Moscou...) et la recherche commune de partenaires sur d'autres marchés (Inde, Corée, Japon...) ; la diffusion de notre modèle au sein de la Wallonie et des entreprises en particulier afin de susciter une émulation de projets qui rentreraient dans ce partenariat*".

Avantages pour les entreprises wallonnes

Les avantages pour les entreprises technologiques wallonnes sont de plusieurs ordres. Il peut s'agir soit de partenariats à la recherche, soit de disposer d'un partenaire local qui leur facilite largement l'implantation sur le marché nord-américain (bilan commercial et scientifique de leur technologie sur le marché nord américain, accès aux capitaux à risque, protection de la propriété intellectuelle, mise à disposition des ressources humaines appropriées, ...) soit de disposer d'opportunités de marché par le réseau mis en place.

Le mot de la fin à Philippe Lachapelle : "*Notre espoir est d'être impliqué à un stade précoce dans les nouvelles générations de Microsoft, Google et autres monstres sacrés du Nasdaq de demain*". C'est tout le mal qu'on peut souhaiter à notre Région... ||

Proposition d'affaires


L'Echo
www.lecho.be
Voo envisage de se lancer dans la téléphonie mobile
Pas touche aux plus-values sur actions
Sanctions pénales contre les patrons renforcées
En 2006, la pub belge a pesé 2,8 milliards d'euros
Les marchés publics à l'heure du web
Google Earth censuré pour la bonne cause
L'industrie automobile européenne tire la langue
Verhofstadt a ses 200.000 emplois dans la ligne de mire
Mobistar affiche une belle santé
L'assurance manquera-t-elle bientôt de bras?

L'Echo. Faites bouger le monde.

Du mardi au samedi, vous recevez L'Echo dans votre boîte aux lettres. Chaque jour, vous êtes informé sur le monde passionnant des entreprises, des investissements, de l'économie et de la politique.

Lecho.be. Votre business pack on-line.

Le lundi, vous recevez votre journal en ligne. Lecho.be est une source d'information indispensable. 24h sur 24, 7 jours sur 7.



Dossiers exclusifs.

Chaque samedi, **Mon Argent**, le magazine de vos finances personnelles, et **L'Echo Weekend**, rempli de reportages passionnants. Un samedi sur deux, **Exception**, le magazine lifestyle de L'Echo. Chaque mercredi, **Références**.

Abonnez-vous dès à présent à L'Echo et recevez un téléphone Internet de Topcom!
Surfez sur www.lecho.be/proposition

www.lecho.be

